

# PROJET



direction  
générale  
de l'Aviation  
civile

## BILAN SOCIAL 2016



Ministère de la Transition écologique et solidaire

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)





5	<b>LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE</b>
6	L'organisation administrative
6	L'organisation financière
7	2016 : l'activité du transport aérien toujours soutenue
9	Une masse salariale qui progresse
11	L'organigramme

13	<b>L'EMPLOI ET LE TEMPS DE TRAVAIL</b>
14	<b>1</b> Effectifs réels en fonction par corps et genre
15	Effectifs par filière et par genre
16	Effectifs par corps et tranche d'âge
17	Ventilation du temps de travail par catégorie et par genre
18	Compte épargne temps
19	Durée des absences

21	<b>LES MOUVEMENTS DE PERSONNELS</b>
22	<b>2</b> Flux des personnels par corps et par service
24	Concours et examens professionnels
26	Personnels en détachement hors cadre ou mis à disposition
27	Mobilité par source et genre

29	<b>LES RÉMUNÉRATIONS</b>
30	<b>3</b> La masse salariale
32	Coûts moyens mensuels bruts des personnels
40	Rapport de situation comparée

43	<b>LES CONDITIONS DE TRAVAIL</b>
44	<b>4</b> Accidents avec et sans arrêt de travail (accidents de travail/trajet)
46	Accidents avec et sans arrêt de travail (hors accidents de trajet)
47	Accidents de travail avec arrêt de travail (hors trajet)
48	Évolution du nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt (hors trajet)
49	Évolution de la fréquence des accidents du travail avec arrêt (hors trajet)
50	Évolution de la gravité des accidents du travail avec arrêt (hors trajet)
51	Les accidents de trajet avec arrêt de travail

53	<b>LA FORMATION</b>
54	<b>5</b> Formation statutaire et formation professionnelle
56	Dépenses de formation

59	<b>L'ACTION MÉDICALE</b>
60	Effectifs des personnels des services médicaux
61	Activité médicale en médecine de prévention
63	Activité médicale en médecine de prévention et d'aptitude
64	<b>6</b> Activité médicale en médecine d'aptitude au contrôle classe 3
65	Actions de formation ou de prévention
66	Comités médicaux

69	<b>LE DIALOGUE SOCIAL</b>
70	<b>7</b> Représentativité syndicale
74	Instances de concertation
76	Mouvements sociaux
82	Moyens syndicaux, techniques et financiers

85	<b>L'ACTION SOCIALE</b>
88	<b>8</b> Budget
89	Restauration
90	Subventions aux associations
92	Logement
93	Handicap
94	Famille
99	Solidarité
100	Accompagnement social

104	<b>LEXIQUE DES ACRONYMES</b>
-----	------------------------------



# La direction générale de l'Aviation civile

FAIT PARTIE EN 2016 DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, ELLE EST CHARGÉE DE PRÉPARER ET DE METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE L'ÉTAT EN MATIÈRE D'AVIATION CIVILE DANS LES DOMAINES TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE.

AVEC PLUS DE 11 000 AGENTS EN MÉTROPOLE ET OUTRE-MER, ELLE TRAITE DE L'ENSEMBLE DES COMPOSANTES DE L'AVIATION CIVILE : DÉVELOPPEMENT DURABLE, SÉCURITÉ, SÛRETÉ, CONTRÔLE AÉRIEN, RÉGULATION ÉCONOMIQUE, SOUTIEN À LA CONSTRUCTION AÉRONAUTIQUE, AVIATION GÉNÉRALE, FORMATION AÉRONAUTIQUE.

LE DÉCRET N° 2008-680 DU 9 JUILLET 2008 ET L'ARRÊTÉ DU 9 JUILLET 2008 MODIFIÉS PORTANT SUR L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DÉTERMINENT L'ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE, RATTACHÉE AU MINISTÈRE.

PRESTATAIRE DE SERVICES, ELLE ASSURE LA GESTION DE LA CIRCULATION AÉRIENNE, AUTORITÉ RÉGALIIENNE ET DE SURVEILLANCE, ELLE ÉLABORE ET FAIT APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS QUI CONCERNENT L'AVIATION CIVILE.

ELLE VEILLE AU RESPECT DU DROIT DES PASSAGERS AINSI QU'À L'AMÉNAGEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

CONSEIL ET PARTENAIRE DE L'INDUSTRIE, LA DGAC SOUTIEN LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT DES GRANDS PROGRAMMES AÉRONAUTIQUES. ELLE SE FIXE L'OBJECTIF DE CONCOURIR AUX DIMINUTIONS DES POLLUTIONS DE TOUTE NATURE GÉNÉRÉES PAR LE TRAFIC AÉRIEN.

## LES MISSIONS DE LA DGAC

**SÉCURITÉ** garantir la sécurité à son plus haut niveau

**SÛRETÉ** protéger le transport aérien des actes malveillants

**ÉCONOMIE ET SOCIAL** favoriser le développement durable du secteur

**ENVIRONNEMENT** lutter contre toutes les pollutions

**EUROPE ET INTERNATIONAL** coordonner l'action internationale

## L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE (DGAC) COMPREND, OUTRE LE CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL :

### La direction du Transport aérien (DTA)

La DTA élabore les politiques publiques du transport aérien. Elle détermine le cadre dans lequel évoluent tous les acteurs. Elle comprend 7 sous-directions (Aéroports, Construction aéronautique, Développement durable, Études, statistiques et prospective, Europe et international, Sécurité et défense, Transporteurs et services aériens) et 4 missions (Ciel unique européen et réglementation de la navigation aérienne, Coopération internationale, Droit des passagers, Droit du travail et des affaires sociales). Le Service technique de l'aviation civile (STAC), service à compétence nationale, est rattaché au directeur du transport aérien.

### Le secrétariat général (SG)

Le secrétariat général de la DGAC s'articule autour de 3 sous-directions, des personnels (SDP), des affaires financières et du contrôle de gestion (SDF) et affaires juridiques (SDJ), de la Mission du Management et des compétences (MC2) et de 3 services à compétence nationale : le Service des Systèmes d'Information et de la Modernisation (DSI) chargé de la mise en œuvre du système d'Information de gestion et de pilotage, le Service de gestion des taxes aéroportuaires (SGTA) à caractère fiscal et trait d'union entre le transporteur aérien et le gestionnaire d'aéroport et le Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA) chargé des missions de conseil et d'ingénierie publique et soutien pour le pilotage de la politique immobilière de la DGAC. L'École nationale de l'aviation civile (ENAC), établissement public, est placée sous la tutelle du secrétaire général de la direction générale de l'aviation civile.

**La direction des services de la Navigation aérienne (DSNA)** est rattachée au directeur général de l'aviation civile en tant que service à compétence nationale. Avec 1 000 000 km<sup>2</sup>, l'espace aérien que gèrent les services français de la navigation aérienne, est l'un des plus grands d'Europe. Il s'étend du sol au FL660 (22 000 mètres). Pour rendre les services de navigation aérienne, la DSNA compte :

- **5 centres de contrôle en-route de la navigation aérienne (CRNA)** : CRNA Ouest (Brest), CRNA Nord (Athis-Mons), CRNA Est (Reims), CRNA Sud-Est (Aix-en-Provence), CRNA Sud-Ouest (Bordeaux),
- **11 services de la navigation aérienne (SNA)** en charge du contrôle d'approche et du contrôle d'aérodrome sur les aérodromes dont ils ont la charge : SNA Ouest (Nantes), SNA Nord (Lille), SNA Région Parisienne (Athis-Mons : les SNA-RP sont constitués du CRNA Nord et des organismes de Roissy-Le Bourget et Orly-Aviation générale), SNA Nord-Est (Strasbourg), SNA Centre-Est (Lyon), SNA Sud-Est (Nice), SNA Sud-Sud-Est (Marseille), SNA Sud (Toulouse), SNA Sud-Ouest (Bordeaux), SNA Antilles-Guyane (Fort de France), SNA Océan Indien (La Réunion) et un service de l'aviation civile à Saint-Pierre et Miquelon.

**La direction de la sécurité de l'Aviation civile (DSAC)**, devenue au 1<sup>er</sup> janvier 2009 service à compétence nationale, est rattachée au directeur général de l'Aviation civile. Cette direction est composée d'un échelon central et de neuf directions interrégionales. Les DSAC/IR de métropole, d'Antilles Guyane et de l'Océan indien sont rattachées à la DSAC et représentent auprès des acteurs locaux l'ensemble des services de la DGAC. Cette direction exerce essentiellement des missions de contrôle et de surveillance de l'application de la réglementation.

**La mission Aviation légère, générale et des hélicoptères (MALGH)** est chargée de coordonner l'action des services de la direction générale de l'Aviation civile à l'égard de ses usagers, de mesurer l'impact des évolutions réglementaires et de s'assurer que les spécificités de leurs opérations sont dûment prises en compte.

**L'organisme de contrôle en vol (OCV)** conseille le directeur général et ses services sur les problèmes posés par la conduite des aéronefs de transport et participe aux commissions et conseils concernant la formation des personnels navigants. Il est rattaché au directeur général de l'aviation civile.

## L'ORGANISATION FINANCIÈRE

L'organisation financière de la DGAC est particulière car la plupart des recettes et des dépenses sont exécutées dans le cadre d'un budget annexe du budget général de l'État : le Budget Annexe "Contrôle et Exploitation Aériens" (BACEA). En effet les redevances de navigation aérienne et les redevances de surveillance et de contrôle (sécurité, sûreté) sont versées par les compagnies aériennes en contrepartie du service rendu de la navigation aérienne et de diverses prestations de service. Le champ de compétence budget annexe, englobe également des fonctions régaliennes.

### Département du contrôle budgétaire

Le département du contrôle budgétaire est un service rattaché à la direction du budget.

Il assure un contrôle a priori sur la soutenabilité des documents budgétaires produits par la DGAC sur le budget général et le budget annexe et porte, suivant les cas, un visa ou un avis sur certains actes de gestion (gestion des personnels, marchés publics et mobilisation des crédits en fonction de leur montant). Il peut aussi effectuer des opérations de contrôle a posteriori des dépenses.

Le contrôleur et son service assurent également le contrôle financier ou le contrôle d'État sur d'autres organismes tels que l'établissement public Météo-France et diverses autres structures.

Dans les collectivités territoriales d'Outre-mer, ce sont les services d'État de l'Aviation civile de Polynésie française et de Nouvelle Calédonie ainsi que le service de l'Aviation civile Saint-Pierre et Miquelon qui représentent l'ensemble des services de la DGAC.

### L'agence comptable du BACEA

Cette organisation financière repose sur des agences comptables chargées d'encaisser les recettes, de payer les dépenses et tenir la comptabilité du Budget Annexe.

Elle s'appuie sur des procédures nécessitant une étroite collaboration entre les services ordonnateurs et comptables. Le réseau des Agences Comptables du Budget Annexe "Contrôle et Exploitation Aériens" (ACBACEA), au-delà de ses responsabilités spécifiques, participe donc aux fonctions support de la direction générale de l'Aviation civile.

### Ce réseau se compose :

- d'une Agence Comptable Principale (ACP) située à Paris et sur laquelle sont assignées les dépenses et les recettes des ordonnateurs principaux et des ordonnateurs secondaires non rattachés à une Agence Comptable Secondaire, et qui centralise les opérations des comptables secondaires,
- de sept Agences Comptables Secondaires (ACS) dont cinq en Outre-mer (Antilles/Guyane, Océan indien, Polynésie Française, Nouvelle Calédonie et Saint Pierre et Miquelon), et deux en Métropole (Aix-en-Provence et Toulouse). Les comptables secondaires sont assignataires des dépenses, des recettes de Redevances Surveillance et Certification (RSC) et des produits divers émis par les ordonnateurs secondaires en résidence dans leur réunion financière.

#### LES MISSIONS DE L'ACBACEA

COLLECTER LES RESSOURCES DU BACEA, (redevances et taxes d'Aviation civile) et les taxes reversées à des tiers comme les aéroports ou l'Agence France Développement...

CONTRÔLER, VISER ET RÉGLER les dépenses, TENIR LA COMPTABILITÉ, et produire les comptes à la Cour des Comptes, CERTIFIER LES COMPTES du prestataire de navigation aérienne, ainsi que les dépenses liées à la participation de la DGAC à divers projets européens (SESAR JU...)

## 2016 : L'ACTIVITÉ DU TRANSPORT AÉRIEN TOUJOURS SOUTENUE

Au niveau mondial, l'activité demeure soutenue au 1<sup>er</sup> semestre 2016, selon les données de IATA publiées en août, le trafic total de passagers exprimé en PKT<sup>1</sup> a progressé de 5,2%, dont +5% en international et +5,7% en trafic intérieur.

Trois zones ont fortement progressé : l'Amérique latine (+8,8%), l'Asie-Pacifique (+8,2%), et le Moyen Orient (+7,5%). L'Amérique du Nord demeure au-dessus de la tendance moyenne avec 4% et l'Afrique augmente de 4,7%.

L'Europe connaît la plus faible croissance (2,1%), ce qui reflète l'impact négatif des récentes attaques terroristes, dont la nature répétitive pourrait avoir, au-delà des chocs ponctuels, des conséquences plus durables.

Pour la France, au cours du premier semestre 2016, la progression de trafic par rapport au premier semestre 2015 a été de +2,7%<sup>2</sup>. La croissance marque en revanche le pas en juin (+0,6%), résultat des quatre journées de grève interprofessionnelle (les 2, 14, 23 et 28) et du mouvement de grève des pilotes d'Air France (du 11 au 14) dont l'effet sur la croissance est évalué à 2,1 points. Le trafic radial (Paris-province) progresse de 1,3% et le trafic transversal (province-province) de 6,6%. Sur ces six premiers mois 2016, l'international peine avec une croissance de 2,6%. On note cependant une croissance notable des pays de l'Union européenne (+5,4%), tirée par l'Espagne 9,1% et le Royaume-Uni 5,6%.

### Sécurité du transport aérien : 2016, deuxième année la plus sûre de l'histoire

Au niveau mondial, 2016 s'avère être, après 2015, la deuxième année la plus sûre du transport aérien et se classe parmi les meilleures en termes de sécurité aérienne. L'aviation reste ainsi, du point de vue de sa sécurité technique et opérationnelle, une industrie de plus en plus sûre. La raréfaction des accidents rend plus nécessaire encore l'analyse des événements précurseurs et le partage de ces informations entre opérateurs et autorités pour déterminer les voies d'amélioration, actions auxquelles la DSAC contribue activement.

En aviation légère, 2016 aura vu un retour à une accidentologie comparable aux années antérieures avec une baisse régulière des accidents mortels.

Dans tous les domaines, la mise en œuvre de la réglementation européenne de la sécurité aérienne s'est poursuivie sur le territoire national, conduisant le plus souvent à des exigences plus fortes, et nécessitant tant un accompagnement important des opérateurs qu'une adaptation des modalités d'action des personnels.

1 - Passager/kilomètres transportés

2 - Source : Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer / DGAC Tendanciel : l'indicateur mensuel du trafic aérien

### Navigation aérienne : record historique de vols contrôlés

Les services français de la navigation aérienne ont contrôlé 3 015 153 vols en 2016, soit une augmentation de 4,4% par rapport à 2015. La France est le premier pays européen à avoir franchi la barre symbolique des 3 millions de vols contrôlés par an. Avec 8 240 vols en moyenne par jour, l'année 2016 a connu un volume de trafic encore jamais enregistré en France métropolitaine.

Sur le plan européen, la France demeure le pays qui contrôle le plus de vols en Europe, avec l'Allemagne.

### Environnement : l'aviation civile grand acteur du changement climatique

L'année 2016 est une année qui fera date dans le secteur de l'aviation concernant la lutte dans le changement climatique.

En février 2016, dans la foulée de la COP21 et de l'accord de Paris, le Comité pour la protection de l'environnement en aviation (CAEP) de l'OACI a adopté à l'unanimité une recommandation pour l'entrée en vigueur à partir de 2020 de la première norme mondiale de certification des émissions de CO<sub>2</sub> des aéronefs. Cette norme de certification des émissions de CO<sub>2</sub> va contraindre les constructeurs à mettre en œuvre progressivement sur l'ensemble de leur flotte les technologies les plus avancées en termes d'efficacité énergétique.

Un projet de résolution conduisant à la création d'un mécanisme mondial de compensation des émissions de CO<sub>2</sub> de l'aviation internationale, plus communément dénommé mécanisme MBM (Market Based Measures), est en cours de négociation, dans le cadre de l'OACI.

Les importants efforts de recherche technologique menés par le passé ont permis d'améliorer de manière très significative les performances environnementales et l'efficacité énergétique de l'aviation. Ainsi, au cours des cinq dernières décennies, la consommation unitaire de carburant des aéronefs, ainsi que les émissions de gaz carbonique associées, ont déjà pu être réduites d'environ 70%. Néanmoins, afin de diminuer encore l'impact environnemental de l'aviation, malgré son développement dans les prochaines années, les acteurs du transport aérien se sont engagés en faveur d'objectifs ambitieux de réduction des émissions et des nuisances sonores.

En France, le Conseil pour la recherche aéronautique civile (CORAC), présidé par le Ministre des transports, réunit l'ensemble des acteurs du transport aérien afin de coordonner l'effort de recherche technologique nécessaire à cette ambition.

Le CORAC a notamment élaboré une feuille de route technologique, qui identifie, dans une vision partagée, les projets qui permettront aux industriels français de proposer demain les aéronefs, moteurs et systèmes soutenant un transport aérien toujours moins polluant et toujours plus compétitif.

### L'ENAC : la diffusion de l'excellence française

École d'enseignement supérieur, l'ENAC assure la formation des personnels techniques de la DGAC, qui exerce également sa tutelle.

Elle répond aux enjeux de l'aviation civile française, accompagne les politiques publiques dans la prise en compte de la problématique environnementale et sociétale de l'activité aérienne et contribue au développement du secteur aérien en Europe et dans le monde. Son évolution constante permet à l'ENAC de se positionner comme un acteur majeur de la formation aéronautique au niveau européen mais aussi international.

Elle dispose de moyens financiers et humains conséquents avec, en 2015-2016, 1 800 en formation initiale (450 fonctionnaires + 1 350 élèves civils) et 5 500 stagiaires en formation continue. La subvention pour charges de service public qui lui est versée par la DGAC est de 94,85 M€ pour l'année 2016. En complément, sa notoriété internationale lui a permis de développer des ressources propres à hauteur de 25 M€. Elle dispose de 812 ETP sous plafond d'emplois et de 60 ETP hors plafond.

La reconnaissance des institutions internationales telles que l'OACI (organisation de l'aviation civile internationale), l'AESA (Agence européenne de la sécurité aérienne) ou bien la CEAC (Conférence européenne de l'aviation civile) conforte l'ENAC comme acteur international majeur dans le domaine de l'aéronautique.

## UNE MASSE SALARIALE QUI PROGRESSE

### L'évolution de la masse salariale

Les dépenses de personnel sont regroupées dans le programme 613 – Soutien aux prestations de l'aviation civile. L'exécution 2016 s'élève à 1 140,96 M€, pour des crédits ouverts en LFI de 1 142,28 M€, soit un solde de 0,1% du plafond de crédits votés. Ces dépenses représentent près de la moitié des dépenses du BACEA (49,2%). Hors CAS pension, les dépenses de personnel s'élèvent à 879,28 M€, en hausse de +0,5% par rapport à 2015 (875,1 M€).

Le respect du schéma d'emploi permet une économie de 4,75 M€ par rapport à 2015, mais les mesures catégorielles issues des différents protocoles sociaux représentent une dépense de 7,30 M€ en 2016, et deux mesures spécifiques au profit des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (ICNA), le complément individuel temporaire, et la contribution à l'équilibre du fonds de gestion de l'allocation temporaire complémentaire, un coût de 10,1 M€ en 2016. Parallèlement, le coût moyen par ETPT (traitement brut, primes, indemnités et cotisations sociales, hors CAS) connaît en 2016 une hausse de +1,0% (+2,1% en 2015).

### Les protocoles sociaux

L'année 2016 a été marquée par la conclusion d'un nouveau protocole social portant sur la période 2016-2019, signé le 19 juillet 2016. Ce protocole inclut également la mise en œuvre des mesures prévues par le protocole interministériel « parcours professionnel, carrières et rémunérations » (PPCR).

Pour ce qui concerne le contrôle aérien, le protocole s'appuie notamment sur une nouvelle organisation du temps de travail qui doit permettre ces gains de productivité, et doit être déclinée et acceptée dans les centres de contrôle. En 2016, le nouveau protocole a fait l'objet d'un début de mise en œuvre, qui représente un coût effectif de 2,1 M€. Ces dépenses viennent se superposer à celles des protocoles 2010-2012 (0,5 M€) et 2013-2015 (6,1 M€), soit un total de 8,7 M€ en 2016.

### Programmation du schéma d'emplois

Le plafond d'emplois du BACEA a été fixé en LFI en baisse de 101 ETPT, à 10 726 ETPT.

Le schéma d'emploi est pour sa part fixé à -100 ETP comme prévu par le protocole social sur la période 2013-2016. Il est depuis 2013 strictement exécuté à ce niveau.

Sur la période 2017-2019, le protocole social prévoit un schéma d'emploi fixé à 0 ETP.

APERÇU GÉNÉRAL DE L'EXÉCUTION DES CRÉDITS DU BACEA EN 2016

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) EN M€	PROGRAMMES			MISSION
	N°612	N°613	N°614	
LFI	528,9	1 697,0	44,4	<b>2 270,3</b>
Crédits disponibles	625,6	1 705,6	50,6	<b>2 381,8</b>
Crédits consommés	568,8	1 700,6	45,0	<b>2 314,4</b>

CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) EN M€	PROGRAMMES			MISSION
	N°612	N°613	N°614	
LFI	534,7	1 696,6	44,0	<b>2 275,4</b>
Crédits disponibles	632,7	1 701,3	46,8	<b>2 380,7</b>
Crédits consommés	577,0	1 698,5	44,9	<b>2 320,5</b>

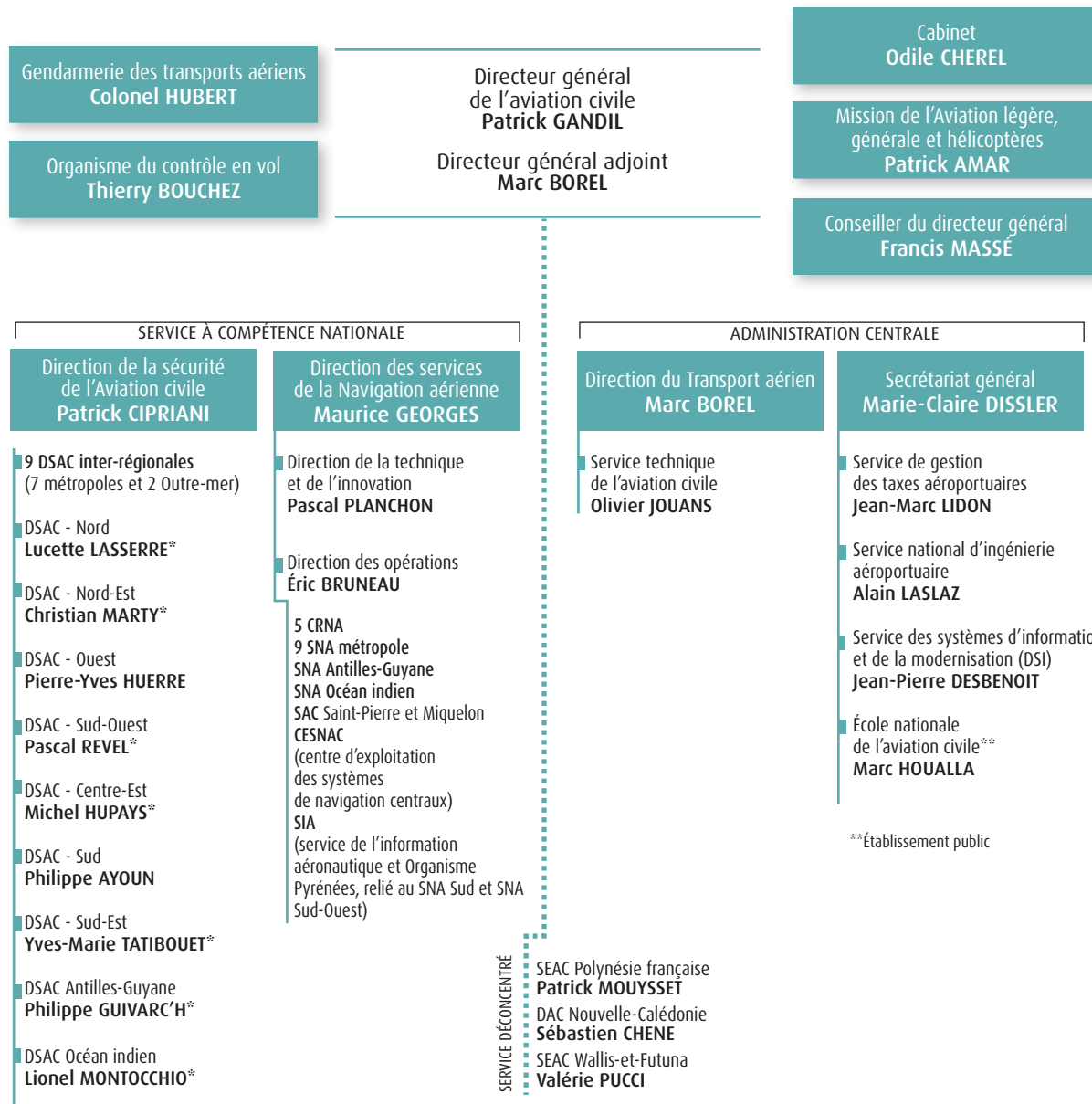
TOTAL BACEA (EN M€)		EXÉCUTION 2016*	ÉVOLUTION 2015-2016	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	Titre 2	1 141,0	5,4	0,5%
	Titre 3	701,5	-57,9	-7,6%
	Titre 5	467,3	13,5	3,0%
	Titre 6	4,7	0,3	6,9%
	<b>TOTAL</b>	<b>2 314,4</b>	<b>-38,8</b>	<b>-1,6%</b>
CRÉDITS DE PAIEMENT	Titre 2	1 141,0	5,4	0,5%
	Titre 3	692,5	-54,0	-7,2%
	Titre 5	482,3	67,2	16,2%
	Titre 6	4,8	0,5	11,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>2 320,4</b>	<b>18,9</b>	<b>0,8%</b>

EN M€ (CP)	EXÉCUTION 2016	LFI 2016	CRÉDITS OUVERTS	EXÉCUTION 2015
Fonctionnement	692,5	656,7	713,8	746,5
Investissement	482,3	472,3	520,5	415,1
Intervention	4,8	4,1	4,1	4,3
Sous-total	1 179,5	1 133,1	1 238,5	1 165,9
Personnel	1 141,0	1 142,3	1 142,3	1 135,6
<b>TOTAL</b>	<b>2 320,4</b>	<b>2 275,4</b>	<b>2 380,7</b>	<b>2 301,5</b>

\* y compris dotations aux amortissements

Source : DGAC

L'ORGANIGRAMME AU 31 DÉCEMBRE 2016



\*Les directeurs interrégionaux de la DSAC sont également les représentants du directeur général sur leur territoire.



# l'emploi et le temps de travail

# D

ans la continuité des évolutions des bilans sociaux, le bilan social 2016 présente la situation des effectifs (par corps, services, genre, âge et filières métier), le temps partiel et les absences des agents de la DGAC. Les synthèses s'appuient sur les données issues du SIRH et reflètent la situation au 31 décembre 2016.

La DGAC a poursuivi l'intégration des éléments des données générées du rapport de situation comparée (RSC) qui retracent les conditions générales et comparatives d'emploi et de formation des femmes et des hommes.

Aussi, en application du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, la DGAC a consulté les personnels au travers d'une enquête qui s'est déroulée du 28 novembre 2016 au 13 janvier 2017 afin de mesurer la satisfaction des agents en ce qui concerne leur carrière, leur perception des inégalités professionnelles, leur reconnaissance et leur participation aux décisions ou à l'organisation de leur travail. Les résultats sont en cours d'analyse.

## LES POINTS CLÉS DE L'ANALYSE

La DGAC compte 11 393 agents (effectifs physiques) dont 816 agents affectés à l'École nationale de l'aviation civile (ENAC).

La consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois s'élève à 10 536, 11 ETPT pour un plafond d'emplois autorisé en 2016 de 10 726 ETPT.

Le schéma d'emplois de -100 ETP prévu en LFI a bien été respecté en exécution. Le nombre d'entrées s'est élevé à 272 ETP pour un nombre de sorties de 372 ETP.

La répartition des effectifs en fonction par corps confirme la prépondérance des corps techniques (83 % des effectifs, élèves ENAC compris) avec 9 458 agents.

La Direction générale de l'aviation civile reste fortement masculine à 69%. La représentation des femmes dans les emplois d'encadrement supérieur reste stable (19% des emplois occupés).

TOTAL  
AGENTS DGAC  
10 577

+

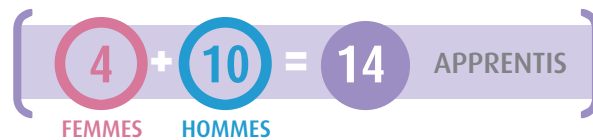
TOTAL  
AGENTS ENAC  
816

=

TOTAL  
AGENTS  
11 393

	DGAC		TOTAL DGAC	ENAC		TOTAL ENAC	TOTAL
	FEMMES	HOMMES		FEMMES	HOMMES		
ADAAC	622	89	711	89	16	105	816
ADMV	9	19	28		1	1	29
AGENTS CONTRACTUELS	102	164	266	51	128	179	445
ASAAC	281	110	391	25	6	31	422
ATTAE	127	117	244	8	10	18	262
AUTRES	32	87	119			0	119
AUTRES AGENTS DD	2	41	43			0	43
EQT ITPE	20	74	94			0	94
EQT TSDD	35	171	206			0	206
ICNA	1 301	2 690	3 991	29	49	78	4 069
IEEAC	147	488	635	18	46	64	699
IESSA	75	1 321	1 396	4	63	67	1 463
IPEF	22	108	130	1	7	8	138
OE	35	476	511	14	153	167	678
OPA	2	84	86			0	86
PERSONNEL MEDICO SOCIAL	29		29	3		3	32
TSEEAC	445	1 252	1 697	14	81	95	1 792
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 286</b>	<b>7 291</b>	<b>10 577</b>	<b>256</b>	<b>560</b>	<b>816</b>	<b>11 393</b>

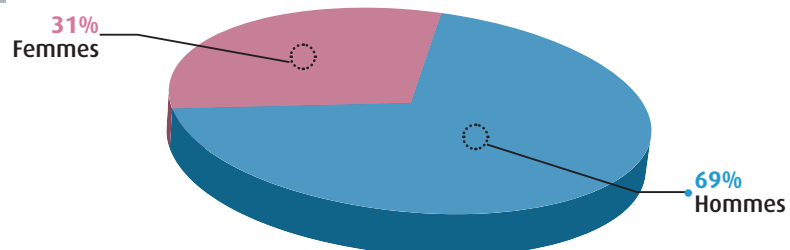
Effectifs apprentis par genre



Effectifs réels en fonction par catégorie et genre

	Hommes	poids catégorie effectif	Femmes	poids catégorie effectif	Total	% Hommes	% Femmes
A	4 970	63%	1 755	50%	6 725	74%	26%
A+	139	2%	32	1%	171	81%	19%
B	1 633	21%	831	23%	2 464	66%	34%
C	208	3%	731	21%	939	22%	78%
CONTRACTUELS	188	2%	142	4%	330	57%	43%
OUVRIERS	713	9%	51	1%	764	93%	7%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>7 851</b>	<b>100%</b>	<b>3 542</b>	<b>100%</b>	<b>11 393</b>	<b>69%</b>	<b>31%</b>

RÉPARTITION  
DES EFFECTIFS PAR GENRE

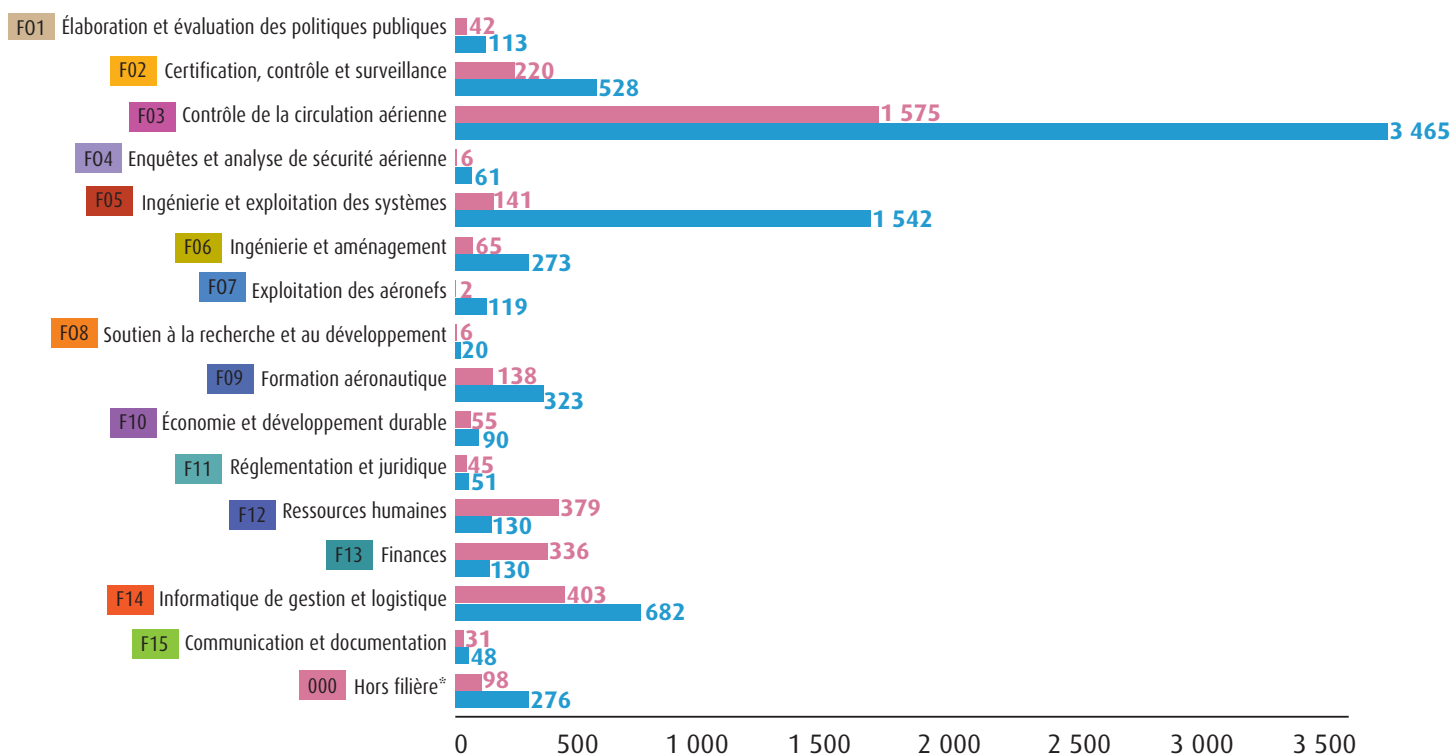


## EFFECTIFS PAR FILIÈRE ET PAR GENRE

### PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

FILIÈRES PROFESSIONNELLES		FEMMES	HOMMES	TOTAL
F01	Élaboration et évaluation des politiques publiques	42	113	155
F02	Certification, contrôle et surveillance	220	528	748
F03	Contrôle de la circulation aérienne	1 575	3 465	5 040
F04	Enquêtes et analyses de sécurité aérienne	6	61	67
F05	Ingénierie et exploitation des systèmes	141	1 542	1 683
F06	Ingénierie et aménagement	65	273	338
F07	Exploitation des aéronefs	2	119	121
F08	Soutien à la recherche et au développement	6	20	26
F09	Formation aéronautique	138	323	461
F10	Économie et développement durable	55	90	145
F11	Réglementation et juridique	45	51	96
F12	Ressources humaines	379	130	509
F13	Finances	336	130	466
F14	Informatique de gestion et logistique	403	682	1 085
F15	Communication et documentation	31	48	79
000	Hors filière*	98	276	374
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>3 542</b>	<b>7 851</b>	<b>11 393</b>

### RÉPARTITION PAR FILIÈRE MÉTIER ET PAR GENRE

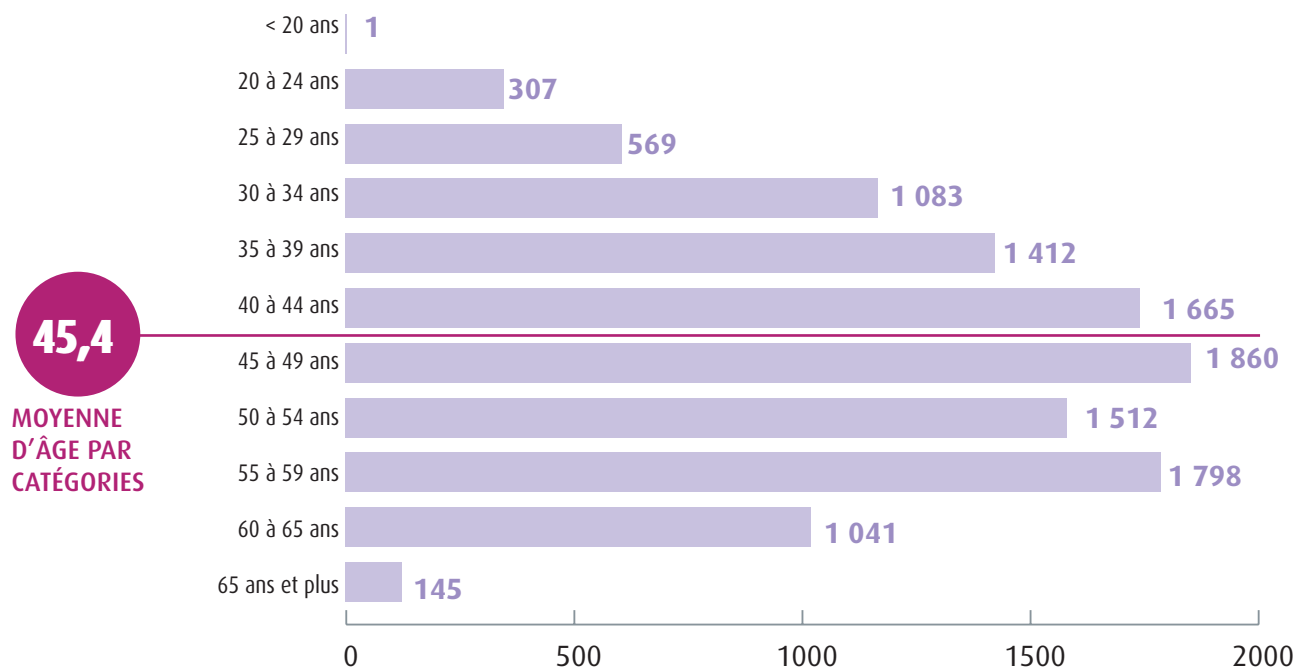


#### BON À SAVOIR

77 % des agents "hors filière" sont des élèves ENAC. Les 23% restants sont des agents des TOM, mis à disposition (MAD) sortantes, en position de détachement (DTH) entrant, non renseignés.

	< 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
ADAAC		1	9	15	37	55	130	162	199	173	35	816
ADMV			1		3	1	5	4	8	5	2	29
AGENTS CONTRACTUELS	1	7	20	21	41	60	74	64	75	68	14	445
ASAAC			1	6	22	55	74	89	102	62	11	422
ATTAE			5	5	16	33	44	39	65	43	12	262
AUTRES			1	6	14	21	24	24	19	8	2	119
AUTRES AGENTS DD					2	3	8	12	6	10	2	43
EQT ITPE			12	22	10	18	11	2	8	10	1	94
ICNA		148	259	701	764	851	637	318	391			4 069
IEEAC		47	43	44	55	65	119	110	110	95	11	699
IESSA		35	45	97	160	181	217	237	311	173	7	1 463
IPEF			9	9	7	13	24	27	27	22		138
OE		2	22	24	73	77	121	133	154	67	5	678
OPA				2	2	3	19	18	23	16	3	86
PERSONNEL MEDICO SOCIAL					1	5	3	9	9	5		32
TSDD			2	16	33	32	40	23	32	23	5	206
TSEEAC		67	140	115	172	192	310	241	259	261	35	1 792
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>307</b>	<b>569</b>	<b>1 083</b>	<b>1 412</b>	<b>1 665</b>	<b>1 860</b>	<b>1 512</b>	<b>1 798</b>	<b>1 041</b>	<b>145</b>	<b>11 393</b>

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE

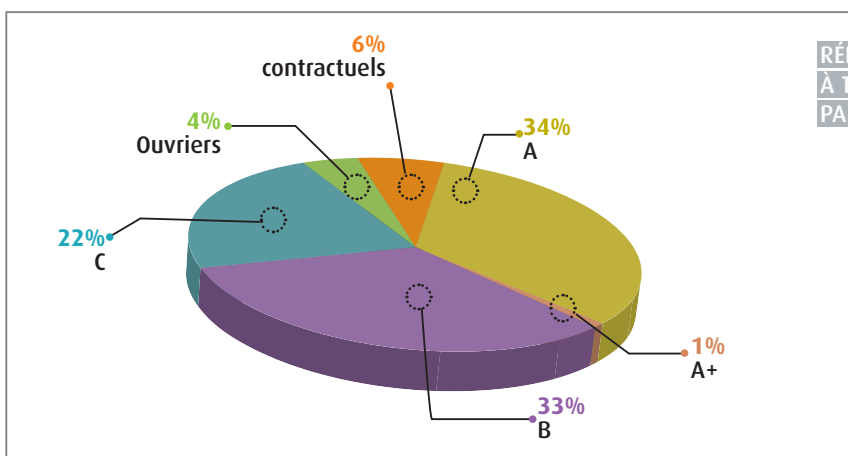
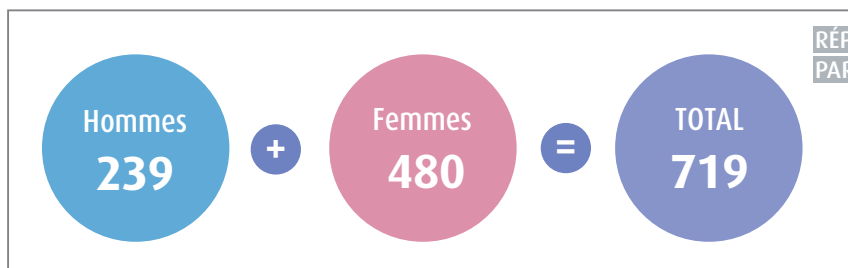


# VENTILATION DU TEMPS DE TRAVAIL PAR CATÉGORIE ET PAR GENRE

## PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Effectif selon le temps de travail

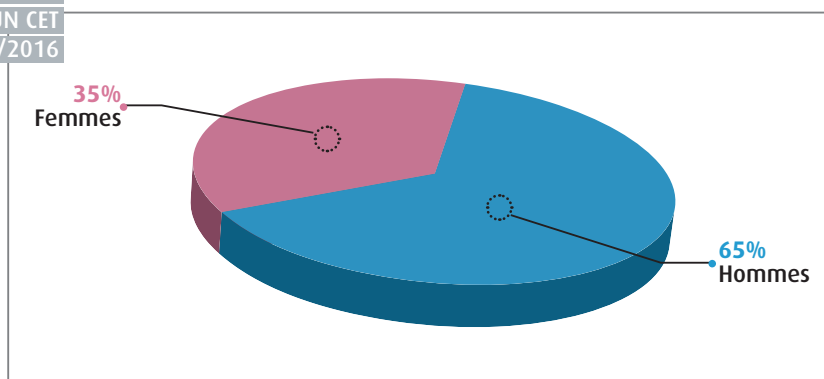
	Hommes			Femmes			TOTAL Temps partiel
	Temps plein	Temps partiel	% Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	% Temps partiel	
A+	4 848	122	3%	1 634	121	7%	243
A	136	3	2%	29	3	10%	6
B	1 561	72	5%	669	162	24%	234
C	197	11	6%	581	150	26%	161
Contractuels	175	13	7%	112	30	27%	43
Ouvriers	695	18	3%	37	14	38%	32
<b>TOTAL</b>	<b>7 612</b>	<b>239</b>	<b>3%</b>	<b>3 062</b>	<b>480</b>	<b>16%</b>	<b>719</b>



Effectif ayant un CET et répartition par genre des jours stockés et/ou utilisés

Effectifs physiques	Hommes	% hommes	Femmes	% femmes	Total
ayant un CET au 31/12	1 850	65%	1 010	35%	2 860
nombre de jours stockés au 31/12	41 796	68%	20 010,5	32%	61 806,5
nombre de jours utilisés n-1	2 401	63%	1 426,5	37%	3 827,5

RÉPARTITION DES AGENTS  
PAR GENRE AYANT UN CET  
AU 31/12/2016



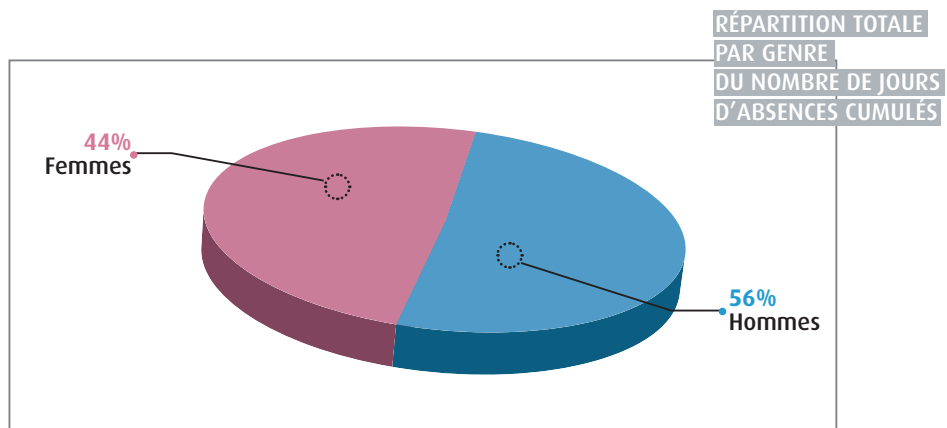
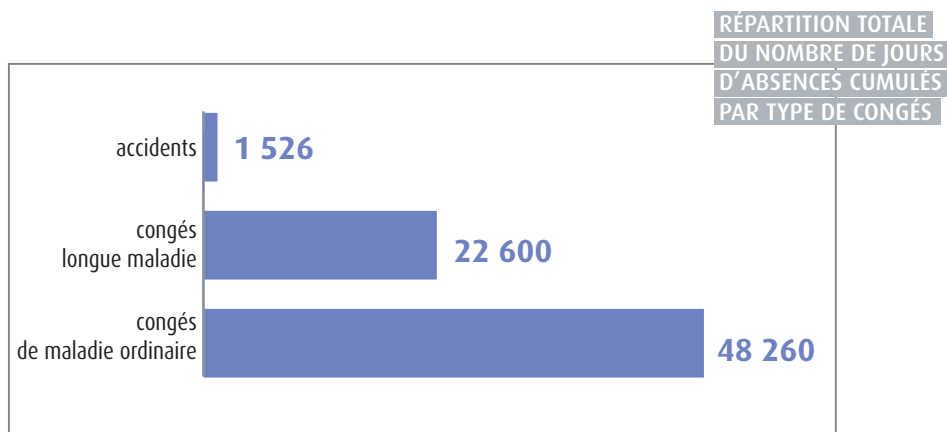
DURÉE DES ABSENCES |  
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre de jours d'absences par genre et type de congés

	Congé de maladie ordinaire	Congé de longue maladie, de longue durée, de grave maladie	Accidents, maladies professionnelles
Femmes	21 576	9 486	727
Hommes	26 684	13 114	799

NOMBRE TOTAL DE JOURS D'ABSENCES

**72 386**





# les mouvements de personnels

C

e chapitre présente les mouvements de personnels (par corps, services, concours et examens professionnels), ainsi que la répartition des personnels en détachement, hors cadre ou mis à disposition au plan national et international. Les synthèses s'appuient sur les données issues du SIRH et reflètent la situation au 31 décembre 2016. Elles correspondent aux effectifs physiques (agents comptés pour 1 quelle que soit leur quotité de temps de travail) retenus lors des CAP de corps pour la DGAC et l'ENAC. Pour la répartition des agents en détachement, seuls les agents DGAC sont concernés.

## LES POINTS CLÉS DE L'ANALYSE

Tous corps confondus, 214 postes ont été offerts en 2016 pour 25 827 inscrits aux concours et examens. Au global, 168 ont été admis dont 113 hommes et 55 femmes. Sur les 265 membres du jury tous corps confondus, la proportion de femmes représente 51% contre 49% d'hommes.

Sur les 115 agents placés en position de détachement, 51% exercent leurs fonctions à l'étranger et majoritairement au sein de l'Union européenne. Le corps le plus représenté dans cette position administrative, au niveau national et international, est celui des IPEF (ingénieur des points, des eaux et des forêts). Cela traduit l'engagement de la DGAC à être représentée dans le monde grâce à ses missions stratégiques dans le domaine de l'aéronautique.

FLUX DES PERSONNELS PAR CORPS ET PAR SERVICE  
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC/MÉTÉO-FRANCE

Les flux des personnels administratifs suite aux CAP

PERSONNELS  
ADMINISTRATIFS  
DÉPARTS /  
ARRIVÉES

127

	ADMC		ATTAAC		ASAAC		ADAAC		TOTAL	
	arrivées	départs	arrivées	départs	arrivées	départs	arrivées	départs	arrivées	départs
ACBACEA					4	2	1	3	5	5
BEA				1					0	1
CFC						1		2	0	3
CRNA/E			2	1		2			2	3
CRNA/O							1		1	0
CRNA/SE									0	0
DAC/NC									0	0
DCB					1		1		2	0
DG	1		2	1	1	1			4	2
DO						1			0	1
DSAC		1	3	2	2	4	4	3	9	10
DSAC/AG				1	1				1	1
DSAC/CE								1	0	1
DSAC/N			3		4	2			7	2
DSAC/NE				1					0	1
DSAC/O								1	0	1
DSAC/OI						1			0	1
DSAC/S					1	1		1	1	2
DSAC/SE			1		1				2	0
DSAC/SO					1	2			1	2
DSNA	1	1	1	1	6	4	4	1	12	7
DSNA/SPM									0	0
DTA	3	3	1	1	2	2	2	2	8	8
DTI			1		2	2	1	2	4	4
ENAC				2	1	4		2	1	8
ENAC/ELEV									0	0
METEO			1	2	3	4		3	4	9
SEAC/PF			1	1					1	1
SG	1	4	5	8	10	10	5	4	21	26
SNA/AG							1		1	0
SNA/CE									0	0
SNA/GSO						1	3	1	3	2
SNA/N									0	0
SNA/NE									0	0
SNA/O							1	2	1	2
SNA/OI									1	0
SNA/S					1				1	0
SNA/SE							1		1	0
SNA/SSE									0	0
SNAS/RP					1			2	1	2
SNIA			1	3	3	1	2	3	6	7
SSIM				1	2				2	1
STAC						1	3	5	3	6
XDISPO						1	4		4	1
XDIVERS					1	2	4	1	5	3
XDTH	4		1		1	2	2	1	8	3
XMAD		1	3		1				4	1
<b>Total général</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>51</b>	<b>51</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>127</b>	<b>127</b>

# FLUX DES PERSONNELS PAR CORPS ET PAR SERVICE

## PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC/MÉTÉO-FRANCE

Les flux des personnels techniques suite aux CAP

	IPEF		ICNA		IEEAC		IESSA		TSEEAC		OE		PN		TOTAL	
	arrivées	départs	arrivées	départs	arrivées	départs	arrivées	départs	arrivées	départs	arrivées	départs	arrivées	départs	arrivées	départs
ACBACEA												2			0	2
BEA					2		1		3	2					5	3
CFC															0	0
CRNA/E			21	16	1		5	1							27	17
CRNA/O			15	5					5	1					20	6
CRNA/SE			12	8			5	2	2		1				20	10
DAC/NC			7	5	1	2	2			1					10	8
DCB															0	0
DG					1	1				2					1	3
DO			2	1	1	1		1	2	2					5	5
DSAC			1		5	5			6	6					12	11
DSAC/AG								1	1	2	1				2	3
DSAC/CE		1	1						3	2					4	3
DSAC/N			1		2	2			4	6	1	1			8	9
DSAC/NE									2						2	0
DSAC/O			2		2			1	5	3					9	4
DSAC/OI										2					0	2
DSAC/S						1			4	1	1				5	2
DSAC/SE					2				2	2					4	2
DSAC/SO			1						2	6	1				4	6
DSNA	3			1	4	2	1	1	3						11	4
DSNA/SPM				1		1	1								1	2
DTA	2				4	3			2						8	3
DTI		1	2	1	9	4	5	4	2	3					18	13
ENAC			3		2				2		1				8	0
ENAC ELEV				45		11		14		37						
METEO															0	0
SEAC/PF			5	2			4	4	1	1					10	7
SEAC/WF							1	1								
SG		1				1			1	2	3				4	4
SGTA					1										1	0
SNA/AG		1	6	11	2	1	1		4						13	13
SNA/CE	1		4	5	2	2	1	1	6	3					14	11
SNA/GSO			15	9		1	3	1	20	3		1			38	15
SNA/N			10	9			2	6	2	2		1			14	18
SNA/NE			3	3	1	1	1	3		3					5	10
SNA/O	1		8	5	1	1	1		1	7		2			12	15
SNA/OI			3	1					2	2					5	3
SNA/S			3	4	1	1	1	1	3	3	1				9	9
SNA/SE	1		5	4	2		3	2	7	4					18	10
SNA/SSE			7	6			2	2	6	4					15	12
SNAS/RP	1	1	33	26	2		14	6	19	7	3				72	40
SNIA											1				1	0
SSIM								1	2						3	6
STAC	2	1				4			1	2		1			3	8
XDTh		1	1		1					1					2	2
XDISPO				2		2			1	2					1	6
XDIVERS		3				1	1					2			1	6
XMAD		1		1		1				1					0	4
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>171</b>	<b>171</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>126</b>	<b>126</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>425</b>	<b>425</b>

Les concours et examens professionnels

Corps d'accueil	Concours concernés	Postes offerts	Inscrits	Présents	Nombre d'épreuves écrites	Admissibles	Nombre d'épreuves orales	Admis hommes	Admis femmes	Total admis
<b>ADMINISTRATIFS</b>										
AAE	EP AAE Principal	4	15	15			1	3	1	4
	EP AAE	4	60	50	1	19	1	2	2	4
	AAE SAUVADET	12	1	0	1	0	1	0	0	0
ASAAC	EP ASAAC classe EX	5	25	22	1	12	1	4	1	5
	EP ASAAC classe Normale	8	106	75	1	24	1	1	7	8
	EP ASAAC classe > AVANCT.	6	15	14			1	0	6	6
	EP ASAAC classe > REC.	2	83	58	1	9	1	0	2	2
	ASAAC SAUVADET									
ADAAC	ADAAC Externe	6	5485		1		1	3	3	6
	ADAAC Interne	3	979		1		1	1	2	3
	EP ADAAC	2	1	1			1	0	1	1
	ADAAC SAUVADET									
<b>TECHNIQUES</b>										
IEEAC	IEEAC Externe	6	17147	16197	8	11899	5	8	1	9
	IEEAC Interne	3	3	1	3	1	4	1	0	1
	IEEAC SAUVADET	16	2	2	1	2	1	2	0	2
	EP IEEAC	3	20	8	2	8	1	3	0	3
ICNA	ICNA Externe	34	668	587	5	92	4	21	13	34
	ICNA Interne	7	7	5	5	4	4	3	1	4
	EP ICNA	7	7	6			3	2	1	3
	SP ICNA	8	11	10			2	7	1	8
IESSA	IESSA Externe	22	320	223	4	56	2	18	4	22
	IESSA Interne	5	10	10	4	2	2	1	0	1
	IESSA SAUVADET									
	EP IESSA	5	19	15			3	5	0	5
TSEEC	TSEEC Externe	25	669	466	3	71	2	18	7	25
	TSEEC Interne	7	75	54	3	20	2	7	0	7
	TSEEC SAUVADET	10	2	1	1	1	1	0	1	1
	EP TSEEC	4	97	74	1	18	2	3	1	4

CONCOURS ADMINISTRATIFS  
NOMBRE D'ADMIS PAR GENRE

14  
HOMMES

25  
FEMMES

CONCOURS TECHNIQUES  
NOMBRE D'ADMIS PAR GENRE

99  
HOMMES

30  
FEMMES

La composition des jurys

Corps d'accueil	Concours et examens pro	Membres jurys	Hommes	Femmes	Examineurs	jurys dont examineurs
<b>ADMINISTRATIFS</b>						
AAE	EP AAE Principal	5	3	2		5
	EP AAE	6	4	2		6
	AAE SAUVADET	4	2	2		4
ASAAC	EP ASAAC classe EX	4	2	2		4
	EP ASAAC classe Normale	6	3	3		6
	EP ASAAC classe > AVANCT.	4	3	1		4
	EP ASAAC classe > REC.	6	4	2		6
ADAAC	ADAAC Externe	88	37	51		88
	ADAAC Interne	65	29	36		65
	EP ADAAC	3	2	1		3
<b>TECHNIQUES</b>						
IEEAC	IEEAC Interne	7	4	3	22	29
	IEEAC SAUVADET	4	2	2	3	7
	EP IEEAC	6	5	1	4	10
ICNA	ICNA Externe	6	2	4	70	76
	ICNA Interne	6	2	4	70	76
	EP ICNA	4	3	1	23	27
	SP ICNA	4	3	1	23	27
IESSA	IESSA Externe	6	3	3	48	54
	IESSA Interne	6	3	3	48	54
	IESSA SAUVADET					
	EP IESSA	5	3	2	17	22
TSEEAC	TSEEAC Externe	6	3	3	52	58
	TSEEAC Interne	6	3	3	52	58
	TSEEAC SAUVADET	3	1	2	0	3
	EP TSEEAC	5	3	2	23	28

Répartition par organismes des agents détachés, hors cadre ou mis à disposition

	NATIONAL				TOTAL
	ADP	COLL.TERR. OU EP	DIVERS	MINISTÈRES	
ADAAC		2		4	6
ADMVCV	1	1		5	7
ASSAC		5		1	6
ASSI		1			1
ATTAE		3	1	9	13
ICNA			2		2
IEEAC	1		1		2
IESSA				1	1
IPEF	1	5	1	8	15
ITPE				1	1
OE		1			1
TSEEAC		1			1
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>29</b>	<b>56</b>

Répartition par corps des agents détachés, hors cadre ou mis à disposition

	INTERNATIONAL							TOTAL	
	AESA	AMBASSADE DE FRANCE	CEE	ETHIAD AIRWAYS	EUROCON- TROL	INSTITUT SINO-EUROPEEN DE L'INGENIERIE DE L'AVIATION	OACI		AGENCE SPATIALE EUROPÉENNE
ADMVCV			1				2		3
ASAAC	1								1
ATTAE		2	2						4
ICNA			2		2		1		5
IEEAC	12		1		6		6	1	26
IESSA		1			1				2
IPEF	2	2	1	1	4	1	3		14
TSEEAC					4				4
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>59</b>

115

AGENTS DÉTACHÉS,  
HORS CADRE  
OU MIS À DISPOSITION

Nombre d'agents en mobilité par genre

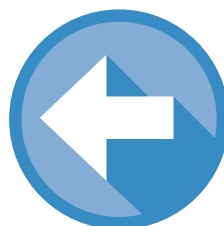
	Hommes	% hommes	Femmes	% femmes	TOTAL
Entrant (nouveaux agents)	156	69%	70	31%	226
Interne (fonctionnelle)	252	67%	125	33%	377
Mutation externe	367	68%	176	32%	543
Retraite	171	67%	86	33%	257
Autre (dispo ...)	26	63%	15	37%	41

1 444

NOMBRE D'AGENTS  
AYANT FAIT L'OBJET  
D'UNE MOBILITÉ EN 2016

NOUVEAUX ENTRANTS

15,65%



DÉPARTS EN RETRAITE PARMIS LES AGENTS EN MOBILITÉ



18%



# les rémunérations

C

e chapitre comporte les informations sur les rémunérations des personnels de la DGAC, en particulier la masse salariale de gestion en 2016 par catégorie d'emplois et de dépenses et les coûts moyens des personnels. Les chiffres s'appuient sur les extractions des logiciels SALSA et Info-paye au 31 décembre 2016. Le périmètre concerné est le BACEA.

## LES POINTS CLÉS DE L'ANALYSE

### L'évolution de la masse salariale

Les dépenses de personnel de la DGAC sont regroupées sur le programme 613 "Soutien aux prestations de l'aviation civile" de la mission « contrôle et exploitation aériens ». Ce poste de dépenses représente plus de 50% des crédits du BACEA.

L'exécution 2016 s'élève à 1 141 M€ pour des crédits ouverts en LFI de 1 142,3 M€. La quasi-totalité des crédits de personnel a été ainsi consommée en 2016.

### Cette exécution inclut notamment :

- la revalorisation de la valeur du point fonction publique de 0,6% au 1<sup>er</sup> juillet 2016,
- la mise en œuvre de la PPCR 2016 pour la catégorie B type,
- la contribution de la DGAC au fonds de l'allocation temporaire complémentaire des ICNA (fonds ATC),
- le paiement des mesures protocolaires y compris les premières mesures du protocole 2016-2019.

### Évolution des rémunérations

La rémunération globale moyenne (traitement brut, primes et indemnités, cotisations et prestations sociales hors CAS Pensions) augmente d'environ 0,5% par rapport à l'année antérieure.

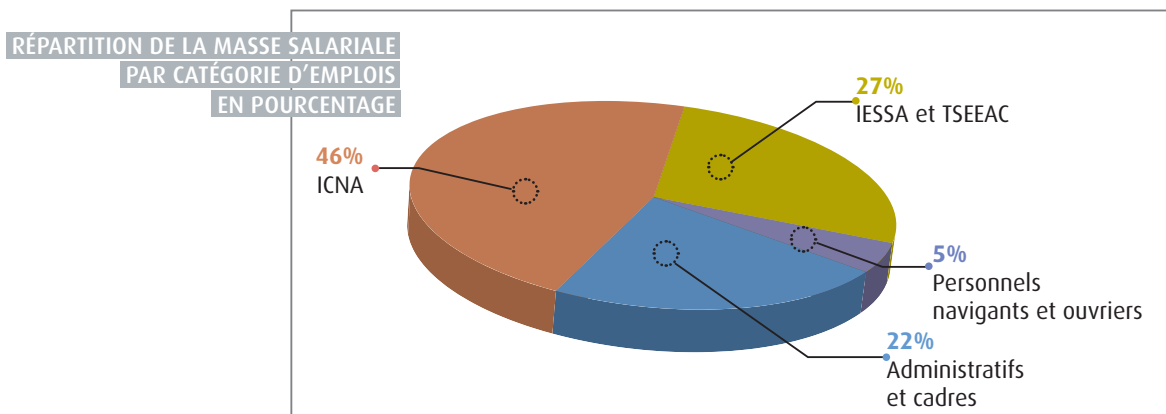
### Masse salariale et coûts moyens

La répartition de la masse salariale par catégorie de dépenses et par catégorie d'emplois est quasi identique à celle constatée en 2015 avec :

- des salaires et des primes qui représentent sensiblement le même poids dans la répartition de la dépense : environ 35% chacun soit près de 70% de la totalité de la dépense,
- une masse salariale des personnels techniques de la navigation aérienne qui représente toujours 73% du budget du personnel.

Répartition de la masse salariale par catégories d'emploi

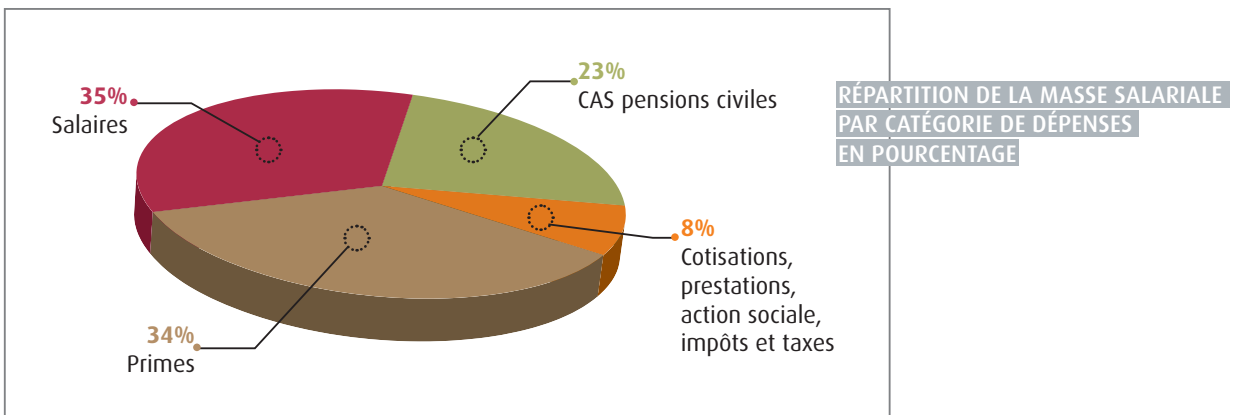
ADMINISTRATIFS ET CADRES	254 759 821 €
ICNA	520 265 612 €
IESSA et TSEEAC	306 850 200 €
PERSONNELS NAVIGANTS ET OUVRIERS	59 082 441 €



## LA MASSE SALARIALE PÉRIMÈTRE BACEA

Répartition de la masse salariale par catégorie de dépenses en valeur absolue

SALAIRES	PRIMES	CAS PENSIONS CIVILES	COTISATIONS, PRESTATIONS, ACTION SOCIALE, IMPÔTS ET TAXES
394 853 770 €	390 837 177 €	261 680 938 €	93 586 189 €



### BON À SAVOIR

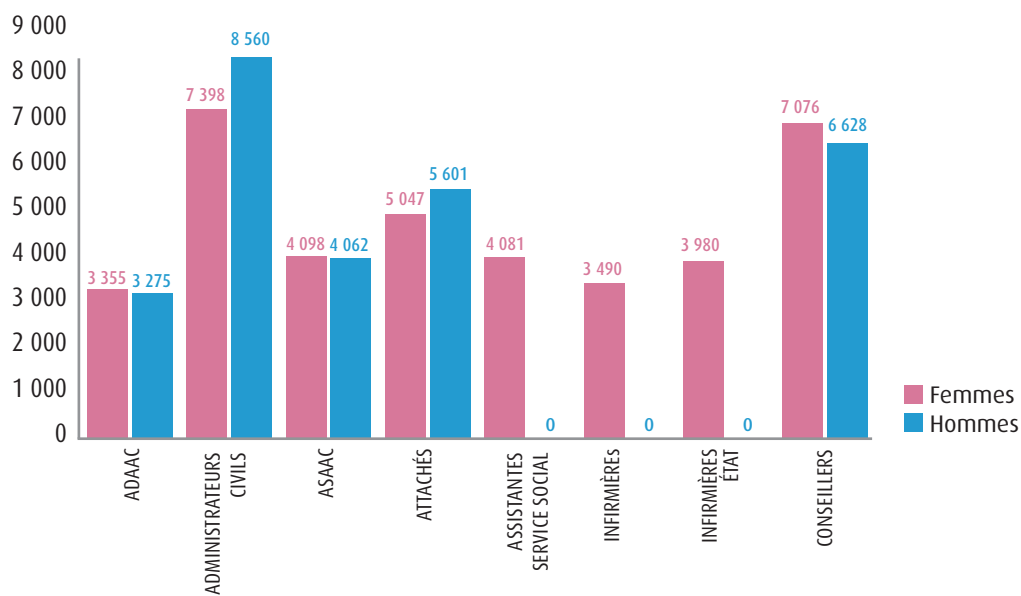
Salaires : traitements bruts+Indemnités de résidence+supplément familial

Coûts moyens mensuels bruts des personnels administratifs en euros

CORPS	GRADE	INDEMNITÉS	RÉMUNÉRATIONS PRINCIPALES	TOTAL
ADAAC	Adjoint 2 <sup>e</sup> classe	1 128 €	1 601 €	2 729 €
	Adjoint 1 <sup>re</sup> classe	1 302 €	1 679 €	2 981 €
	Adjoint principal 2 <sup>e</sup> classe	1 419 €	1 822 €	3 241 €
	Adjoint principal 1 <sup>re</sup> classe	1 471 €	2 049 €	3 519 €
	Total ADAAC femmes	1 430 €	1 925 €	3 355 €
	Total ADAAC hommes	1 393 €	1 882 €	3 275 €
<b>TOTAL ADAAC</b>		<b>1 425 €</b>	<b>1 920 €</b>	<b>3 345 €</b>
ADMINISTRATEURS CIVILS	Administrateur civil	3 049 €	3 570 €	6 619 €
	Administrateur civil général	4 646 €	5 647 €	10 293 €
	Administrateur civil HC	3 495 €	5 464 €	8 959 €
	Total Admin. civil femmes	3 344 €	4 054 €	7 398 €
	Total Admin. civil hommes	3 479 €	5 080 €	8 560 €
<b>TOTAL ADMINISTRATEURS CIVILS</b>		<b>3 438 €</b>	<b>4 766 €</b>	<b>8 204 €</b>
ASAAC	ASAAC classe normale	1 527 €	1 959 €	3 486 €
	ASAAC classe supérieure	1 605 €	2 240 €	3 845 €
	ASAAC classe exceptionnelle	1 849 €	2 476 €	4 324 €
	Total ASAAC femmes	1 751 €	2 347 €	4 098 €
	Total ASAAC hommes	1 728 €	2 334 €	4 062 €
<b>TOTAL ASAAC</b>		<b>1 744 €</b>	<b>2 343 €</b>	<b>4 088 €</b>
ATTACHÉS	Attaché classe normale	2 140 €	2 788 €	4 928 €
	Attaché principal	2 370 €	3 506 €	5 876 €
	Total Attachés femmes	2 157 €	2 890 €	5 047 €
	Total Attachés hommes	2 315 €	3 285 €	5 601 €
<b>TOTAL ATTACHÉS</b>		<b>2 235 €</b>	<b>3 086 €</b>	<b>5 321 €</b>
ASSISTANTES SOCIALES	Assistante service social	1 137 €	2 368 €	3 506 €
	Assistante principale service social	1 652 €	2 706 €	4 357 €
	Total Ass.service social femmes	1 485 €	2 596 €	4 081 €
<b>TOTAL ASSISTANTES SOCIALES</b>		<b>1 485 €</b>	<b>2 596 €</b>	<b>4 081 €</b>
CTSS	Conseiller tech. service social	2 005 €	2 834 €	4 839 €
<b>TOTAL CTSS</b>		<b>2 005 €</b>	<b>2 834 €</b>	<b>4 839 €</b>
INFIRMIÈRES	Infirmières classe normale	811 €	1 829 €	2 639 €
	Infirmières classe supérieure	1 146 €	2 520 €	3 666 €
	TOTAL Infirmières femmes	1 089 €	2 401 €	3 490 €
<b>TOTAL INFIRMIÈRES</b>		<b>1 089 €</b>	<b>2 401 €</b>	<b>3 490 €</b>
INFIRMIÈRES D'ÉTAT	Infirmières d'État classe supérieure	1 187 €	2 719 €	3 906 €
	Infirmières d'État hors classe	1 290 €	3 027 €	4 318 €
	Total Infirmières d'État femmes	1 206 €	2 774 €	3 980 €
<b>TOTAL INFIRMIÈRES D'ÉTAT</b>		<b>1 206 €</b>	<b>2 774 €</b>	<b>3 980 €</b>
	<b>Total conseiller femmes</b>	<b>3 017 €</b>	<b>4 059 €</b>	<b>7 076 €</b>
	<b>Total conseiller hommes</b>	<b>2 887 €</b>	<b>3 741 €</b>	<b>6 628 €</b>
<b>TOTAL CONSEILLERS</b>		<b>2 954 €</b>	<b>3 905 €</b>	<b>6 860 €</b>

## COÛTS MOYENS MENSUELS BRUTS DES PERSONNELS PÉRIMÈTRE BACEA

VENTILATION DES COÛTS TOTAUX MENSUELS  
BRUTS PAR CORPS ADMINISTRATIFS (EN EUROS) ET PAR GENRE



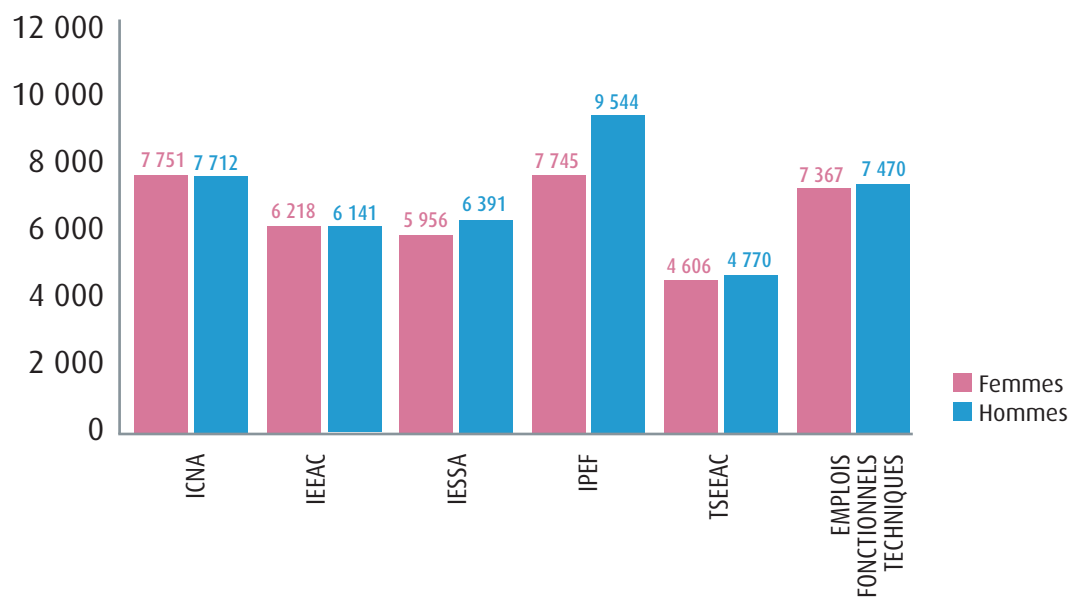
## Coûts moyens mensuels bruts des personnels techniques en euros

CORPS	GRADE	INDEMNITÉS	RÉMUNÉRA- TIONS PRINCIPALES	TOTAL
ICNA	ICNA classe normale	1 539 €	1 724 €	3 263 €
	ICNA Principal	4 507 €	2 323 €	6 831 €
	ICNA divisionnaire	4 835 €	3 178 €	8 012 €
	ICNA en chef	5 441 €	4 176 €	9 617 €
	TOTAL ICNA femmes	4 641 €	3 111 €	7 751 €
	TOTAL ICNA hommes	4 632 €	3 080 €	7 712 €
<b>TOTAL ICNA</b>		<b>4 635 €</b>	<b>3 090 €</b>	<b>7 725 €</b>
IEEAC	IEEAC classe normale	2 500 €	2 228 €	4 728 €
	IEEAC principal 2 <sup>e</sup> classe	3 641 €	3 645 €	7 285 €
	IEEAC principal 1 <sup>re</sup> classe	4 265 €	4 385 €	8 651 €
	TOTAL IEEAC femmes	3 267 €	2 950 €	6 218 €
	TOTAL IEEAC hommes	3 104 €	3 037 €	6 141 €
<b>TOTAL IEEAC</b>		<b>3 140 €</b>	<b>3 018 €</b>	<b>6 158 €</b>
IESSA	IESSA classe normale	1 712 €	2 308 €	4 021 €
	IESSA principal	2 946 €	2 697 €	5 643 €
	IESSA divisionnaire	3 573 €	3 851 €	7 424 €
	TOTAL IESSA femmes	2 844 €	3 114 €	5 958 €
	TOTAL IESSA hommes	3 136 €	3 255 €	6 391 €
<b>TOTAL IESSA</b>		<b>3 120 €</b>	<b>3 247 €</b>	<b>6 367 €</b>
IPEF	IPEF classe normale	2 448 €	2 698 €	5 145 €
	IPEF CHEF	3 394 €	5 871 €	9 265 €
	IGPEF	4 033 €	7 438 €	11 471 €
	IGPEF classe ex.	7 566 €	6 488 €	14 054 €
	TOTAL IPEF femmes	3 274 €	4 471 €	7 745 €
	TOTAL IPEF hommes	3 601 €	5 943 €	9 544 €
<b>TOTAL IPEF</b>		<b>3 556 €</b>	<b>5 743 €</b>	<b>9 299 €</b>
TSEEAC	TSEEAC classe normale	1 776 €	1 930 €	3 705 €
	TSEEAC classe supérieure	2 402 €	2 546 €	4 948 €
	TSEEAC classe ex.	2 843 €	2 911 €	5 754 €
	TSEEAC Polynésie	3 037 €	2 211 €	5 248 €
	TOTAL TSEEAC femmes	2 189 €	2 419 €	4 608 €
	TOTAL TSEEAC hommes	2 350 €	2 421 €	4 770 €
<b>TOTAL TSEEAC</b>		<b>2 305 €</b>	<b>2 420 €</b>	<b>4 726 €</b>
EMPLOIS FONCTIONNELS	RTAC	3 306 €	2 967 €	6 273 €
	CTAC	3 384 €	3 666 €	7 050 €
	CSTAC	3 715 €	4 149 €	7 864 €
	CUTAC	3 669 €	4 754 €	8 423 €
	TOTAL EF femmes	3 434 €	3 933 €	7 367 €
	TOTAL EF hommes	3 543 €	3 927 €	7 470 €
<b>TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS</b>		<b>3 525 €</b>	<b>3 928 €</b>	<b>7 453 €</b>

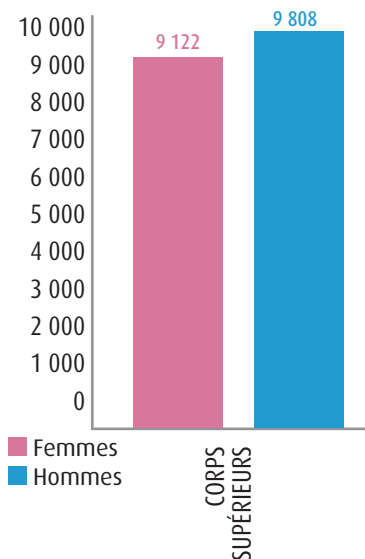
## COÛTS MOYENS MENSUELS BRUTS DES PERSONNELS

### PÉRIMÈTRE BACEA

VENTILATION DES COÛTS TOTAUX MENSUELS BRUTS  
PAR CORPS TECHNIQUES (EN EUROS) ET PAR GENRE



VENTILATION DES CÔÛTS TOTAUX  
MENSUELS BRUTS PAR GENRE  
DES EMPLOIS SUPÉRIEURS



Coûts moyens mensuels bruts des emplois supérieurs en euros

CORPS	INDEMNITÉS	RÉMUNÉRATIONS PRINCIPALES	TOTAL
Chefs de service	3 899 €	5 360 €	9 258 €
Directeurs	6 664 €	6 364 €	13 028 €
Directeurs de projet	4 687 €	4 819 €	9 506 €
Experts de haut niveau	4 770 €	5 126 €	9 897 €
Sous-directeurs	3 682 €	5 373 €	9 055 €
Emplois supérieurs femmes	3 650 €	5 472 €	9 122 €
Emplois supérieurs hommes	4 420 €	5 388 €	9 808 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 252 €</b>	<b>5 406 €</b>	<b>9 659 €</b>

Coûts moyens mensuels par corps  
y compris agents détachés sur un emploi fonctionnel

Corps Tous agents y/c ceux sur emploi fonctionnel	indemnités	Rémunérations principales	Total	Part d'emplois fonctionnels en %
Administrateurs civils	3 829 €	4 944 €	8 773 €	42%
Administrateurs civils femmes	3 423 €	4 601 €	8 024 €	33%
Administrateurs civils hommes	3 976 €	5 069 €	9 045 €	45%
ATTACHÉS	2 491 €	3 369 €	5 860 €	30%
Attachés femmes	2 463 €	3 308 €	5 771 €	31%
Attachés hommes	2 519 €	3 431 €	5 950 €	29%
IEEAC	3 402 €	3 648 €	7 050 €	43%
IEEAC femmes	3 412 €	3 681 €	7 093 €	45%
IEEAC hommes	3 399 €	3 639 €	7 038 €	42%
IESSA	3 160 €	3 367 €	6 527 €	9%
IESSA femmes	2 868 €	3 148 €	6 016 €	4%
IESSA hommes	3 176 €	3 379 €	6 555 €	9%
IPEF	3 689 €	5 477 €	9 166 €	32%
IPEF femmes	3 317 €	4 604 €	7 921 €	42%
IPEF hommes	3 760 €	5 642 €	9 402 €	30%
TSEEC	2 455 €	2 550 €	5 005 €	19%
TSEEC femmes	2 292 €	2 492 €	4 784 €	12%
TSEEC hommes	2 509 €	2 569 €	5 078 €	21%

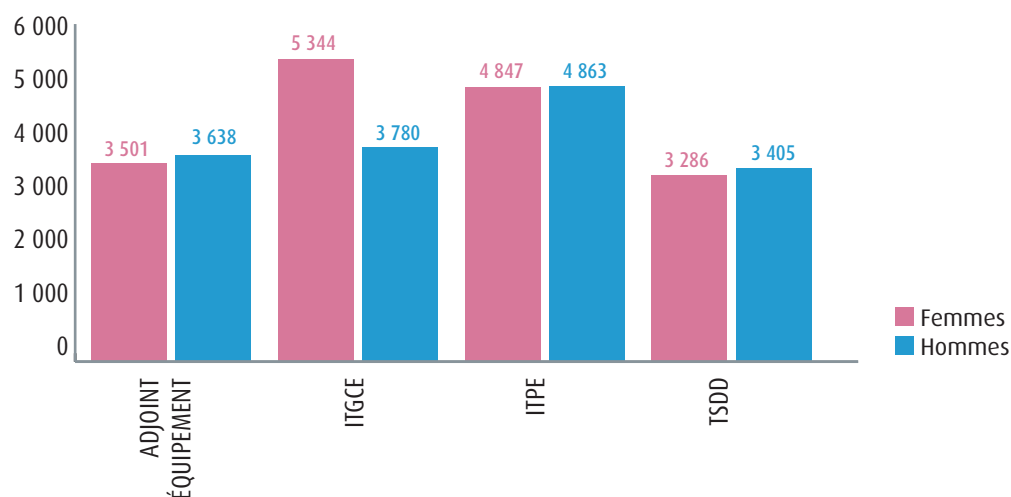
## COÛTS MOYENS MENSUELS BRUTS DES PERSONNELS

### PÉRIMÈTRE BACEA

Coûts moyens mensuels bruts des personnels Équipement en euros

CORPS	GRADE	INDEMNITÉS	RÉMUNÉRATIONS	TOTAL
Adjoints Équipement	Agent d'exploitation	1 789 €	1 626 €	3 415 €
	Adjoint technique	1 998 €	1 793 €	3 791 €
	Adjoint technique principal	1 123 €	2 071 €	3 193 €
	TOTAL Adjoints femmes	1 680 €	1 821 €	3 501 €
	TOTAL Adjoints hommes	1 877 €	1 761 €	3 638 €
<b>TOTAL ADJOINTS</b>		<b>1 871 €</b>	<b>1 763 €</b>	<b>3 634 €</b>
DESSINATEURS		606 €	1 801 €	2 407 €
CHARGÉS D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES		1 180 €	2 928 €	4 108 €
ARCHITECTES ET URBANISTES		2 158 €	4 351 €	6 508 €
ITGCE	ITGCE classe normale	551 €	2 702 €	3 253 €
	ITGCE divisionnaire	1 662 €	3 400 €	5 062 €
	TOTAL ITGCE femmes	1 598 €	3 745 €	5 344 €
	TOTAL ITGCE hommes	956 €	2 824 €	3 780 €
<b>TOTAL ITGCE</b>		<b>1 119 €</b>	<b>3 059 €</b>	<b>4 178 €</b>
ITPE	ITPE classe normale	1 853 €	2 844 €	4 696 €
	ITPE divisionnaire	2 159 €	3 301 €	5 460 €
	TOTAL ITPE femmes	1 915 €	2 931 €	4 847 €
	TOTAL ITPE hommes	1 919 €	2 945 €	4 863 €
<b>TOTAL ITPE</b>		<b>1 918 €</b>	<b>2 941 €</b>	<b>4 858 €</b>
TSDD	TSDD classe normale	953 €	1 995 €	2 947 €
	TSDD principal	798 €	2 053 €	2 851 €
	TSDD chef	1 135 €	2 480 €	3 615 €
	TOTAL TSDD femmes	960 €	2 325 €	3 286 €
	TOTAL TSDD hommes	1 054 €	2 352 €	3 405 €
<b>TOTAL TSDD</b>		<b>1 036 €</b>	<b>2 347 €</b>	<b>3 383 €</b>

VENTILATION DES COÛTS TOTAUX MENSUELS BRUTS PAR CORPS ÉQUIPEMENT (EN EUROS) ET PAR GENRE



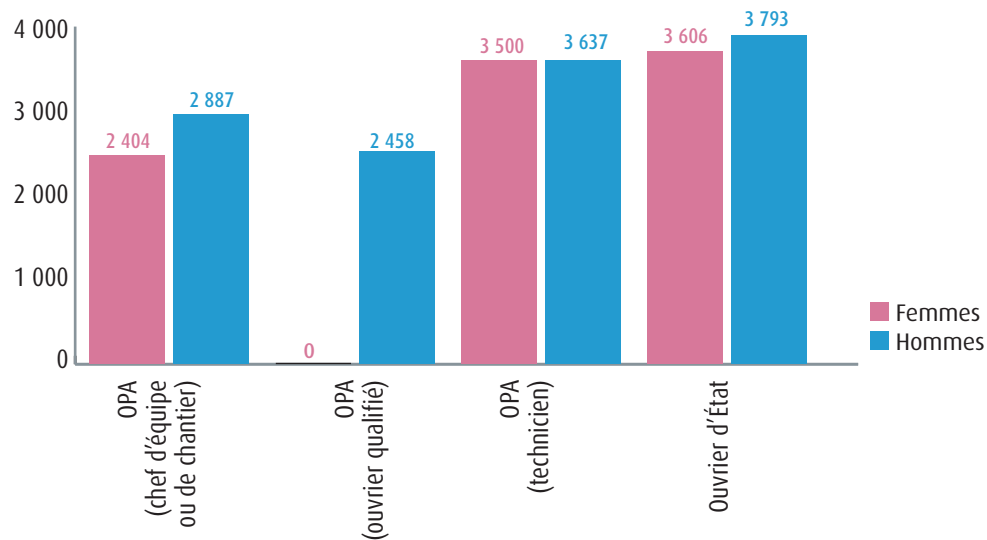
Coûts moyens mensuels bruts des ouvriers en euros

CORPS	GRADE	INDEMNITÉS	RÉMUNÉRATIONS	TOTAL
OPA (chef d'équipe ou de chantier)	Chef d'atelier	1 188 €	2 611 €	3 799 €
	Chef de chantier	1 521 €	2 162 €	3 682 €
	Chef d'équipe A	932 €	1 610 €	2 542 €
	Chef d'équipe B	975 €	1 721 €	2 695 €
	Chef d'équipe C	985 €	1 805 €	2 790 €
	Chef d'exploitation	1 264 €	2 465 €	3 729 €
	Réception. Atelier	1 061 €	1 875 €	2 935 €
	Responsable travaux	1 120 €	1 865 €	2 985 €
	Spécialiste A	705 €	1 690 €	2 395 €
	Spécialiste B	1 250 €	1 672 €	2 922 €
	Total OPA chef femmes	783 €	1 621 €	2 404 €
	Total OPA chef hommes	1 058 €	1 830 €	2 887 €
<b>TOTAL OPA CHEF</b>		<b>1 054 €</b>	<b>1 826 €</b>	<b>2 880 €</b>
OPA (ouvrier qualifié)	Compagnon	488 €	1 540 €	2 028 €
	Maître compagnon	1 436 €	1 308 €	2 744 €
	Total OPA qualifié femmes	/	/	/
	Total OPA qualifié hommes	1 057 €	1 401 €	2 458 €
<b>TOTAL OPA QUALIFIÉ</b>		<b>1 057 €</b>	<b>1 401 €</b>	<b>2 458 €</b>
OPA (technicien)	Technicien 1 <sup>er</sup> niveau	895 €	1 866 €	2 761 €
	Technicien 2 <sup>e</sup> niveau	1 878 €	2 023 €	3 901 €
	Technicien 3 <sup>e</sup> niveau	1 915 €	2 582 €	4 497 €
	Technicien principal	1 244 €	2 826 €	4 069 €
	Total technicien femmes	1 184 €	2 316 €	3 500 €
	Total technicien hommes	1 567 €	2 070 €	3 637 €
<b>TOTAL TECHNICIEN</b>		<b>1 547 €</b>	<b>2 082 €</b>	<b>3 630 €</b>
Ouvrier d'État	Chef d'équipe cat. 7	1 111 €	2 883 €	3 995 €
	Chef d'équipe HC	1 440 €	3 257 €	4 696 €
	Chef d'équipe HC A	1 389 €	3 274 €	4 663 €
	Chef d'équipe HC B	1 650 €	3 784 €	5 433 €
	Chef d'équipe HC C	1 939 €	4 428 €	6 367 €
<b>TOTAL CHEF D'ÉQUIPE</b>		<b>1 507 €</b>	<b>3 527 €</b>	<b>5 034 €</b>
Ouvrier d'État	Ouvrier métal groupe 5	815 €	1 854 €	2 669 €
	Ouvrier métal groupe 6	859 €	2 011 €	2 870 €
	Ouvrier métal groupe 7	1 034 €	2 332 €	3 367 €
	Ouvrier métal HC	1 305 €	2 686 €	3 991 €
	Ouvrier métal HC A	1 158 €	2 644 €	3 802 €
	Ouvrier métal HC B	1 277 €	3 223 €	4 500 €
	Ouvrier métal HC C	1 880 €	3 619 €	5 499 €
	Total ouvrier métal femmes	1 091 €	2 514 €	3 606 €
	Total ouvrier métal hommes	1 150 €	2 643 €	3 793 €
<b>TOTAL OUVRIER MÉTAL</b>		<b>1 146 €</b>	<b>2 634 €</b>	<b>3 780 €</b>

## COÛTS MOYENS MENSUELS BRUTS DES PERSONNELS

### PÉRIMÈTRE BACEA

VENTILATION DES COÛTS TOTAUX MENSUELS BRUTS  
PAR CORPS OUVRIERS (EN EUROS) ET PAR GENRE



Écart de la rémunération nette mensuelle moyenne (estimation)

	Hommes titulaires	Femmes titulaires	Écart mensuel moyen femmes / hommes
A+	7 989 €	6 810 €	-1 180 €
A	6 299 €	6 473 €	174 €
B	4 165 €	3 817 €	-348 €
C	2 794 €	2 876 €	83 €
OE	3 200 €	3 042 €	-158 €
OPA	2 614 €	2 575 €	-39 €
PN	7 118 €	(**)	

(\*\*) population trop peu nombreuse pour être représentative

BON À SAVOIR

A+ : IPEF et administrateurs civils, emplois fonctionnels  
 A : IEEAC, ICNA, IESSA, emplois fonctionnels, ATAAC, ITPE, divers A  
 B : TSEEAC, TSDD, ASAAC, emplois fonctionnels, divers B  
 C : ADAAC, dessinateurs, divers C





# les conditions de travail

Ce chapitre synthétise les principaux indicateurs sur les conditions de travail des agents de la DGAC, en particulier les accidents et les arrêts de travail. Les synthèses concernent le périmètre DGAC et s'appuient sur les données recueillies auprès des services gestionnaires.

## CONDITIONS DE TRAVAIL À LA DGAC

En 2016, la DGAC a poursuivi plusieurs démarches lancées en 2015.

Ainsi, le groupe de travail (GT) harmonisation des documents uniques, poursuivant ses travaux de 2015 a lancé sur l'année 2016 le paramétrage d'un nouvel outil pour la réalisation des documents uniques au sein des services. Cette phase de paramétrage est en cours de finalisation.

Par ailleurs, la démarche relative à la qualité de vie au travail s'est poursuivie par l'approfondissement des diagnostics quantitatifs et qualitatifs. L'année 2017 sera consacrée à l'élaboration du plan d'actions national et à sa déclinaison au niveau local.

## LES POINTS CLÉS DE L'ANALYSE

Le nombre des accidents de travail ou de service est un des indicateurs qui permet de mesurer la qualité des conditions de travail.

En 2016 ont été répertoriés 83 accidents de travail ou de service avec et sans arrêt de travail, ce qui représente 864 jours non travaillés. Le nombre d'accidents (avec et sans arrêt) a légèrement augmenté pour l'ensemble de la DGAC entre 2015 et 2016 (+3 dont +2 pour les ouvriers et +1 pour les techniques).

Une hausse importante pour les jours d'arrêt (+47%). Cette augmentation s'explique par celle des administratifs (+357%) passant de 92 à 421 jours d'arrêt, dont la gravité des accidents dus aux déplacements à pied pendant le temps de travail (chutes dans les escaliers, chutes de plain-pied) a augmenté alors qu'ils ont diminué en nombre. De nombreuses mesures de prévention ont été de nouveau proposées au niveau local pour limiter ces accidents.

### **45 accidents de travail ou de service ont entraîné un arrêt de travail.**

Le nombre d'accidents de trajet avec arrêt s'élève à 30 pour 2016 pour une durée totale de 662 jours d'arrêts de travail contre 24 accidents en 2015 pour 482 jours d'arrêts, soit une augmentation de jour d'arrêt de 27,2% par rapport à 2015

Il ressort du bilan des accidents 2016 que le taux de fréquence pour l'ensemble des accidents est le plus faible constaté depuis 2009. Une baisse à noter pour 2016 chez les personnels techniques et administratifs avec une légère hausse pour les ouvriers.

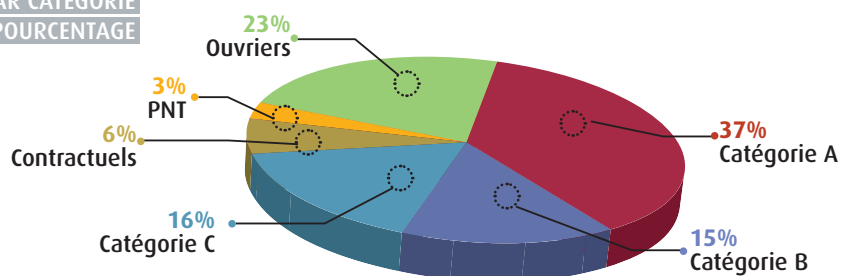
ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL (accidents de travail/trajet)

PÉRIMÈTRE DGAC

Répartition du nombre d'accidents par catégorie de personnels et en valeur absolue

Catégories de personnels		Nombre d'accidents avec et sans arrêt
Catégorie A+		0
Catégorie A		52
Catégorie B		21
Catégorie C		23
Contractuels		9
PNT		4
Ouvriers		32
Répartition des ouvriers	Ouvriers d'État	30
	OPA	2
<b>TOTAL</b>		<b>141</b>

RÉPARTITION DU NOMBRE D'ACCIDENTS PAR CATÉGORIE DE PERSONNELS EN POURCENTAGE



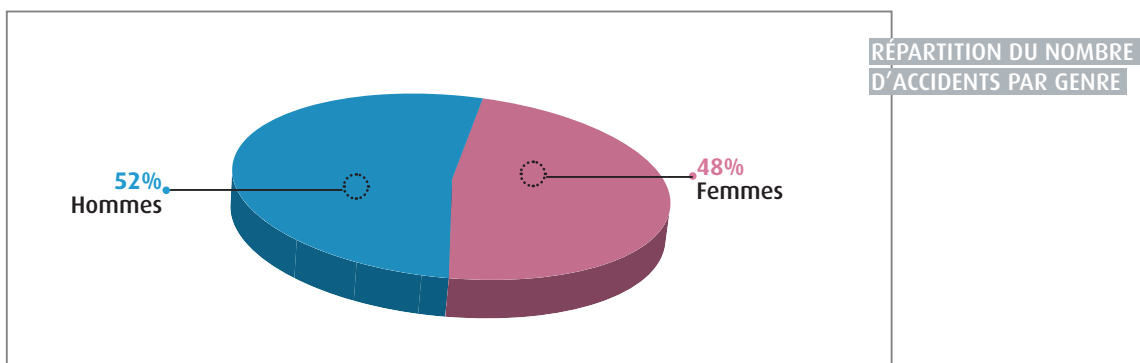
## ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL (accidents de travail/trajet)

### PÉRIMÈTRE DGAC

#### Répartition du nombre d'accidents et de jours d'arrêt par genre

Nombre d'accidents	Femmes	Hommes
141	67	74
Nombre de jours d'arrêts	Femmes	Hommes
1 526	727	799

On observe une augmentation de 7,8% du nombre total d'accidents (travail/service et trajet), en particulier chez les femmes (+26,9%). Pour l'ensemble des accidents, le nombre de jours d'arrêt est en forte augmentation (+31,7%).



ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL (hors accidents de trajet)

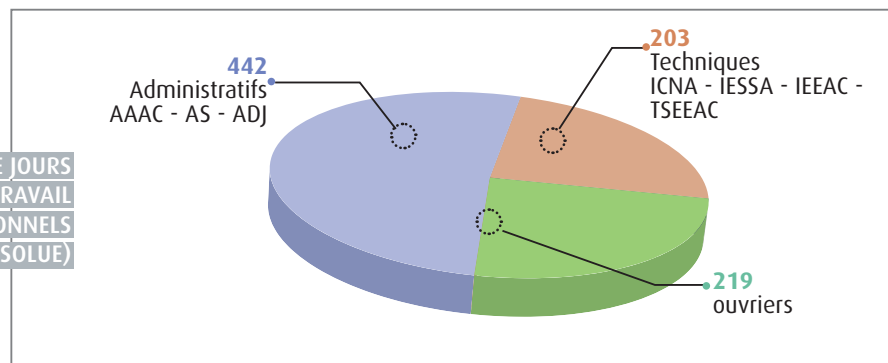
PÉRIMÈTRE DGAC

Répartition du nombre d'accidents et du nombre de jours d'arrêt par catégories de personnels

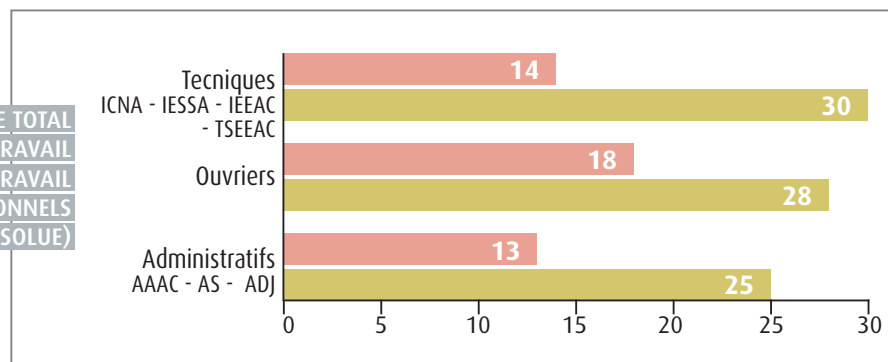
CATÉGORIES DE PERSONNELS	NOMBRE D'ACCIDENTS AVEC ET SANS ARRÊT	NOMBRE D'ACCIDENTS AVEC ARRÊT	NOMBRE DE JOURS D'ARRÊT
ADMINISTRATIFS (AAAC-AS-ADJ)	25	13	442
OUVRIERS	28	18	219
TECHNIQUES (ICNA-IESSA-IEEAC-TSEEC)	30	14	203
TOTAL	83	45	864

Le nombre d'accidents (avec et sans arrêt) a légèrement augmenté pour l'ensemble de la DGAC entre 2015 et 2016 (+3 dont +2 pour les ouvriers et +1 pour les techniques). On constate une hausse considérable des jours d'arrêt (+47%), en particulier pour les administratifs (x 3,5) lors de déplacements à pied pendant les heures de service.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE JOURS D'ARRÊT DE TRAVAIL PAR CATÉGORIE DE PERSONNELS (EN VALEUR ABSOLUE)



RÉPARTITION DU NOMBRE TOTAL D'ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL PAR CATÉGORIE DE PERSONNELS (EN VALEUR ABSOLUE)



■ Nombre d'accidents avec arrêt  
■ Nombre d'accidents avec et sans arrêt

## ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT DE TRAVAIL (hors trajet)

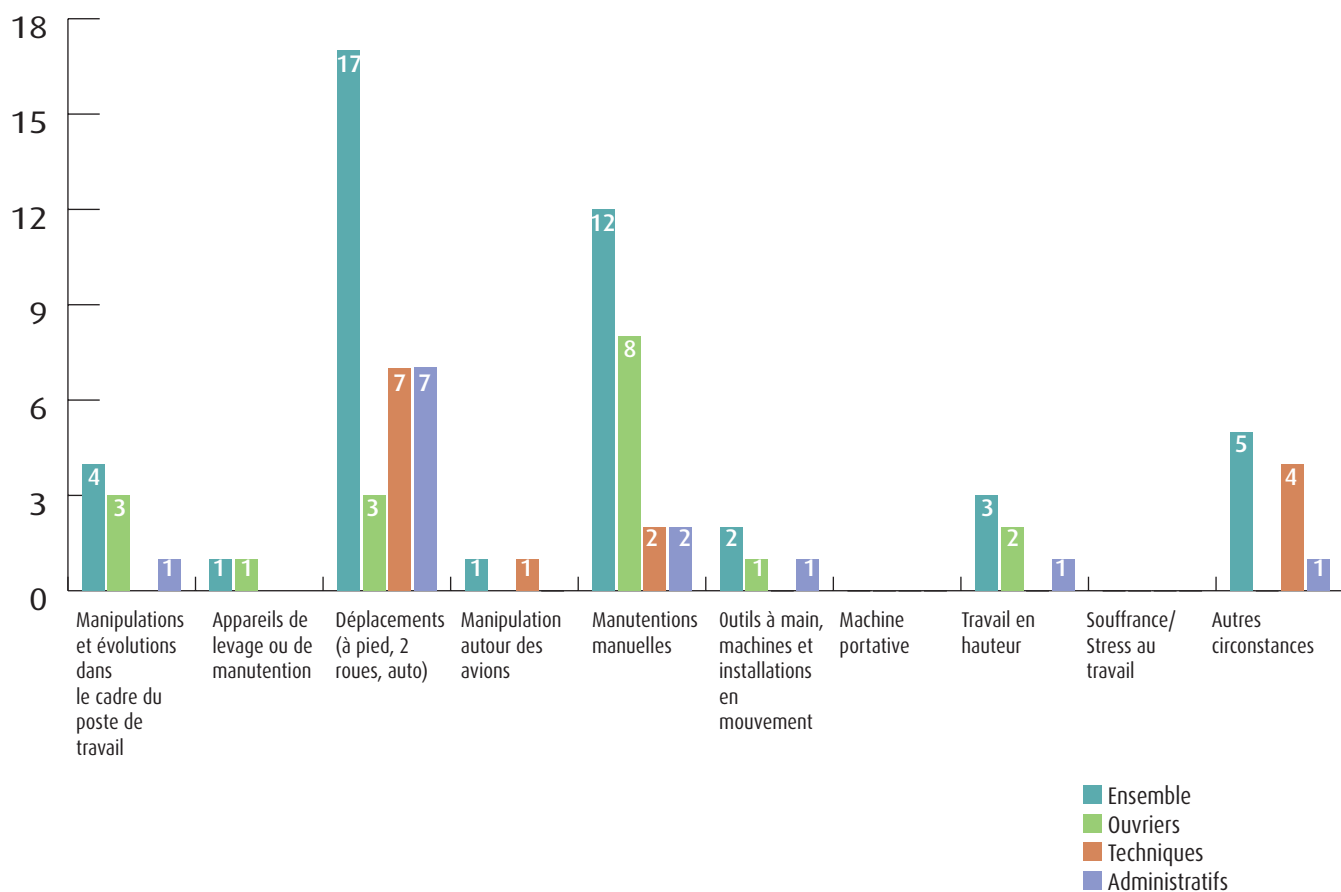
### PÉRIMÈTRE DGAC

Repartition des accidents du travail avec arrêt (hors trajet)  
selon les circonstances et par catégories de personnel

	Manipulations et évolutions dans le cadre du poste de travail	Appareils de levage ou de manutention	Déplacements (à pied, 2 roues, auto)	Manipulation autour des avions	Manutentions manuelles	Outils à main, machines et installations en mouvement
Ouvriers	3	1	3		8	1
Techniques			7	1	2	
Administratifs	1		7		2	1
Toutes catégories	4	1	17	1	12	2

	Machine portative	Travail en hauteur	Souffrance/Stress au travail	Autres circonstances	TOTAL
Ouvriers		2		0	18
Techniques				4	14
Administratifs		1		1	13
Toutes catégories	0	3	0	5	45

42 accidents de travail ou de service ont entraîné un arrêt de travail. À noter une diminution des accidents dû aux déplacements à pied (-29% par rapport à 2015) qui concernent des chutes pendant le temps de travail (chute dans les escaliers, chutes de plain-pied). De nombreuses mesures de prévention ont été de nouveau proposées au niveau local pour limiter ces accidents.



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT (hors trajet)

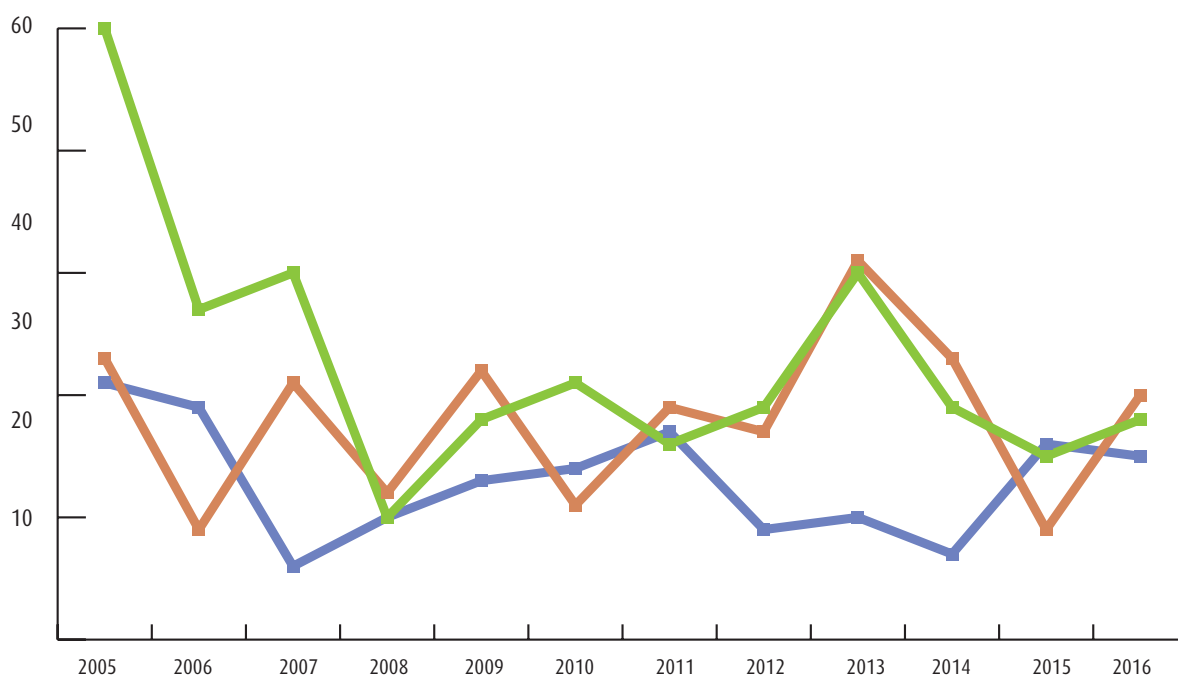
PÉRIMÈTRE DGAC

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ouvriers	60	37	40	20	28	31	26	29	40	29	25	28
Techniques	33	19	31	22	32	21	29	27	41	33	29	30
Administratifs	31	29	16	20	23	24	27	19	20	17	26	25
Toutes catégories	124	85	87	62	83	76	82	75	101	79	80	83

+3,75%

HAUSSE DU NOMBRE D'ACCIDENTS POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNELS DE LA DGAC

ÉVOLUTION PAR ANNÉE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT (HORS ACCIDENTS DE TRAJET) TOUTES CATÉGORIES DE PERSONNEL CONFONDUES



■ Ouvriers  
 ■ Techniques  
 ■ Administratifs

## ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT (hors trajet)

### PÉRIMÈTRE DGAC

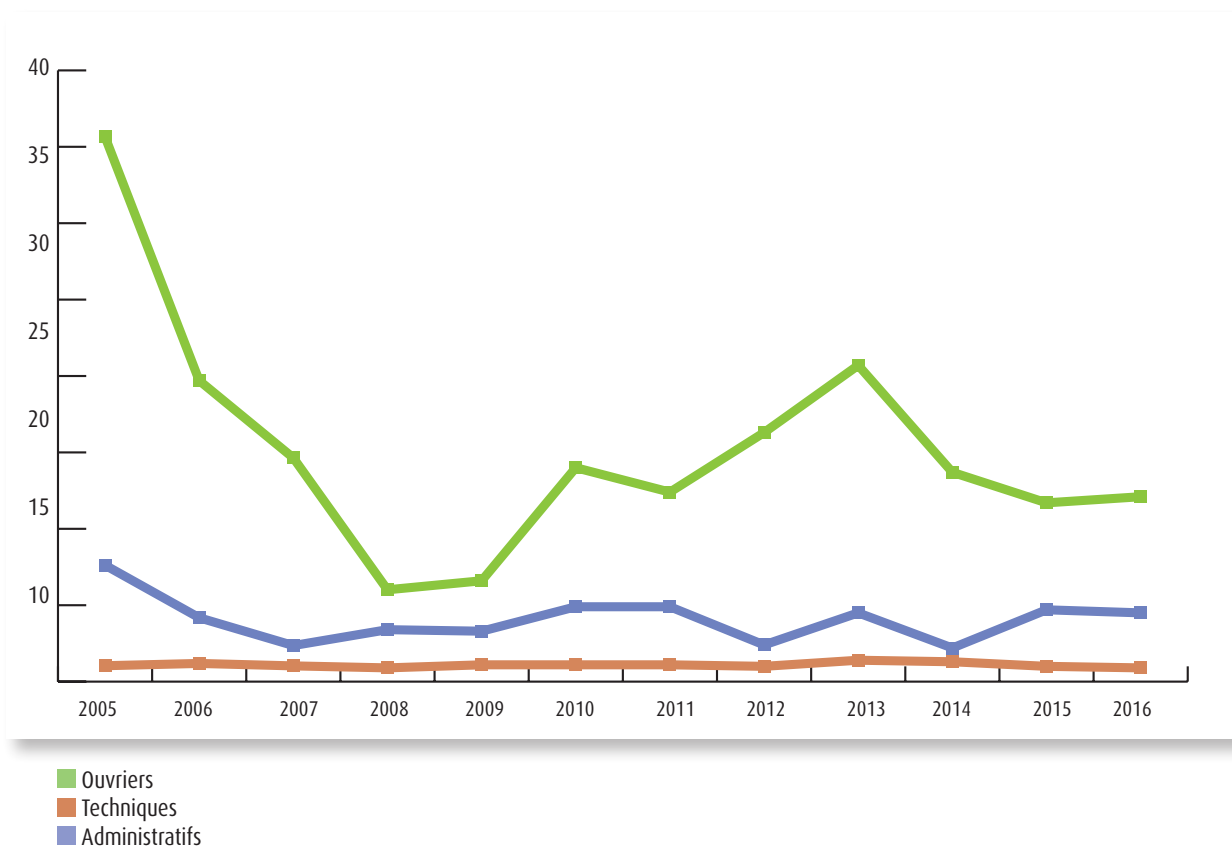
Taux de fréquence par année et par catégorie de personnel

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ouvriers	35,65	19,7	14,64	6,01	6,66	14,05	12,462	16,34	20,71	13,7	11,74	12,13
Techniques	1,04	1,19	1,03	0,908	1,18	0,66	1,106	1,09	1,47	1,34	1,06	0,98
Administratifs	7,72	4,18	2,36	3,405	3,32	6,04	4,953	2,47	4,51	2,21	4,79	4,54
Toutes catégories	4,34	3,01	2,25	1,798	1,98	2,63	2,69	2,60	3,43	2,49	2,49	2,42



**PLUS FAIBLE TAUX  
DE FRÉQUENCE DES  
ACCIDENTS DE TRAVAIL  
AVEC ARRÊT DEPUIS 2009**

ÉVOLUTION PAR ANNÉE DU TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS  
DE TRAVAIL AVEC ARRÊT PAR CATÉGORIES DE PERSONNEL



#### BON À SAVOIR

Le taux de fréquence conventionnel des accidents avec arrêt mesure le nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées pendant un an.

ÉVOLUTION DE LA GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT (hors trajet)

PÉRIMÈTRE DGAC

Taux de gravité par année et par catégorie de personnel

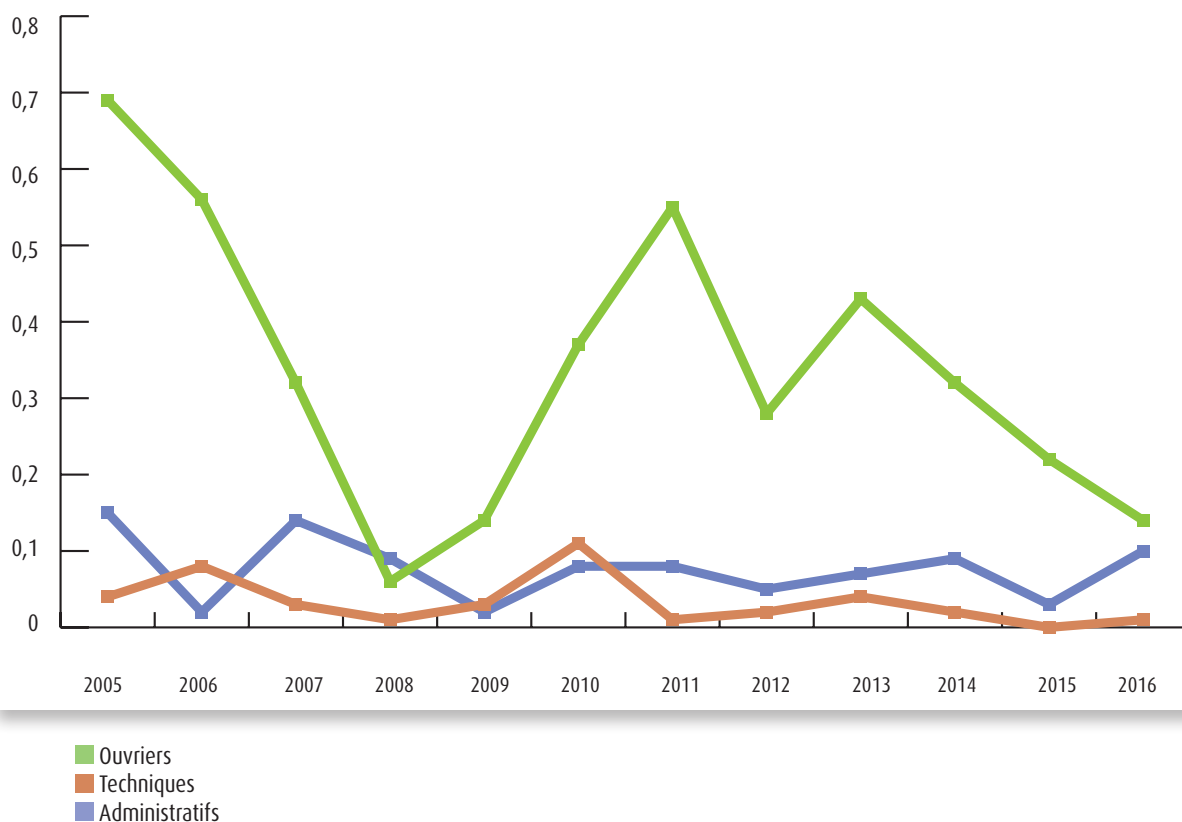
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ouvriers	0,69	0,565	0,32	0,067	0,143	0,375	0,55	0,280	0,432	0,327	0,223	0,148
Techniques	0,04	0,083	0,03	0,01	0,034	0,11	0,015	0,023	0,045	0,022	0,008	0,014
Administratifs	0,15	0,02	0,14	0,098	0,029	0,082	0,082	0,056	0,073	0,099	0,034	0,154
Toutes catégories	0,1	0,07	0,07	0,032	0,04	0,072	0,069	0,050	0,079	0,059	0,03	0,046

Le taux de gravité a légèrement augmenté pour l'ensemble des corps malgré une baisse importante pour les ouvriers.

0,046

TAUX DE GRAVITÉ LE PLUS FAIBLE CONSTATÉ DEPUIS 2009

ÉVOLUTION PAR ANNÉE DU TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL

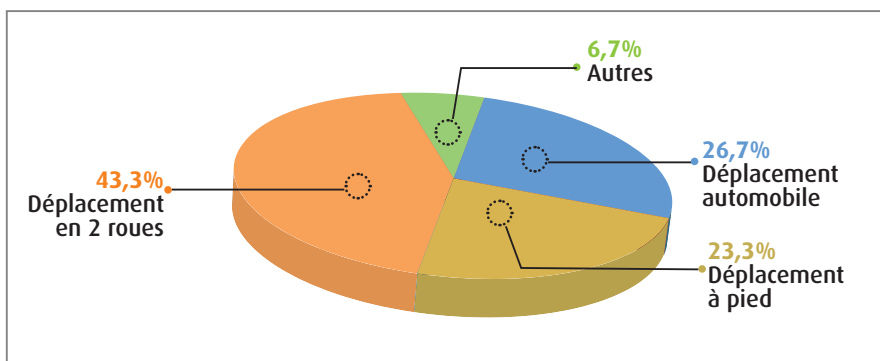


BON À SAVOIR

Le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt renseigne sur le volume des arrêts de travail corrigé du nombre d'heures travaillées. Il est exprimé en nombre de journées perdues pour 1 000 heures travaillées.

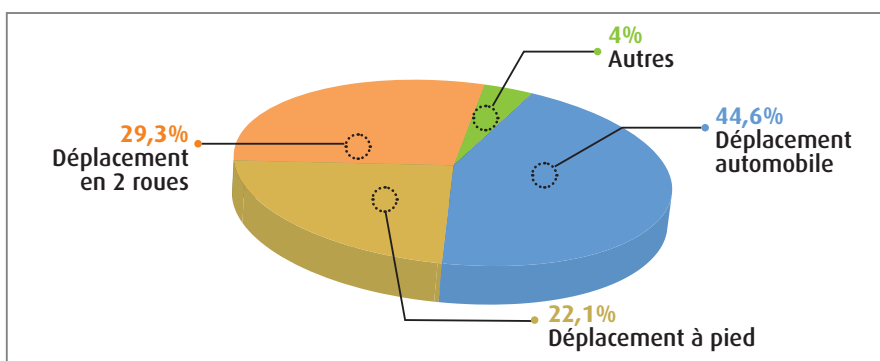
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt de travail selon les circonstances

Déplacement à pied	Déplacement automobile sur route	Déplacement en deux roues	AUTRES	TOTAL
7	8	13	2	30



Durée en jours des arrêts de travail des accidents de trajet selon les circonstances

Déplacement à pied	Déplacement automobile sur route	Déplacement en deux roues	AUTRES	TOTAL
147	295	194	26	662



Le nombre d'accidents de trajet avec et sans arrêt s'élève à 55 pour l'année 2016. Les accidents avec arrêt de travail augmentent de 27,2%.



# la formation

Le bilan de la formation au titre de l'année 2016 s'appuie sur le recueil des informations transmises par les services pour le périmètre DGAC/ENAC. L'effort significatif fait par la DGAC pour l'acquisition et le maintien des compétences de ses agents se traduit, par les nombreux jours de formation effectués, le nombre important de stagiaires qui en bénéficient ainsi que le budget formation dédié.

## LES POINTS CLÉS DE L'ANALYSE

### Nombre de jours de formation et de stagiaires par catégorie ( A+, A, B, C, ouvrier d'État)

Sans surprise et compte tenu de la structure de la DGAC où les cadres A et A+ constituent près de 60% des effectifs\* et où une grande majorité nécessite des formations statutaires, ils bénéficient de 68,11% des jours de formation et représentent 71,13% des stagiaires.

Les catégories B, moins de 22 % de l'effectif\*, représentent 27,54 % de jours de formation et 17,32% des stagiaires.

Les catégories C, près de 9 % de l'effectif\* représentent 2,29 % de jours de formation et 6,01% des stagiaires.

Les ouvriers d'État, moins de 7% de l'effectif\*, représentent 2,05% de jours de formation et 5,54% ds stagiaires.

### Nombre de jours de formation et de stagiaires par type de formation (statutaire et professionnelle)

Dans une administration éminemment technique, on constate que la formation statutaire initiale et continue représente 76% du nombre de jours et 43,94% du nombre de stagiaires (ICNA, IESSA et TSEEAC). En même temps, la formation professionnelle y compris la préparation aux examens et concours qui s'adresse à tous les personnels, représente 23,98% des jours et 56,06 % du nombre de stagiaires.

### Dépenses consacrées à la formation (hors traitement des stagiaires et des formateurs internes)

Dépenses totales de formation DGAC et ENAC : 82 340 000 €.

Sur ce total :

- 78 220 319 €, soit 95 % sont consacrés directement à la formation (frais pédagogiques) dont 64 M€ €, soit 82,3% pour la formation statutaire (initiale et continue),
- 14 M€, soit 17,7% à la formation professionnelle y compris la préparation aux examens et concours et essais professionnels,
- 3 069 383 €, soit 3,7% consacrés aux frais de déplacement liés à la formation (via DIVA),
- 1 050 272 €, soit 1,3 % consacrés au paiement des vacances des formateurs internes (masse salariale).

\* Hors contractuels qui représentent environ 3% de l'effectif

## Répartition des stagiaires et jours de formation par catégorie de personnel et par genre

	A+			A			B		
	HOMME	FEMME	TOTAL	HOMME	FEMME	TOTAL	HOMME	FEMME	TOTAL
<b>FORMATION STATUTAIRE HORS PACTE</b>									
Nombre de stagiaires	0	0	0	7 536	3 515	11 051	466	144	610
Nombre de jours	0	0	0	65 501	22 225	87 726	25 291	8 667	33 957
<b>FORMATION STATUTAIRE PACTE (non communiqué)</b>									
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE - FORMATION CONTINUE</b>									
<b>FORMATION AU TITRE DE T1</b>									
Nombre de stagiaires	66	30	96	3 531	1 307	4 838	1 316	980	2 296
Nombre de jours	181	95	276	10 386	4 603	14 989	3 670	2 475	6 145
<b>FORMATION AU TITRE DE T2</b>									
Nombre de stagiaires	28	9	37	817	266	1 083	356	197	553
Nombre de jours	40	17	57	1 573	541	2 115	799	340	1 139
<b>FORMATION AU TITRE DE T3</b>									
Nombre de stagiaires	55	11	66	1 323	477	1 800	539	287	826
Nombre de jours	90	15	105	3 081	992	4 073	1 379	572	1 950
<b>TOTAL FORMATION CONTINUE</b>									
Nombre de stagiaires	149	50	199	5 671	2 050	7 721	2 211	1 464	3 675
Nombre de jours	310	127	437	15 040	6 136	21 176	5 847	3 387	9 234
<b>PRÉPARATION AUX EXAMENS, CONCOURS, ESSAIS</b>									
Nombre de stagiaires	0	0	0	27	26	53	160	193	353
Nombre de jours	0	0	0	68	71	139	470	692	1 162
<b>PROFESSIONNALISATION</b>									
Nombre de stagiaires	0	0	0	2	14	16	0	0	0
Nombre de jours	0	0	0	1	10	11	0	0	0
<b>CONGÉ DE FORMATION</b>									
Nombre de stagiaires	0	0	0	4	6	10	0	1	1
Nombre de jours indemnisés <sup>1</sup>	0	0	0	370	6	376	0	116	116
Nombre de jours non indemnisés <sup>2</sup>	0	0	0	96	25	121	0	0	0
Total nombre de jours	0	0	0	466	31	497	0	116	116
<b>VAE (non communiqué)</b>									
<b>BILAN DE COMPÉTENCES (non communiqué)</b>									
Nombre de stagiaires	0	0	0	0	1	1	1	0	1
Nombre de jours	0	0	0	0	4	4	3	0	3
<b>TOTAL FORMATION PROFESSIONNELLE</b>									
Nombre de stagiaires	149	50	199	5 704	2 097	7 801	2 372	1 658	4 030
Nombre de jours	310	127	437	15 575	6 252	21 827	6 320	4 195	10 515
<b>DONT HORS TEMPS DE TRAVAIL</b>									
Nombre de stagiaires	0	0	0	7	0	7	3	0	3
Nombre de jours	0	0	0	27	0	27	7	0	7
<b>TOTAL</b>									
Nombre de stagiaires	149	50	199	13 240	5 612	18 852	2 838	1 802	4 640
Nombre de jours	310	127	437	81 076	28 477	109 553	31 611	12 862	44 472

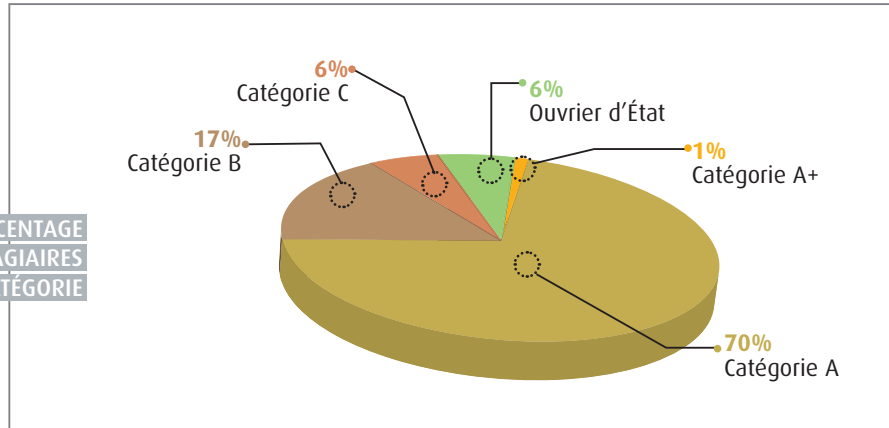
# FORMATION STATUTAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

## PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

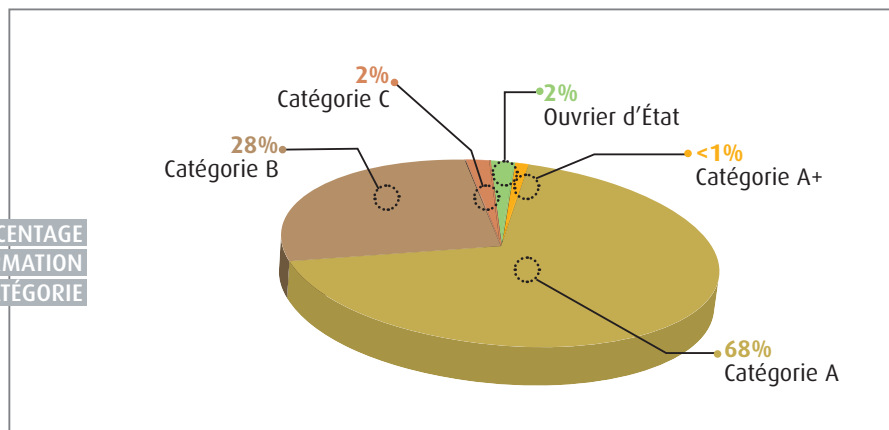
Répartition des stagiaires et jours de formation par catégorie de personnel et par genre

	C			Ouvriers d'état			TOTAL		
	HOMME	FEMME	TOTAL	HOMME	FEMME	TOTAL	HOMME	FEMME	TOTAL
<b>FORMATION STATUTAIRE HORS PACTE</b>									
Nombre de stagiaires	16	3	19	73	2	75	8 091	3 664	11 755
Nombre de jours	36	7	43	259	7	266	91 086	30 906	12 1992
<b>FORMATION STATUTAIRE PACTE (NON COMMUNIQUÉ)</b>									
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE - FORMATION CONTINUE</b>									
<b>FORMATION AU TITRE DE T1</b>									
Nombre de stagiaires	125	552	677	436	58	494	5 474	2 927	8 401
Nombre de jours	280	1 163	1 443	1 029	144	1 173	15 546	8 480	24 026
<b>FORMATION AU TITRE DE 2</b>									
Nombre de stagiaires	86	230	316	465	33	498	1 752	735	2 487
Nombre de jours	67	336	404	815	54	869	3 293	1 289	4 583
<b>FORMATION AU TITRE DE T3</b>									
Nombre de stagiaires	92	220	312	264	33	297	2 273	1 028	3 301
Nombre de jours	167	363	530	567	85	652	5 283	2 027	7 310
<b>TOTAL FORMATION CONTINUE</b>									
Nombre de stagiaires	303	1 002	1 305	1 165	124	1 289	9 499	4 690	14 189
Nombre de jours	514	1 863	2 377	2 411	283	2 694	24 122	11 796	35 918
<b>PRÉPARATION AUX EXAMENS, CONCOURS, ESSAIS</b>									
Nombre de stagiaires	33	251	284	110	9	119	330	479	809
Nombre de jours	95	799	894	289	70	359	922	1 632	2 554
<b>PROFESSIONNALISATION</b>									
Nombre de stagiaires	0	0	0	0	0	0	2	14	16
Nombre de jours	0	0	0	0	0	0	1	10	11
<b>CONGÉ DE FORMATION</b>									
Nombre de stagiaires	0	2	2	0	0	0	4	9	13
Nombre de jours indemnisés <sup>1</sup>	0	296	296	0	0	0	370	418	788
Nombre de jours non indemnisés <sup>2</sup>	0	90	90	0	0	0	96	115	211
Total nombre de jours	0	386	386	0	0	0	466	533	999
<b>VAE (non communiqué)</b>									
<b>BILAN DE COMPÉTENCES</b>									
Nombre de stagiaires	0	0	0	0	0	0	1	1	2
Nombre de jours	0	0	0	0	0	0	3	4	7
<b>TOTAL FORMATION PROFESSIONNELLE</b>									
Nombre de stagiaires	336	1 255	1 591	1 275	133	1 408	9 836	5 193	15 029
Nombre de jours	609	3 047	3 656	2 700	353	3 053	25 514	13 974	39 488
<b>DONT HORS TEMPS DE TRAVAIL</b>									
Nombre de stagiaires	0	3	3	0	0	0	10	3	13
Nombre de jours	0	6	6	0	0	0	34	6	40
<b>TOTAL</b>									
Nombre de stagiaires	352	1 258	1 610	1 348	135	1 483	17 927	8 857	26 784
Nombre de jours	645	3 054	3 699	2 959	360	3 318	116 600	44 880	161 480

POURCENTAGE  
DE STAGIAIRES  
PAR CATÉGORIE



POURCENTAGE  
DE JOURS DE FORMATION  
PAR CATÉGORIE



## DÉPENSES DE FORMATION

### PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Répartition des dépenses de formations statutaires et professionnelles en euros hors traitement des stagiaires

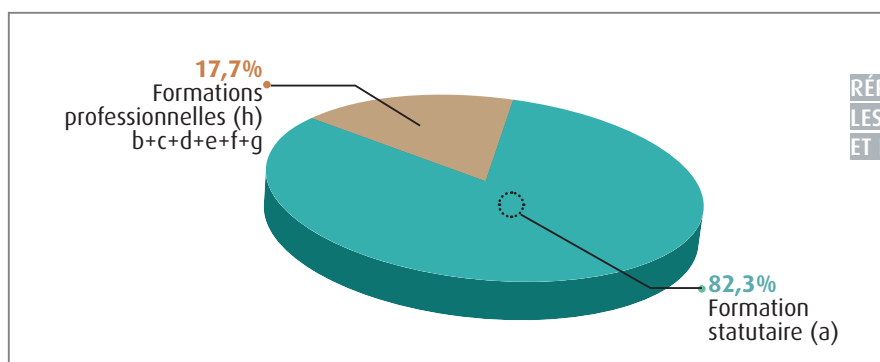
	Dépenses hors rémunération des stagiaires nets des recettes (1)	dont indemnités des formateurs régies selon le décret n° 2010 235 du 5 mars 2010	Indemnités (2) des stagiaires liées à la formation
Formations statutaires (a)	64 230 059	982 842	463 458
Formation continue (b) dont DIF hors temps de travail	13 206 579	58 188	2 605 925
Préparation aux examens et concours (c) dont DIF hors temps de travail	740 023 5 320	9 241	
Période de professionnalisation (d)			
Congé de formation (e)	3 260		
Bilan de compétences (f)			854
VAE (g)	40 397		
formations professionnelles (h) = b + c + d + e + f + g	13 990 260	67 430	2 605 925
<b>Total général (a) + (h)</b>	<b>78 220 319</b>	<b>1 050 272</b>	<b>3 069 383</b>

**78 220 319€**

**DÉPENSES  
TOTALES  
DE FORMATION**

(1) Dépenses de fonctionnement, dépenses pédagogiques.

(2) Hors traitement des stagiaires, il s'agit par exemple indemnité de stage, de transport, de nuité





# l'action médicale

La médecine de prévention est en partie partagée par la direction générale de l'Aviation civile et l'établissement Météo France.

Cependant, il existe également une médecine à normes concernant la licence européenne des contrôleurs. 52% des médecins de prévention sont agréés pour cette pratique. Les éléments du bilan sont issus des rapports d'activités des services médicaux DGAC et Météo France au profit des agents DGAC et ENAC.

Le réseau médical prend en charge deux types de médecine : la médecine de prévention et la médecine d'aptitude de classe 3. La majorité des services médicaux pratiquent ces deux types de médecine et s'occupent à la fois des agents DGAC et des agents Météo France.

## LES POINTS CLÉS DE L'ANALYSE

**32 médecins, 26 infirmières et 1 psychologue clinicienne font vivre l'activité médicale de la DGAC.**

372 agents sont soumis à une surveillance médicale particulière (handicap, femmes enceintes, agents réintégrés après un congé de longue durée, agents souffrant de pathologies particulières) et 4 204 sont soumis à des postes à risques professionnels. Ces derniers se concentrent essentiellement sur la région Nord (dont l'administration centrale), suivant ainsi les contours du plus grand bassin d'emplois.

En 2016, la médecine de prévention a réalisé 8 630 actes médicaux. 3 565 visites médicales de prévention ont été réalisées dont 77% visites de prévention obligatoires.

**3 351 visites en médecine d'aptitude au contrôle classe 3 ont été réalisées dont 94% par des médecins de la DGAC.**

Médecins et infirmier(e)s sont restés mobilisés pour dispenser des actions de formation : 21 actions ont été dénombrées sur l'année au profit des agents, tous sites confondus.

## Répartition des effectifs des personnels médicaux

DGAC MÉTROPOLE	Aptitude de classe 3 seule	Prévention seule	Prévention et aptitude	TOTAL
Médecins	10	10	11	31
Psychologue clinicienne		1		1
Infirmières		25		25
Secrétaires		6		6
DGAC OUTRE-MER	Aptitude de classe 3 seule	Prévention seule	Prévention et aptitude	TOTAL
Médecins		1		1
Infirmières		1		1
Secrétaires				

Le réseau médical prend en charge deux types de médecine : la médecine de prévention et la médecine d'aptitude de classe 3. La majorité des services médicaux pratique ces deux types de médecine et s'occupe à la fois des agents DGAC et des agents Météo France. Ces deux types d'exercices sont très cloisonnés et il n'y a pas de communication entre la prévention et la médecine à norme à moins d'un accord formel préalable de l'agent.

Ce dispositif demande un lourd travail, notamment administratif. Cette charge s'est d'ailleurs intensifiée depuis mai 2008 avec la mise en place d'une nouvelle réglementation concernant les normes médicales de classe 3. Tous les dossiers de médecine à norme sont vérifiés un à un (conformité médico-administrative) puis archivés au Bureau des Affaires Médicales.

MÉDECINS

32

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

1

INFIRMIÈRES

26

SECRÉTAIRES

6

## BON À SAVOIR

## OUTRE-MER

Seule la polynésie Française bénéficie d'un service médical DGAC/Météo-France. La Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane ont des conventions avec des services interentreprises. Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon et la Nouvelle Calédonie ont une convention avec un médecin.

## ACTIVITÉ MÉDICALE EN MÉDECINE DE PRÉVENTION

### PÉRIMÈTRE DGAC/MÉTÉO-FRANCE

#### Personnels soumis à surveillance médicale particulière

	HANDICAPÉS	FEMMES ENCEINTES	AGENTS INTÉGRÉS APRÈS CLM OU CLD (1)	AGENTS OCCUPANT DES POSTES A 15.1 (2)	AGENTS SOUFFRANT DE PATHOLOGIES PARTICULIÈRES	TOTAL
Région Nord ** 2 postes vacants	10	12	3	1 413	15	1 453
Région Ouest	11	15	11	0	0	37
Région Nord-Est	5	7	3	302	16	333
Région Centre-Est	4	1	0	379	33	417
Région Sud-Est**	1	1	0	114	5	121
Région Sud	58	9	4	900	62	1 033
Région Sud-Ouest	22	1	2	605	42	672
Antilles Guyane	1	0	0	0	0	1
St Pierre & Miquelon	0	0	0	0	0	0
Réunion (Océan Indien)	0	0	0	9	0	9
Nelle Calédonie **	0	1	1	260	1	263
Polynésie	3	3	0	222	9	237
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>115</b>	<b>50</b>	<b>24</b>	<b>4 204</b>	<b>183</b>	<b>4 576</b>

\*\* poste vacant depuis début janvier 2016 ; région SE partiellement fourni

(1) CLM/CLD : congés de longue maladie ou de longue durée

(2) conduite de véhicules administratifs, engins mobiles ou de levage, travail en hauteur, travaux à proximité des installations électriques, acides, gaz toxiques, hydrocarbures, peintures et vernis, plomb et composés, solvants, bruit, amiante, rayonnement radar, soudure, travaux en extérieurs, variation de la pression atmosphérique, manutention, posture, standard téléphonique, écran, travail de nuit, travail posté et en alternance...

4 576

AGENTS SOUMIS  
À DES RISQUES PROFESSIONNELS

## Examens médicaux cliniques par services

	VISITES DE PRÉVENTION OBLIGATOIRES		AUTRES VISITES					
	Visites périodiques (1)	Autres (2)	Visites de reprise (3)	Prolongation d'activité	Départ/Retour Outre-mer	À la demande	Urgences	Autres (5)
Nord 2 med. Prev. vacants*	255	0	13	0	1	47	53	9
Ouest	0	322	13	0	2	75	1	0
Nord-Est 2 Conv. Strasbourg CRNA/E	442	0	4	0	3	11	4	5
Centre-Est	105	66	14	0	1	52	0	0
Sud-Est*	61	13	4	1	1	20	0	33
Sud	618	248	61	1	3	204	6	3
Sud-Ouest	315	0	21	0	2	47	26	7
Antilles-Guyane	18	0	3	0	0	1	0	0
Saint-Pierre & Miquelon	12	4	1	0	0	1	0	0
Réunion (Océan Indien)	0	22	2	0	8	8	0	0
Nouvelle Calédonie	37	80	0	0	0	7	0	0
Polynésie française	127	22	3	1	1	11	0	3
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 990</b>	<b>777</b>	<b>139</b>	<b>3</b>	<b>22</b>	<b>484</b>	<b>90</b>	<b>60</b>

\* Dr région N, poste vacant depuis début janvier 2016 et région SE partiellement fourni.

Rappel des règles relatives à la surveillance des agents dans la fonction publique :

(1) agents soumis à SMP : visite médicale obligatoire au moins annuelle

(2) autres agents : visite médicale obligatoire quinquennale ou à un autre rythme choisi par agent (annuelle, biennale...)

(4) à préciser (il peut s'agir : consultation ophtalmologique, radiographie pulmonaire, biologie, spirométrie, analyses urinaires...)

NOMBRE TOTAL DE VISITES  
MÉDICALES RÉALISÉES

3 565

### Examens médicaux complémentaires

ACTES		
	ECG	1 008
	OPH (acuité visuelle, ...)	2 210
	AUDIO (audiogrammes, ...)	1 186
	Urine	2 064
	BIO	176
	EFR / Pick Flow	288
	Vaccination (dont 432 Vaxigrip)	675
	Soins infirmiers*	676
Autres	Radiographie pulmonaire	24
	TOXICO	0
	Plombémie	64
	Surveillance Amiante	10
	Autres	249

\*soins infirmiers uniquement et exclusivement dans le cadre de la médecine de prévention.

8 630

ACTES MÉDICAUX COMPLÉMENTAIRES  
RÉALISÉS EN MÉDECINE DE PRÉVENTION

#### Visites d'aptitudes au contrôle des ICNA et TSEEAC exerçant des fonctions de contrôle de la navigation aérienne

MÉDECINS	EFFECTIFS	NOMBRE DE VISITES D'APTITUDE EFFECTUÉES AU COURS DE L'ANNÉE CONSIDÉRÉE			
		AVIS D'APTITUDE		AVIS D'INAPTITUDE	
		Recrutement	Renouvellement	Recrutement	Renouvellement
RP (Paris & siège)	13	7	6	0	0
Région Nord (hors RP)	1 159	4	704	0	2
Région Ouest	549	6	405	0	12
Région Nord-Est	547	6	373	1	5
Région Centre-Est	235	8	175	0	0
Région Sud-Est	870	5	652	0	7
Région Sud	484	65	280	7	3
Région Sud-Ouest	530	6	405	0	5
Antilles-Guyane	116	0	55	0	1
Réunion (Océan Indien)	29	0	16	0	0
Nouvelle Calédonie	28	0	40	0	0
Polynésie	87	0	85	0	0
St-Pierre et Miquelon	7	0	5	0	0
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 654</b>	<b>107</b>	<b>3 201</b>	<b>8</b>	<b>35</b>
<b>TOTAL médecins DGAC</b>	<b>4 387</b>	<b>107</b>	<b>3 000</b>	<b>8</b>	<b>34</b>
		<b>3 149</b>			

107

ADMISSIONS

3 236

VISITES RÉVISIONNELLES DONT 3 034 RÉALISÉES PAR LES MÉDECINS DE LA DGAC

3 351

VISITES TOTALES DONT 3 149 VISITES EFFECTUÉES PAR LES MÉDECINS DE LA DGAC

#### BON À SAVOIR

Les visites de recrutement concernent l'examen médical effectué immédiatement après le concours, la sélection et l'examen professionnel. L'aptitude médicale au contrôle de la navigation aérienne est vérifiée tous les 2 ans à l'occasion d'une visite de renouvellement (annuellement à partir de 40 ans).

#### ACTIONS D'INFORMATION dispensées par le médecin

##### ACTIONS À RÉCURRENCE ANNUELLE

Information sur les troubles musculo-squelettiques : en 2016, on comptabilise 12 études de poste pour des emplois RQTH, 6 études de poste de travail de niveau collectif et 102 études de poste de niveau individuel.

Risques psycho-sociaux (RPS) : en 2016 comme en 2015 une prise en compte des RPS à de nombreux niveaux et sur plusieurs sites signalent l'importance préoccupante et grandissante de cette problématique : 88 cas recensés, participation des médecins à 51 Comités de suivi local (CSL).

Sensibilisation sur les risques secondaires aux états d'hypovigilance réalisée au profit des contrôleurs et des personnels en emploi opérationnel et de sécurité sur demande.

- Information « Défibrillateur automatique »
- Conseil : la prévention des risques cardiovasculaires
- Conseil aux voyageurs dans le cadre des missions
- Participation des médecins à 57 CHSCT sur l'ensemble du territoire et DOM-TOM

#### ACTIONS 2016 DE MÉDECIN DE PRÉVENTION

##### Service médical à Toulouse

- Participation à une enquête nationale pilotée par l'INSERM «Justice organisationnelle et TMS»
- Diffusion de flash médicaux en ligne ou par affiche sur le virus Zika et la médecine de prévention
- Sous l'impulsion du médecin-chef de Toulouse, participation de plusieurs médecins de la DGAC à l'enquête nationale SUMER : surveillance médicale des expositions aux risques des salariés
- Organisation d'une journée nationale de dépistage du risque cardiovasculaire prévue en 2017

##### Service médical de Bordeaux

- Deux journées d'information « ergonomie d'un poste de travail informatique »
- Une enquête sur les nuisances sonores et sur les nouveaux sièges du CRNA ouest
- Travail collaboratif sur la vision des couleurs et sur l'adaptation au poste de travail

##### Service médical de Saint-Yan

- Vérification et mise à jour de toutes les fiches de données de sécurité
- Étude ergonomique du poste de travail à chaque visite médicale de prévention

##### Service médical de Grenoble

- Conférence sur la vigilance

Sabine Chollet (psychologue clinicienne de la DGAC) a réalisé 40 entretiens/orientations et 5 déplacements sur site

#### ACTIONS 2016 DE SANTÉ PUBLIQUE

##### Service médical de Polynésie Française

- Poursuite de la campagne de vaccination contre la leptospirose et organisation d'une journée «Don du sang»

##### Service médical de l'ENAC

- Organisation de deux journées « Don du sang »
- Deux journées de dépistage de cancer cutané (environ 150 participants)

Campagne de vaccination 2016 675 actes de vaccination dont 432 vaccinations antigrippale

#### ACTIONS 2016 DISPENSÉES PAR L'INFIRMIÈRE

- Information défibrillateur, intervention lors des formations et recyclage SST

#### ACTIONS DE FORMATION AU PROFIT DES MÉDECINS ET DES INFIRMIÈRES

Pour les infirmières : mise en place d'une formation « l'écoute dans l'entretien infirmier ».

Pour les médecins à normes : FMC (formation médicale continue) obligatoire quantifiée et vérifiée par le BAM. (minimum triennal 20h00).

#### JOURNÉE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION :

Il a été organisé deux journées de médecine de prévention avec les médecins-chefs de région et deux journées de médecine à norme.

## Nombre de dossiers traités lors des comités médicaux

COMITÉS ET COMMISSIONS (NOMBRE DE DOSSIERS)	2013	2014	2015	2016
Comité Médical Central des Transports (CLM/CLD)	50 6 séances	49 9 séances	48 9 séances	37 6 séances
Comité Médical du Contrôle de la Navigation Aérienne (à partir de 2015 + les contrôleurs militaires)	73 9 séances	70 12 séances	107 8 séances	96 7 séances
Comités médicaux départementaux	en département	en département	en département	en département
Commission de réforme centrale des transports	7 3 séances	5 3 séances	6 3 séances	11 4 séances
Commission départementale de réforme	en département	en département	en département	en département
Commission centrale de Réforme des Ouvriers du Cadre (à partir de 2015 MTO France uniquement)	10 5 séances	14 6 séances	9* 4 séances	6* 3 séances
Commissions régionales de réforme des ouvriers du cadre	en région	en région	en région	en région
Commission Consultative Centrale des Rentes d'Accidents du Travail (à partir de 2015 MTO France uniquement)*	7 2 séances	3 3 séances	Néant* établissement central ouvrier	Néant* établissement central ouvrier
Commissions consultatives régionales des rentes d'accidents de travail	en région	en région	en région	en région
<b>TOTAL DES DOSSIERS</b>	<b>147</b>	<b>141</b>	<b>170</b>	<b>150</b>

\*à partir de 2015, Établissement Central Ouvrier à la DGAC

### COMITÉ MÉDICAL des transports

Le comité médical est une instance consultative (composée de médecins agréés par la DDASS et désignés par l'administration) qui donne un avis au regard de l'état de santé du fonctionnaire :

- sur le placement en congés de maladie (CLM et CLD),
- sur la reprise de fonctions à l'issue de ces congés (à temps partiel thérapeutique et sa prolongation),
- sur la mise en disponibilité d'office, hormis les cas de compétence de la commission de réforme.

Cet avis est soumis à l'administration qui se prononce sur l'octroi ou le renouvellement...

### COMITÉ MÉDICAL du contrôle de navigation aérienne

Le comité médical du contrôle de la navigation aérienne a été créé en juillet 2002. Il est chargé des recours d'ordre médical relatifs aux avis d'aptitude et d'inaptitude aux fonctions de contrôle de la navigation aérienne. Il répond aux spécifications demandées dans l'arrêté du 16 mai 2008 concernant l'aptitude médicale "classe 3".

Le Médecin-chef de la DGAC en assure le secrétariat permanent. Il fonctionne en toute indépendance et célérité.

### LES COMMISSIONS DE RÉFORME des personnels ouvriers

Ces commissions sont chargées de formuler un avis sur les propositions de réforme des personnels ouvriers (autorisations spéciales d'absence, congés de longue maladie, congés de longue durée, temps partiel thérapeutique, congés sans salaire, reclassement dans un autre emploi, retraite pour invalidité).

### LA COMMISSION DE RÉFORME

La commission de réforme est une instance consultative médicale et paritaire (composée des médecins du comité médical, de représentants de l'administration et de représentants du personnel) qui donne un avis sur :

- l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie,
- l'état de santé, les infirmités ou le taux d'invalidité qui en découle,
- le renouvellement d'une disponibilité pour raison de santé, lors de la troisième année et au-delà s'il est prouvé que l'agent pourra reprendre ses fonctions,
- le placement en retraite pour invalidité,
- la majoration assistance constante tierce personne et son renouvellement...

L'administration se prononce définitivement sur ces avis.

### LA COMMISSION NATIONALE consultative des rentes d'accidents du travail

Elle est consultée sur les modalités de la répartition pécuniaire accordée aux ouvriers et aux agents non titulaires à l'occasion des accidents du travail et des maladies professionnelles. Elle donne un avis sur le droit de la victime ou de ses ayants droit à bénéficier d'une rente, sur la date de la consolidation de la lésion ainsi que sur le taux d'incapacité permanente, partielle ou la révision de ce taux.





# le dialogue social

C

e chapitre traite des indicateurs relatifs au dialogue social de la DGAC, et notamment le paysage syndical (par corps et services), les instances de concertation, les mouvements sociaux et les décharges d'activité de service. Les données traitées sont issues des résultats des élections professionnelles de décembre 2014 et des relevés des grévistes effectués par les services. Les mouvements sociaux 2016 concernent à la fois des périmètres interministériel (Fonction Publique), ministériel (ministère de l'Écologie), national (DGAC) ou local (sites de la DGAC).

## LES POINTS CLÉS DE L'ANALYSE

Suite aux élections de 2014, pour lesquelles la participation s'est située autour de 80% en moyenne, l'ensemble des instances de concertation s'est mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, sur les bases de la nouvelle représentativité issue du scrutin.

En 2016, 43 mouvements sociaux (Fonction publique, ministère, DGAC et sites locaux) ont provoqué 2 718 journées de travail perdues.

Sur le périmètre DGAC (+ Ministère), le nombre de jours de grève a baissé par rapport à l'année 2015, passant de 34 à 32 ce qui a eu une incidence importante sur les journées de travail perdues, passant de 1 664 à 693 soit une baisse de 58,35%.

Répartition des sièges par organisation syndicale pour l'ensemble des comités techniques (CT) de proximité

Comités techniques	Nb inscrits	Nb votants	Blancs ou nuls	Suffrages exprimés	FEETS/FO	SFT Aviation civile	SNAC/CFTC	SNCTA	SNPL France Alpa	SPAC/CFDT	UNSA Développement Durable	USAC-CGT	UT-CFE-CGC	UFTO
CT/SCR	582	432	25	407	138	0	0	0	0	77	45	147	0	0
%		74,23%	4,30%	69,93%	33,91%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	18,92%	11,06%	36,12%	0,00%	0,00%
Nb de sièges obtenus					3					2	1	4		
CT/DSAC	1 175	996	33	963	265	0	60	0	0	152	303	183	0	0
%		84,77%	2,81%	81,96%	27,52%	0,00%	6,23%	0,00%	0,00%	15,78%	31,46%	19,00%	0,00%	0,00%
Nb de sièges obtenus					3					2	3	2		
CT/DSNA	7 390	6 164	158	6 006	703	0	194	1 629	0	455	1 388	1 637	0	0
%		83,41%	2,14%	81,27%	11,70%	0,00%	3,23%	27,12%	0,00%	7,58%	23,11%	27,26%	0,00%	0,00%
Nb de sièges obtenus					1			3			3		3	
CT/STAC	207	171	7	164	41	0	0	0	0	0	37	86	0	0
%		82,61%	3,38%	79,23%	25,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	22,56%	52,44%	0,00%	0,00%
Nb de sièges obtenus					2						1	4		
CT/SNIA	493	356	11	345	98	0	0	0	0	66	45	136	0	0
%		72,21%	2,23%	69,98%	28,41%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	19,13%	13,04%	39,42%	0,00%	0,00%
Nb de sièges obtenus					3					2	1	4		
CT/SSIM	133	115	3	112	35	0	0	0	0	25	0	52	0	0
%		86,47%	2,26%	84,21%	31,25%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	22,32%	0,00%	46,43%	0,00%	0,00%
Nb de sièges obtenus					2					1		3		
CT/ENAC	915	718	22	696	265	0	24	87,12	0,88	80	75	164	0	0
%		78,47%	2,40%	76,07%	38,07%	0,00%	3,45%	12,52%	0,13%	11,49%	10,78%	23,56%	0,00%	0,00%
Nb de sièges obtenus					4			1		1	1	3		
CT/SEAC PF	256	216	6	210	88	0	0	37	0	26	41	18	0	0
%		84,38%	2,34%	82,03%	41,90%	0,00%	0,00%	17,62%	0,00%	12,38%	19,52%	8,57%	0,00%	0,00%
Nb de sièges obtenus					4			1		1	2			
CT/SEAC WF	27	27	1	26	0	0	12	0	0	1	0	0		13
%		100,00%	3,70%	96,30%	0,00%	0,00%	46,15%	0,00%	0,00%	3,85%	0,00%	0,00%		50,00%
Nb de sièges obtenus							1							1
CT/DAC NC	160	110	9	101	0	36	0	18	0	0	0	19	28	0
%		68,75%	5,63%	63,13%	0,00%	35,64%	0,00%	17,82%	0,00%	0,00%	0,00%	18,81%	27,72%	0,00%
Nb de sièges obtenus						2		1				1	2	

(\*) CT ENAC : liste commune SNCTA / SNPL France Alpa

## CT de réseau de la DGAC

	Nombre inscrits	Nombre de votants	Taux de participation	Nombre de voix	Nombre de sièges
	11 338	9 305	82,07%		10
FEETS-FO				1 633	2
SFT Aviation civile				36	0
SNAC/CFTC				290	0
SNCTA				1 771,12	2
SNPL FRANCE ALPA				0,88	0
SPAC/CFDT				882	1
UNSA Développement durable				1 934	2
USAC CGT				2 442	3
UT CFE CGC				28	0
UFTO				13	0

Source : élections décembre 2014

**BON À SAVOIR**

La représentativité syndicale de la DGAC est constituée à partir de l'agrégation des résultats des CT de proximité pour former le CT de réseau de la DGAC.

Représentativité syndicale des personnels techniques

TECHNIQUES	IEEAC			ICNA			IESSA			TSEEAC		
INSCRITS	668			3 987			1 433			1 687		
VOTANTS	536			3 272			1 245			1 322		
EXPRIMÉS	524			3 222			1 214			1 291		
TAUX DE PARTICIPATION	80%			82%			87%			78%		
SYNDICATS	voix	%	sièges	voix	%	sièges	voix	%	sièges	voix	%	sièges
USAC/CGT	167	31,87%	1	679	21,07%	2	524	43,16%	3	206	15,96%	1
SNCTA				1 606	49,84%	7				43	3,33%	0
UTCAC	18	3,4%	0							537	41,60%	3
UNSA/IESSA							537	44,23%	3			
UNSA/ICNA				647	20,08%	2						
SPAC/CFDT	36	5,9%	0	134	4,16%	0	123	10,13%	0	76	5,89%	0
SNAC/CFTC				62	1,92%	0	12	0,99%		71	5,50%	0
SNICAC/FO	303	57,8%	3									
SNNA/FO				94	2,92%	0	18	1,48%	0	358	27,73%	2
SPASMET/Solidaires												

Représentativité syndicale des personnels contractuels

CONTRACTUELS	84-16			PNT		
INSCRITS	353			123		
VOTANTS	187			97		
EXPRIMÉS	180			97		
TAUX DE PARTICIPATION	53%			79%		
SYNDICATS	voix	%	sièges	voix	%	sièges
SPAC/CFDT	54	30,00%				
USAC/CGT	61	33,89%	1			
SNNA/FO	65	36,11%	1			
SNPACM/FO				30	30,93%	1
SNPL/France Alpa				67	69,07%	4

Représentativité syndicale des personnels ouvriers d'État  
(représentativité issue des CAO)

OUVRIERS D'ÉTAT			
INSCRITS	837		CICAVEO
VOTANTS	684		
EXPRIMÉS	647		
TAUX DE PARTICIPATION	77%		
SYNDICATS	voix	%	sièges
SPAC/CFDT	58	8,96%	1
USAC-CGT	189	29,21%	3
SNPACM-FO	400	61,82%	6

## Représentativité syndicale des personnels administratifs

ADMINISTRATIFS <sup>2</sup>	ADM. CIV.			ATTACHÉ			ASS. ADM.		
INSCRITS	28			312			517		
VOTANTS	22			241			441		
EXPRIMÉS	21			230			425		
TAUX DE PARTICIPATION	79%			77%			85%		
SYNDICATS	voix	%	sièges	voix	%	sièges	voix	%	sièges
USAC-AC/CGC	21	100%	3						
USAC/CGT				43	18,70%	1	132	31,06%	2
SPAC/CFDT				40	17,39%		74	17,41%	1
SNICAC/FO				126	54,78%	3			
SNPACM/FO							105	24,71%	2
SNAC/CFTC							31	7,29%	0
UTCAC				21	9,13%	0			
Solidaires Météo							24	5,65%	0
UNSA-administratifs				21	9,13%	0	59	13,88%	1

ADMINISTRATIFS <sup>2</sup>	ADJ. ADM.			ASS. SERV SOC.		
INSCRITS	1 191			18		
VOTANTS	1 017			15		
EXPRIMÉS	988			14		
TAUX DE PARTICIPATION	85%			83%		
SYNDICATS	voix	%	sièges	voix	%	sièges
USAC-AC/CGC						
USAC/CGT	352	35,63%	3			
SPAC/CFDT	184	18,62%	1	14	100%	2
SNICAC/FO						
SNPACM/FO	176	17,81%	1			
SNAC/CFTC	79	8,00%				
UTCAC						
Solidaires Météo	67	6,78%				
UNSA-administratifs	130	13,16%	1			

2/ y compris les corps communs avec Météo-France

Source : élections professionnelles décembre 2014  
CTSS pas d'élections en 2014

Répartition des sièges des Commissions Administratives Paritaires  
en administration centrale

	FEETS/FO	SPAC/ CFDT	USAC/CGT	SNAC/ CFTC	SNCTA	SNPL/ FRANCE ALPA	UNSA/DD	SOLI- DAIRES
CT de réseau DGAC* (arr. du 15/01/2015 JO du 23/01/2015 )	2	1	3		2		2	
CHSCT de réseau DGAC* (arr. du 20/01/2015 JO du 28/01/2015)»	1		2		2		2	
CCAS (Décision 03/06/2015)	2	1	3		2		2	1
CFP Décision du 12/08/2016	2	1	3		2		2	
CICAVEO Arrêté du 20/01/2015	6	1	3					

\*suites aux élections professionnelles d'octobre 2014

**BON À SAVOIR**

CT : Comité Technique

CCAS : Comité Central d'Action Sociale

CFP : Conseil de la Formation Professionnelle

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail

CICAVEO : Commission d'information et de concertation sur les avis  
de vacance d'emplois ouvrier

## INSTANCES DE CONCERTATION

### PÉRIMÈTRE DGAC

Répartition des sièges des Commissions Administratives Paritaires des corps administratifs (suite aux élections professionnelles de la DGAC en octobre 2014 à l'exception des conseillers techniques de service social)

CAP	USAC AC CGC	SNICAC/ FO	SNPACM/ FO	SPAC/ CFDT	USAC - CGT	UTCAC	UNSA ADM	SNAC/ CFTC	SNPL/ DGAC	Solidaires Météo
Administrateurs civils	3									
Attachés d'administration		3			1					
Assistants d'administration			2	1	2		1	0		0
Adjointes d'administration			1	1	3		1	0		0
Conseillers techniques de service social	Pas d'élections en 2014									
Assistants de service social	Corps géré au MEDDE, pas d'élections en 2014									
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>6</b>		<b>2</b>	<b>0</b>		<b>0</b>

Répartition des sièges des Commissions Administratives Paritaires des corps techniques et des commissions consultatives paritaires des agents contractuels  
Répartition des sièges (suite aux élections professionnelles de la DGAC en octobre 2014)

CAP	SPAC/ CFDT	SNICAC/ UNIPEF	SNCTA	USAC/ CGT	UNSA/ IESSA	UNSA/ ICNA	UTCAC	SNNA/ FO	SNPACM/ FO	SNICAC/ FO	SNAC/ CFTC	SNPL France ALPA
IEEAC				1						3		
ICNA			7	2		2						
IESSA				3	3							
TSEEAC	1	5		1			3	2				
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>		<b>3</b>		
CCP - Agents contractuels	SPAC/ CFDT	SNICAC/ UNIPEF	SNCTA	USAC/ CGT	UNSA/ IESSA	UNSA/ ICNA	UTCAC	SNNA/ FO	SNPACM/ FO	SNICAC/ FO	SNAC/ CFTC	SNPL France ALPA
AC 84-16				1				1				
Personnels navigants techniques									1			4
<b>Sous-total</b>				<b>1</b>				<b>2</b>	<b>1</b>			<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3</b>		<b>4</b>

Récapitulatif des mouvements sociaux et des revendications par périmètre

		MOUVEMENTS DGAC				
		NATIONAL		LOCAL		TOTAL
		≤ 1 JOUR	> 1 JOUR	≤ 1 JOUR	> 1 JOUR	
Nombre de mouvements		1	12	2	15	30
Nombre de journées perdues		195	406	3	83	687
Organisations syndicales ayant appelé à faire grève	date	REVENDICATIONS				
UNSA IESSA	du 1 <sup>er</sup> au 8 janvier	DGAC classée comme service prioritaire, abandon des recommandations de l'audit CGEDD et du projet service technique DSNA, ouverture immédiate de négociations IESSA dans un cadre protocolaire qui devront valider un recrutement de 50 IESSA par an, une nouvelle grille indiciaire culminant à l'indice HEA, un CET IESSA et une PEQ intervenant dès la titularisation				
UNSA IESSA	du 11 au 15 janvier	Idem semaine du 1 <sup>er</sup> au 8 janvier				
UNSA IESSA	du 18 au 22 janvier	Idem semaine du 1 <sup>er</sup> au 8 janvier				
UNSA IESSA	du 25 au 29 janvier	Idem semaine du 1 <sup>er</sup> au 8 janvier				
UNSA IESSA	du 1 <sup>er</sup> au 5 février	Idem semaine du 1 <sup>er</sup> au 8 janvier				
UNSA IESSA	du 8 au 12 février	Idem semaine du 1 <sup>er</sup> au 8 janvier				
UNSA IESSA	du 15 au 19 février	Idem semaine du 1 <sup>er</sup> au 8 janvier				
UNSA IESSA	du 22 au 26 février	Idem semaine du 1 <sup>er</sup> au 8 janvier				
UNSA IESSA	du 29 février au 4 mars	Idem semaine du 1 <sup>er</sup> au 8 janvier				
UNSA IESSA	du 14 au 18 mars	Idem semaine du 1 <sup>er</sup> au 8 janvier				
SPAC CFDT	Les 20 et 21 mars	Effectifs, mesures sociales pouvoir d'achat, conditions de travail des ICNA (rapport Vernhes) au CRNA/Ouest				
SPAC CFDT	Les 20 et 21 mars	Effectifs, mesures sociales pouvoir d'achat, conditions de travail des ICNA (rapport Vernhes) au CRNA/Sud-Est				
UNSA ICNA, SPAC-CFDT	Les 20 et 21 mars	Effectifs, mesures sociales pouvoir d'achat, conditions de travail des ICNA (rapport Vernhes)				

## MOUVEMENTS SOCIAUX |

### PÉRIMÈTRE DGAC/MEDDE/FPE

UNSA IESSA	du 22 au 25 mars				ROISSY CDG : revalorisation prime spécificité CDG, recrutement effectifs, abandon du concept de BO régulé
Section locale Aix en Provence USAC-CGT	du 21 au 25 mars				Effectifs, projet de service Filière technique, Réorganisation du service technique d'Aix en Provence
Section locale SNA/SSE USAC-CGT	du 28 au 30 mars				SNA/Sud-sud-est : respect des engagements protocolaires
UNSA IESSA	du 29 mars au 1 <sup>er</sup> avril				ROISSY CDG : revalorisation prime spécificité CDG, recrutement effectifs, abandon du concept de BO régulé
Section locale SNA/SSE USAC-CGT	le 1 <sup>er</sup> avril			SNA/Sud-sud-est : respect des engagements protocolaires	
UNSA-IESSA	du 4 au 8 avril				ROISSY CDG : revalorisation prime spécificité CDG, recrutement effectifs, abandon du concept de BO régulé
UNSA-IESSA	du 11 au 15 avril				ROISSY CDG : revalorisation prime spécificité CDG, recrutement effectifs, abandon du concept de BO régulé
UNSA IESSA	du 18 au 22 avril				ROISSY CDG : revalorisation prime spécificité CDG, recrutement effectifs, abandon du concept de BO régulé
UNSA IESSA	Du 25 au 29 avril				ROISSY CDG : revalorisation prime spécificité CDG, recrutement effectifs, abandon du concept de BO régulé
USAC-CGT SNPACM-FO	26-mai	Recrutements ouvriers au sein de la DGAC			
USAC-CGT	du 17 au 19 juin				Personnel BTIV du CRNA/Sud-Est : revalorisation de la prime EVS, revalorisation prime ISH, formation, création de poste chefs de quart, reconnaissance de poste des formateurs et testeurs, niveau anglais reconnu, reconnaissance fonctions liées à la sécurité ESSARS
USAC-CGT	Les 2 et 3 juillet				Personnel BTIV du CRNA/Sud-Est : idem préavis du 17 au 19 juin
USAC-CGT	Les 8 et 9 juillet				Personnel BTIV du CRNA/Sud-Est : idem préavis du 17 au 19 juin
USAC-CGT	Les 8 et 9 novembre				SNA/Nord : demande un effectif nominal minimum, reconnaissance des mesures sociales de maintenance, passage en horaires programmés ou équipement pour la subdivision PIE et la section énergie climatisation, transparence dans la gestion des AVE
USAC-CGT	le 25 novembre			SNA/Nord/ Rouen : Refus déclassement	
USAC-CGT	du 28 novembre au 02 décembre				SNA/Nord : demande un effectif nominal minimum, reconnaissance des mesures sociales de maintenance, passage en horaires programmés ou équipement pour la subdivision PIE et la section énergie climatisation, transparence dans la gestion des AVE

Récapitulatifs des mouvements sociaux et des revendications par périmètre

		MOUVEMENTS FONCTION PUBLIQUE		
		NATIONAL		TOTAL
		≤ 1 JOUR	> 1 JOUR	
Nombre de mouvements		6	5	11
Nombre de journées perdues		1 138	887	2 025
Organisations syndicales ayant appelé à faire grève	date	RENDICATIONS		
FEETS-FO, CGT, FO, FP, FSU, Solidaire environnement, relayée par le SNCTA	26 janvier	Statut général, revalorisation de la valeur du point d'indice, service public de proximité, créations emplois, réformes structurelles		
Solidaire FP, CGT FP, FAFP	9 mars	Statut général, revalorisation de la valeur du point d'indice, service public de proximité, créations emplois, réformes structurelles		
"FGF, CGT SNPTRI, FA-FP, Solidaire FP				
relayée par l'USAC-CGT"	31 mars	Contre le projet de loi sur le travail, contre la remise en cause des règles statutaires et pour la création d'emploi, pouvoir d'achat, contre les réformes, pour la défense et la promotion des services publics		
CGT FP	du 1 <sup>er</sup> au 15 avril		Contre le projet de loi sur le travail, pour la revalorisation du point d'indice	
"FGF, CGT SNPTRI, FA-FP, Solidaire FP				
relayée par l'USAC-CGT et SNNA-FO"	du 18 au 30 avril avec une JNA le 28/04/2016		Contre le projet de loi sur le travail, réorganisations du service public, les conditions de travail, les remises en cause du temps de travail	
UGFF-CGT	Du 17 au 19 mai		Contre le projet de loi sur le travail, pour le maintien du statut général, pour une augmentation de la valeur du point d'indice, réouverture des discussions sur les carrières....	
" FGF-FO, CGT-FP, CGT-SNOPA, SNP2E-FO relayée par				
FO-SNPACM ; USAC-CGT"	26 mai 2016	Recrutements d'Ouvriers d'Etat, amélioration des conditions de travail		
FEETS-FO, UGFF-CGT, SNPTRI-CGT, FNEE-CGT, FSU et Solidaire	Du 1 <sup>er</sup> au 30 juin avec des JNA le 2/3 juin, 14 juin, 23 et 28 juin		Contre le projet de loi sur le travail, réorganisations du service public, les conditions de travail, les remises en cause du temps de travail, pour une augmentation de la valeur du point d'indice, pour l'arrêt des suppressions d'emploi....	
UGFF-CGT	5 juillet	Contre le projet de loi sur le travail		
Solidaire FP, UGFF CGT, FSU	Les 14 et 15 septembre		Contre le projet de loi sur le travail, pour le maintien du statut général, réouverture des discussions sur les carrières....	
UGFF-CGT	29 novembre	Augmentation de la valeur du point ; créations d'emplois statutaires ; réduction de la précarité ; amélioration des conditions de travail ; défense des acquis en matière de temps de travail ; abrogation du RIFSEEP		

MOUVEMENTS SOCIAUX |  
PÉRIMÈTRE DGAC/MEDDE/FPE

		MOUVEMENTS MEDDE		
		NATIONAL		TOTAL
		≤ 1 JOUR	> 1 JOUR	
Nombre de mouvements		2	0	2
Nombre de journées perdues		6	0	6
Organisations syndicales ayant appelé à faire grève	date	REVENDEICATIONS		
SNIPECT-FO	29 juin 2016	Rénovation grille indiciaire des ITPE, RIFSEEP		
SNIPECT-FO	26 septembre 2016	Sortir le corps des ITPE du protocole PPCR A type, valider le projet du nouveau statut pour le corps des ITPE, mise en place d'un régime indemnitaire revalorisé lié au grade et rémunéré en année courante, reconnaissance du lien entre le corps des ITPE et leur école de formation ainsi que le maintien de la tutelle ministérielle sur les principes de recrutement dans la rédaction du décret transformant l'ENTPE établissement public		

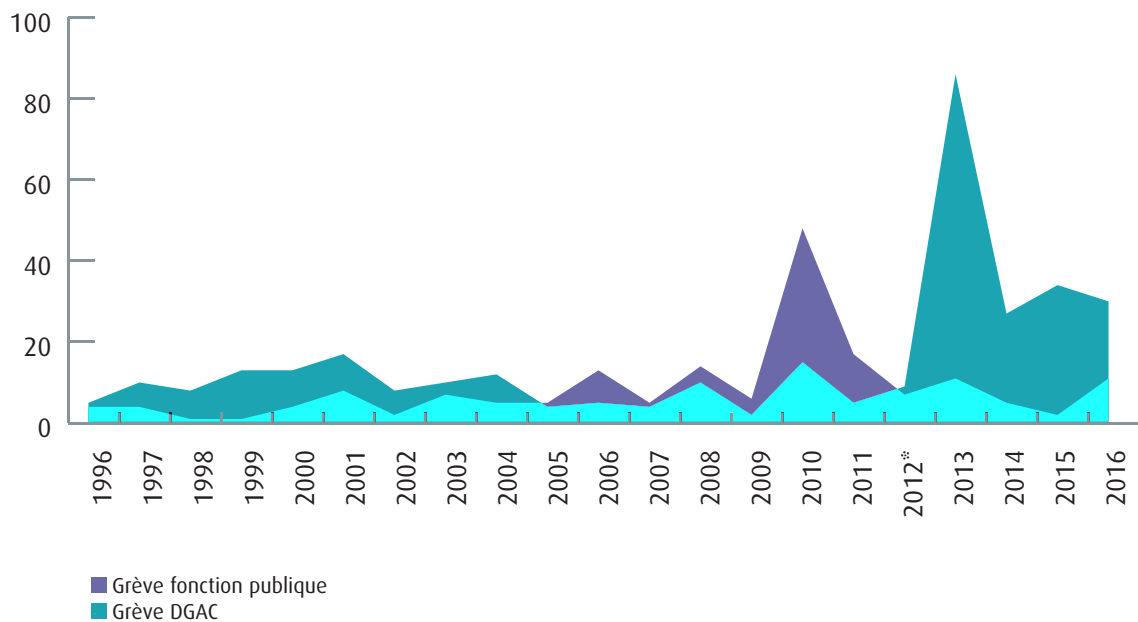
Sources : relevés de grévistes effectués par les services de la DGAC

Nombre de jours de grève de 1996 à 2016

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Grève Fonction publique	4	4	1	1	4	8	2	7	5	5	13
Grève DGAC + MEEM	5	10	8	13	13	17	8	10	12	4	5
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>9</b>	<b>18</b>

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Grève Fonction publique	5	14	6	48	17	7	11	5	2	11
Grève DGAC + MEEM	4	10	2	15	5	9	86	27	34	32
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>24</b>	<b>8</b>	<b>63</b>	<b>22</b>	<b>16</b>	<b>97</b>	<b>32</b>	<b>36</b>	<b>43</b>

ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE JOURS DE GRÈVE DE 1996 À 2016



## MOUVEMENTS SOCIAUX

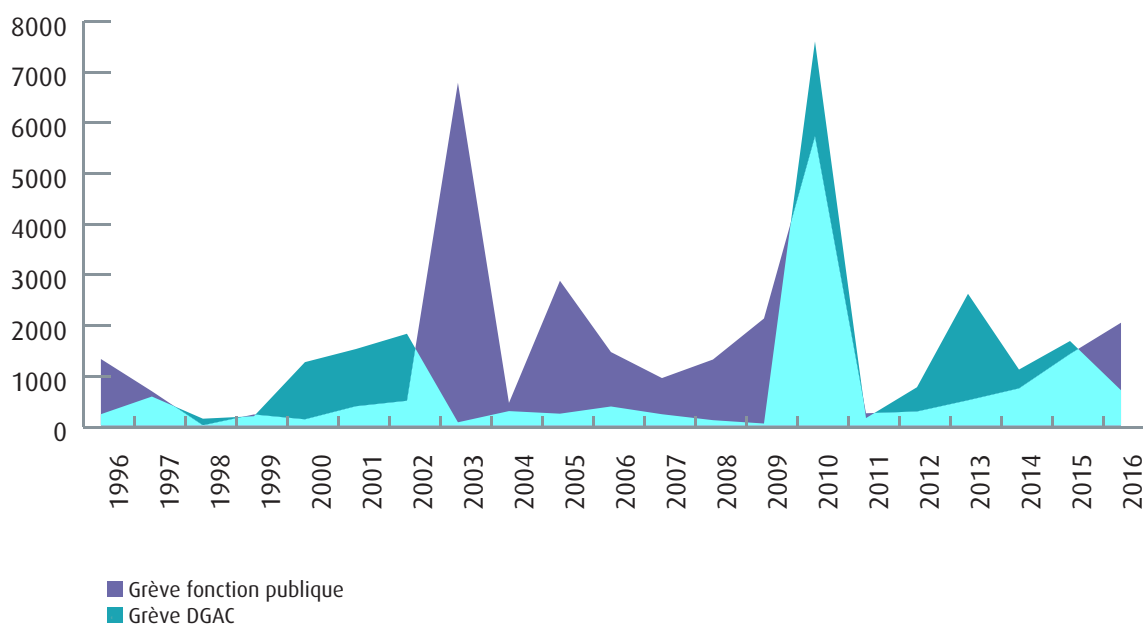
### PÉRIMÈTRE DGAC/FPE

Nombre de journées perdues pour fait de grève de 1996 à 2016 (nombre de grévistes)

Nombre de journées perdues	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Grève Fonction publique	1 309	673	3	216	120	378	486	6 757	443	2 852	1 446
Grève DGAC	221	569	132	181	1 247	1 506	1 807	61	282	231	373
<b>TOTAL</b>	<b>1 530</b>	<b>1 242</b>	<b>135</b>	<b>397</b>	<b>1 367</b>	<b>1 884</b>	<b>2 293</b>	<b>6 818</b>	<b>725</b>	<b>3 083</b>	<b>1 819</b>

Nombre de journées perdues	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Grève Fonction publique	933	1 299	2 108	5 701	239	275	496	730	1 409	2 025
Grève DGAC	220	103	37	7 572	144	753	2 595	1 101	1 664	693
<b>TOTAL</b>	<b>1 153</b>	<b>1 402</b>	<b>2 145</b>	<b>13 273</b>	<b>383</b>	<b>1 028</b>	<b>3 091</b>	<b>1 831</b>	<b>3 073</b>	<b>2 718</b>

#### ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE JOURNÉES PERDUES POUR FAIT DE GRÈVE



## Moyens syndicaux humains techniques et financiers

### Les moyens humains

Le décret n°2012-224 du 16 février 2012 modifiant le décret n°82-447 du 28 mai 1982 apporte des changements aux droits syndicaux et redéfinit les critères d'appréciation de la représentativité qui conditionne l'octroi de certains droits et moyens.

Le ministère en charge de l'écologie (MEEM) définit le contingent de crédit temps syndical exprimé en équivalent temps plein (ETP) à l'issue du renouvellement général des comités techniques et le notifie ensuite aux fédérations des organisations syndicales représentatives.

Le contingent qui est reconduit chaque année, comprend d'une part les décharges d'activité de service qui font l'objet de décision et d'autre part les crédits d'heure (coupons établis par le MEEM).

À la date du 31 décembre 2016, la DGAC compte **17 agents** en position de décharge d'activité de service totale et **73 agents** ont bénéficié d'une décharge partielle (de 1 jour à 150 jours) soit 2 763 jours

### Les moyens techniques et financiers

Les moyens techniques et financiers pour les organisations syndicales de la DGAC sont définis dans la convention nationale de dialogue social renouvelée tous les trois ans et dans sa déclinaison locale.

Dans la convention nationale de dialogue social (CNDS) pour la période 2015-2018, une subvention annuelle est allouée à l'ensemble des organisations syndicales de la DGAC, au titre de la participation de la DGAC à leurs frais de fonctionnement. Cette subvention s'est élevée à 190 000 euros et a été répartie de la manière suivante conformément au mode de calcul défini dans la CNDS :

ORGANISATIONS SYNDICALES	MONTANT DE LA SUBVENTION (EN EUROS)
USAC-CGT	50 092 €
UNSA Développement durable (UTCAC, UNSA ICNA, UNSA IEISSA)	40 180 €
FEETS-FO (SNPACM/FO, SNNA/FO, SNICAC/FO)	40 588 €
SNCTA	29 147 €
SPAC/CFDT	22 120 €
SNAC/CFTC	5 361 €
SNPL France Alpa	2 512 €
<b>Total</b>	<b>190 000 €</b>





# l'action sociale

La politique sociale de la DGAC couvre des domaines très divers tels que la restauration, le logement, la famille, la solidarité (accompagnement social), le handicap ou les crédits associatifs.

Elle a pour objet de proposer à l'ensemble des personnels des dispositifs d'accompagnement afin de les soutenir dans les moments clés de leur quotidien. Dans le domaine des activités de loisirs, l'action sociale collective est privilégiée par le versement de subventions aux associations.

Le bureau de l'action sociale individuelle et collective (ASIC) pilote et gère le budget de cette politique de l'action sociale en concertation avec les organismes consultatifs compétents que sont le comité central d'action sociale (CCAS) et les comités locaux d'action sociale (CLAS). Une partie de l'action sociale DGAC et Météo-France étant commune, le périmètre pourra concerner, selon les thématiques, la DGAC seule ou la DGAC et Météo-France. Les données traitées sont essentiellement issues du logiciel d'information financière SIF.

## LES POINTS CLÉS DE L'ANALYSE

**Les dépenses en matière d'action sociale se sont élevées à 8,4 M€ en 2016.** Ce budget se répartit essentiellement en 3 principaux postes :

- 43% du budget consacré à la restauration,
- 17% du budget consacré aux aides sociales individuelles
- 15% porte sur les subventions versées aux associations locales via les comités locaux d'action sociale (CLAS).

## LA RESTAURATION

Dans le cadre d'une politique de rationalisation et de maîtrise des coûts engagée par l'action sociale, le renouvellement des marchés restauration de six sites a été mutualisé (Farman, du STAC, de la DSAC Nord, de la DSAC Sud-Ouest, de la DSAC Sud-Est et du CRNA-Est).

## LE LOGEMENT

**L'aide à l'installation des personnels (AIP)**, est versée, sous conditions de ressources, à l'occasion de la première affectation à la DGAC et une seconde fois en cas de mutation dans une nouvelle région administrative. Cette aide, non remboursable, est destinée à la prise en charge des dépenses préalablement et réellement engagées par l'agent au titre de l'installation dans son logement. Elle est réservée aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires, aux ouvriers d'État, aux agents détachés à la DGAC ou à Météo-France et aux contractuels justifiant d'une activité pérenne.

**Le prêt immobilier bonifié (PIB)** permet aux personnels de la DGAC d'acquérir leur résidence principale ou d'y entreprendre des travaux de gros œuvre. Le taux de l'emprunt est bonifié par la DGAC à hauteur de 2 ou 3% en fonction des conditions de ressources de l'agent. Le nombre de dossiers à instruire varie chaque année. Le marché PIB se terminant début 2017, une procédure de renouvellement a été initiée en 2016. Après une augmentation du nombre des demandes en 2015, le nombre de dossiers traités est en baisse avec 233 dossiers en 2016.

\* La Fondation des Œuvres Sociales de l'Air (FOSA) a pour mission de porter assistance aux personnels de l'armée de l'air, de la Direction Générale de l'Aviation Civile, de Météo France et à leurs familles qui sont en difficulté suite à un accident de la vie survenu à l'un des leurs.

**Parc Locatif**

Les logements, réservés prioritairement sur la région parisienne, permettent de répondre à une situation d'offre et de demande particulièrement tendue sur cette zone géographique. La DGAC a procédé à un élargissement de son parc en 2016 avec trois nouvelles réservations de logements en 2016 pour un coût total de 160 000 euros. Les agents peuvent par ailleurs bénéficier du parc interministériel géré par la Préfecture de Paris.

**LES ASSOCIATIONS****Les comités locaux d'action sociale et les associations locales**

Le budget d'actions locales (BAL) constitue l'enveloppe budgétaire globale mise à disposition des comités locaux d'action sociale (CLAS) pour mettre en œuvre des actions sociales, culturelles et sportives par les associations locales. Ces actions sont réparties en BAL "Vie associative" et Bal "Vie Sociale" (qui comprend l'arbre de Noël). Le montant du BAL est déterminé en fonction d'une clé de répartition qui correspond au nombre d'agents affectés au sein de chaque CLAS au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée. En 2016, ce montant était de 83 euros par agent en métropole et de 125 euros en outre-mer.

**Les associations nationales**

La part consacrée aux subventions des associations nationales est restée stable par rapport à 2015. Dans une recherche d'équité envers l'ensemble des agents de la DGAC, une offre de billetterie a été développée sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, l'administration a pris en charge le coût d'accès au site Meyclub ainsi que l'envoi des billets aux agents.

**LE HANDICAP**

Des prestations (mesures interministérielles) concernant les enfants handicapés ont été versées à hauteur de 92 388 € pour 2016. Il s'agit de l'allocation aux parents d'enfants handicapés âgés de moins de 20 ans, de l'allocation pour les jeunes adultes poursuivant des études ou en apprentissage et de la participation aux frais de séjour en centres de vacances spécialisés pour les enfants handicapés.

**LA FAMILLE****Les séjours enfants**

Des prestations interministérielles avec application d'un quotient familial sont accordées pour les séjours d'enfants. Il s'agit de participations aux frais de séjours dans des centres de vacances avec hébergement, des centres de loisirs sans hébergement, des centres familiaux de vacances et gîtes, des séjours linguistiques. Le nombre de bénéficiaires s'est réduit de moitié en 2016 en raison notamment de l'absence des revalorisations des plafonds.

**La participation aux activités des loisirs des enfants (PALE)**

La participation aux activités des loisirs des enfants (PALE) finance des activités de loisirs qui se déroulent dans le cadre de structures non subventionnées par la DGAC et qui entraînent des frais d'inscription ou de cotisation. 264 agents ont bénéficié en 2016 de la PALE pour un montant de 45 592 €.

**La participation aux frais scolaires et universitaires**

Cette prestation, versée sous conditions de ressources, est destinée aux enfants de 6 à 25 ans fiscalement à la charge du bénéficiaire de l'action sociale. Son montant varie selon le quotient familial, l'âge et le cycle scolaire de l'enfant. Le nombre de bénéficiaires est en baisse en 2016 avec 439 contre 554 en 2015.

**Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)**

Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et de centres de vacances et de loisirs est ouvert à tous les bénéficiaires de l'action sociale. La prestation est versée sous conditions de ressources et son montant varie selon le quotient familial. En 2016, 9 dossiers BAFA ont été traités contre 4 en 2015 pour un coût de 1 249 €.

**La participation au service d'aide à domicile (PSAD)**

La participation aux services d'aide à domicile est une participation aux dépenses liées aux emplois de service d'aide à domicile destinées aux personnels actifs et aux retraités plafonnés à 50 heures par an pour les actifs et 100 heures pour les retraités. En 2016, son coût s'élève à 15 113 euros pour 95 bénéficiaires.

**Les crèches**

Un marché national de réservation a été passé avec le prestataire Babilou. Il couvre 45 berceaux (avec plus ou moins 2 places) du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2020 sur l'ensemble du territoire national.

D'autres sites continuent d'être couverts par des conventions individuelles jusqu'au renouvellement du marché (20 berceaux). Sur ces 65 berceaux, 96 enfants ont été accueillis.

### **LA SOLIDARITÉ**

Les prêts à caractère social sont destinés à financer des services et des biens nécessaires à la vie quotidienne ou à l'amélioration du cadre de vie. Ils peuvent également, sous certaines conditions, être attribués dans le cadre d'une demande d'aide exceptionnelle auprès des CLAS.

Les prêts à caractère social sont classés en deux catégories :

- les prêts à caractère social qui regroupent le prêt exceptionnel, le prêt pour frais médicaux et achat de matériel spécialisé, le prêt lié au décès et le prêt pour achat ou réparation de véhicule, les prêts à taux bonifié, le prêt pour changement de situation familiale, le prêt pour frais d'études, le prêt pour frais de justice et le prêt pour l'amélioration du cadre de vie,
- les aides financières exceptionnelles sont accordées par la commission des aides exceptionnelles compétente dans chaque CLAS. Elles sont destinées à répondre aux agents en difficulté et consistent à prévenir un déséquilibre budgétaire ou restaurer une situation critique. Ce sont des aides non remboursables.

Le nombre de dossiers d'aides exceptionnelles a baissé entre 2015 et 2016 passant de 160 à 126.

### **L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**

L'essentiel des motifs des demandes concernent la vie au travail, les finances et la vie familiale et personnelle. 1 148 personnes de la DGAC ont eu recours au service social en 2016. 40,5% des agents bénéficiaires se trouvant dans la tranche d'âge 40 à 59 ans. Il est à noter que les années précédentes les agents de Météo-France étaient comptabilisés dans cette catégorie.

#### **La protection sociale**

Le bureau de l'action sociale a engagé en 2016 une étude de cadrage pour la mise en place d'un référencement des organismes de protection sociale complémentaire (mutuelle ou assurance) en janvier 2018. Ce référencement permettra d'offrir une protection en santé et prévoyance aux personnels DGAC, actifs ou retraités ainsi qu'à leurs ayants droit. L'adhésion restera toutefois facultative.

#### **Les investissements**

Les dépenses d'investissement en 2016 s'élèvent à 102 565 euros. Elles correspondent à des aménagements de locaux associatifs et sportifs réalisés dans les DSAC Centre-Est, Sud-Est, Nord ainsi qu'au SNIA de Strasbourg et en Polynésie française.

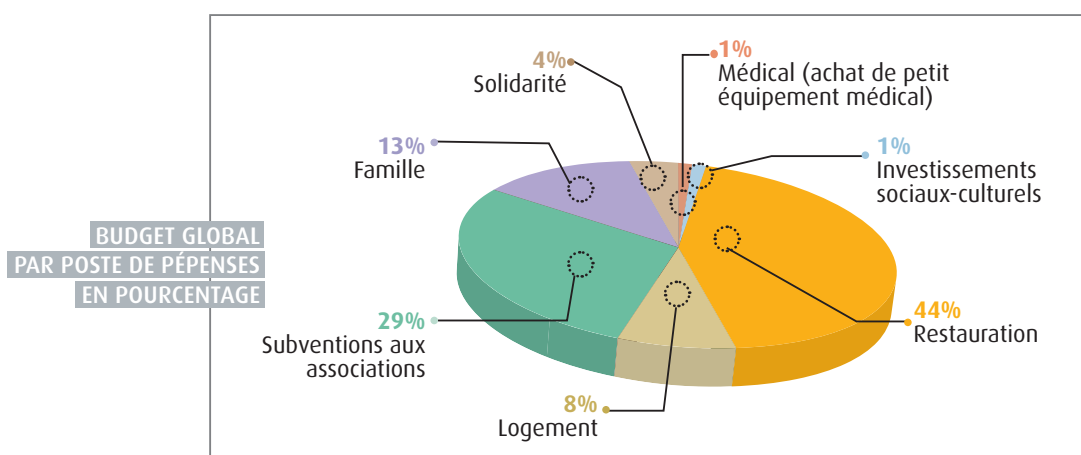
Budget global par poste de dépenses

8 417 363 €

BUDGET GLOBAL  
DE L'ACTION SOCIALE

Situation au 31 décembre 2016	Total (en €)
Restauration	3 665 539 €
Logement Aide à l'installation des personnes AIP - titre 2 Prêt immo.bonifié, PIB - Titre 3 Réservation logements»	631 282 €
Subventions aux associations nationales et locales	2 469 711 €
Communication	3 980 €
Famille Séjours enfants Participation aux activités loisirs enfants - PALE/ Participation aux services d'aide à domicile - PSAD BAFA Frais scolaires universitaires, crèches, colonies Aides aux parents d'enfants handicapés»	1 074 300 €
Solidarité (aides exceptionnelles, aides exceptionnelles handicapés, prêts sociaux, consultations juridiques)	359 295 €
Médical (achat de petit équipement médical)	110 691 €
Investissements sociaux-culturels	102 565 €
<b>TOTAL*</b>	<b>8 417 363 €</b>

\* Le montant ne tient pas compte des rétablissement de crédit.



### Subvention fonction publique restauration collective

Restauration	RP	AG	CE	N	NE	O	S	SE	SO	OI	SPM	NC	PF	TOTAL
Nombre de repas servis (agents et autres)	233 901	/	24 064	101 375	28217	19 349	76 354	114 520	139 144	/	/	ND	ND	736 924
Nombre de repas subventionnés FP (indice ≤ 466)	119 736	/	15 088	50 924	25279	8 524	20 859	45 607	24 753	/	/	ND	ND	310 770
Montant de la subvention FP	146078	/	18407	62 127	30 841	10 399	25 448	54 329	30 198	/	/	ND	ND	377 827

### Titres restaurant

Restauration	RP	AG	CE	N	NE	O	S	SE	SO	OI	SPM	NC	PF	TOTAL
Nombre de titres attribués	12 723	62 644	7 263	15 152	9 698	34 865	10 461	39 919	19 072	20 235	5 073	ND	0	237 105
Montant en euros*	45 803	225 518	26 147	54 457	34 913	125 836	37 660	143 708	68 659	72 846	18 263	ND	0	853 810

Facturation centralisée au bureau de l'action sociale (SG/ASIC).

Restauration	MONTANT (en €)
Participation DGAC + Subvention FP	2 813 055 €
titres restaurant	852 484 €
TOTAL	3 665 539 €

Source : SG/ASIC

## Subventions versées aux associations nationales

ASSOCIATIONS	Association pour la Réalisation des Actions et des Missions Sociales (ARAMIS)	Association des Anciens Fonctionnaires de l'Aviation Civile et Météo-France (ANAFACEM)	Union Nationale des Associations Sportives de l'Aviation Civile et de Météo-France (UNASACEM)	Montant des subventions versées (en €)
Montant de la subvention	817 894 €	89 976 €	175 000 €	1 032 870 €

La part de la subvention aux associations nationales a baissé en raison de la réserve de précaution

## Subventions versées aux associations locales

Vie des CLAS	CLAS RP	CLAS CE	CLAS AG	CLAS N	CLAS NE	CLAS O	CLAS S
Montant des subventions	137 897 €	49 158 €	61 999 €	202 022 €	95 244 €	58 190 €	195 865 €

Vie des CLAS	CLAS SE	CLAS SO	CLAS OI	SPM	CLAS NC	CLAS PF	TOTAL (EN €)
Montant des subventions	141 661 €	116 366 €	27 252 €	6 363 €	17 700 €	43 125 €	1 152 842 €

Source : SIF

#### Subventions versées aux autres organismes

Autres organismes	Fondation des œuvres sociales de l'Air	ADP	Montant total (en €)
Montant de la subvention	30 000 €	100 000 €	130 000 €

Source : SIF

## Bénéficiaires de l'aide à l'installation des personnels

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	% PAR CATÉGORIE	≤35 ans	de 35 à 50 ans	>51 ans	TOTAL
A+	1		1	1	1			1
A	7	31	38	57	36	2		38
B	5	17	22	33	18	3	1	22
C	2	1	3	4		2	1	3
OPA			0	0				0
OE		3	3	4	2	1		3
PN			0	0				0
CONTRACTUELS			0	0				0
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>15</b>	<b>52</b>	<b>67</b>	<b>100</b>	<b>57</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>67</b>
TOTAL RETRAITES			0	0				0
<b>TOTAL BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>15</b>	<b>52</b>	<b>67</b>	<b>100</b>	<b>57</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>67</b>
% PAR TRANCHE D'ÂGE			/		85	12	3	/

## Bénéficiaires du prêt immobilier bonifié

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	% PAR CATÉGORIE	≤35 ans	de 35 à 50 ans	>51 ans	TOTAL
A+		3	3	1	2	1		3
A	35	100	135	58	76	53	6	135
B	22	37	59	25	20	30	9	59
C	6	5	11	5	3	4	4	11
OPA			0	0				0
OE		16	16	7	4	9	3	16
PN		3	3	1	1	2		3
CONTRACTUELS	4	1	5	2	1	2	2	5
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>67</b>	<b>165</b>	<b>232</b>	<b>100</b>	<b>107</b>	<b>101</b>	<b>24</b>	<b>232</b>
TOTAL RETRAITES	1		1	0			1	1
<b>TOTAL BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>68</b>	<b>165</b>	<b>233</b>	<b>100</b>	<b>107</b>	<b>101</b>	<b>25</b>	<b>233</b>
% PAR TRANCHE D'ÂGE			/		46	43	11	100

PIB décaissés au 15 mai 2017

### Bénéficiaires des aides versées pour les enfants en situation de handicap

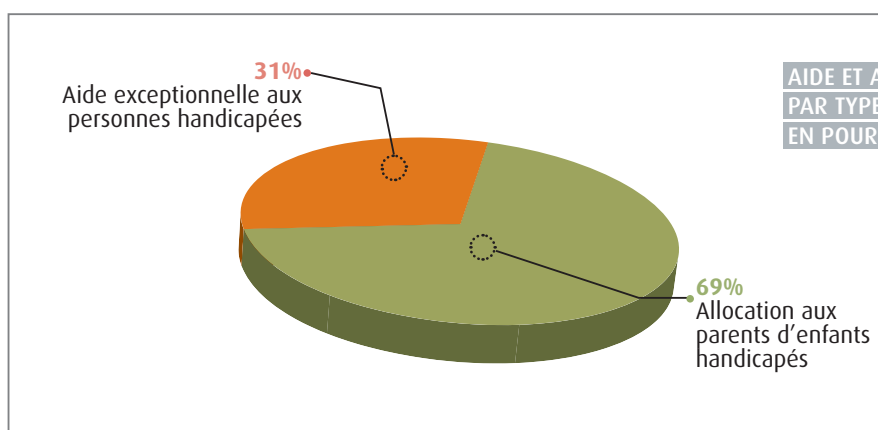
Allocation aux parents d'enfants handicapés âgés de moins de 20 ans, allocation pour les jeunes adultes poursuivant des études ou un apprentissage, participation aux frais de séjour en centres de vacances spécialisés pour enfants handicapés

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	% PAR CATÉGORIE	≤35 ans	de 35 à 50 ans	>51 ans	TOTAL
A+		4	4	6			4	4
A	7	23	30	46	2	19	9	30
B	6	12	18	28		14	4	18
C	5	1	6	9		5	1	6
OPA			0	0				0
OE		6	6	9		4	2	6
PN			0	0				0
CONTRACTUELS			0	0				0
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>18</b>	<b>46</b>	<b>64</b>	<b>98</b>	<b>2</b>	<b>42</b>	<b>20</b>	<b>64</b>
TOTAL RETRAITES		1	1	2			1	1
<b>TOTAL BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>18</b>	<b>47</b>	<b>65</b>	<b>100</b>	<b>2</b>	<b>42</b>	<b>21</b>	<b>65</b>
% PAR TRANCHE D'ÂGE			/		3	65	32	/

Source : SIF

### Aide et allocation par type de dépenses

Allocation aux parents d'enfants handicapés	71 731 €
Aide exceptionnelle aux personnes handicapées	31 975 €
<b>TOTAL (en €)</b>	<b>103 706 €</b>



Centre de vacances avec hébergement, centres de loisirs sans hébergement, classe système éducatif, MFV, VFV et gîtes, séjours linguistiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	% PAR CATÉGORIE	≤35 ans	de 35 à 50 ans	>51 ans	TOTAL
A+		1	1	1		1		1
A		11	11	7	1	10		11
B	36	38	74	45	5	51	18	74
C	47	8	55	33	3	44	9	56
OPA		3	3	2		2		2
OE	1	19	20	12	1	13	6	20
PN			0	0				0
CONTRACTUELS	1	1	2	1		2		2
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>85</b>	<b>81</b>	<b>166</b>	<b>100</b>	<b>10</b>	<b>123</b>	<b>33</b>	<b>166</b>
TOTAL RETRAITES			0	0				0
<b>TOTAL BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>85</b>	<b>81</b>	<b>166</b>	<b>100</b>	<b>10</b>	<b>123</b>	<b>33</b>	<b>166</b>
% PAR TRANCHE D'ÂGE			/		6	74	20	/

### Participation aux frais scolaires et universitaires

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	% PAR CATÉGORIE	≤35 ans	de 35 à 50 ans	>51 ans	TOTAL
A+	1	3	4	1		4		4
A	7	42	49	11	4	33	12	49
B	60	81	141	32	6	107	29	142
C	118	29	147	33	3	105	38	146
OPA		13	13	3		9	4	13
OE	4	63	67	15	1	50	16	67
PN		1	1	0		1		1
CONTRACTUELS	5	2	7	2		4	3	7
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>195</b>	<b>234</b>	<b>429</b>	<b>98</b>	<b>14</b>	<b>313</b>	<b>102</b>	<b>429</b>
TOTAL RETRAITES	5	5	10	2			10	10
<b>TOTAL BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>200</b>	<b>239</b>	<b>439</b>	<b>880</b>	<b>14</b>	<b>313</b>	<b>112</b>	<b>439</b>
% PAR TRANCHE D'ÂGE			/		3	71	26	/

Source : SIF  
Pour certains CLAS, l'information par tranche d'âge n'est pas connue. L'information est transmise globalement

BAFA

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	% PAR CATÉGORIE	≤35 ans	de 35 à 50 ans	>51 ans	TOTAL
A+			0	0				0
A			0	0				0
B	1	3	4	1		3	1	4
C	3	1	4	1		3	1	4
OPA			0	0				0
OE			0	0				0
PN			0	0				0
CONTRACTUELS			0	0				0
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>89</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>8</b>
TOTAL RETRAITES	1		1	11			1	1
<b>TOTAL BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>9</b>
% PAR TRANCHE D'ÂGE	/				0	67	33	/

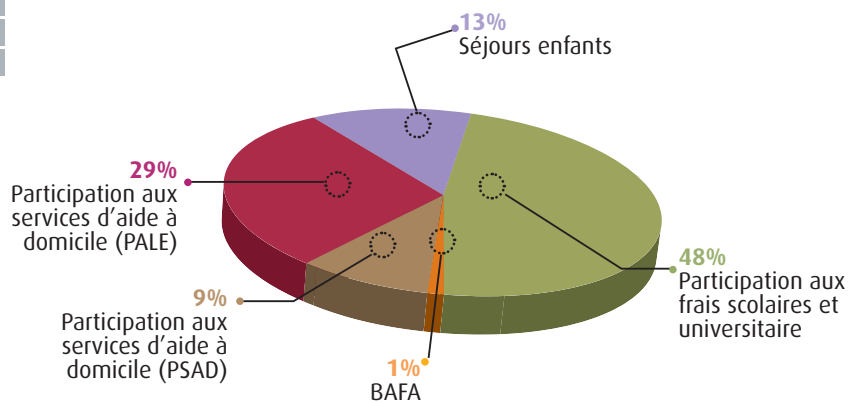
Bénéficiaire de la participation aux services d'aide à domicile (PSAD)

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	% PAR CATÉGORIE	≤35 ans	de 35 à 50 ans	>51 ans	TOTAL
A+	2	1	3	3		2	1	3
A	11	12	23	24	1	18	4	23
B	10	9	19	20	3	8	8	19
C	6	2	8	8	1	6	1	8
OPA		1	1	1		1		1
OE	1	2	3	3		3		3
PN			0	0				0
CONTRACTUELS		1	1	1		1		1
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>58</b>	<b>61</b>	<b>5</b>	<b>39</b>	<b>14</b>	<b>58</b>
TOTAL RETRAITES	22	15	37	39	1		36	37
<b>TOTAL BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>52</b>	<b>43</b>	<b>95</b>	<b>229</b>	<b>6</b>	<b>39</b>	<b>14</b>	<b>95</b>
% PAR TRANCHE D'ÂGE	/				6	41	15	/

Répartition des bénéficiaires des prestations famille par type de prestation

FAMILLE	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES
Séjour d'enfant	113
Participations aux frais scolaires et universitaires	439
Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (bafa)	9
Participation aux services d'aide à domicile (psad)	83
Participation aux activités de loisir des enfants (pale)	264
<b>Total</b>	<b>908</b>

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES  
DES PRESTATIONS FAMILLE  
EN POURCENTAGE



Bénéficiaires de la participation aux activités de loisir des enfants (PALE)

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	% PAR CATÉGORIE	≤35 ans	de 35 à 50 ans	>51 ans	TOTAL
A+		1	1	0			1	1
A	6	32	38	14	2	33	3	38
B	46	60	106	40	9	82	15	106
C	60	16	76	29	3	60	13	76
OPA		5	5	2	1	4		5
OE	4	23	27	10	1	18	8	27
PN		4	4	2		4		4
CONTRACTUELS	2	3	5	2		4	1	5
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>118</b>	<b>144</b>	<b>262</b>	<b>98</b>	<b>16</b>	<b>205</b>	<b>41</b>	<b>262</b>
TOTAL RETRAITES	2	2	4	2			4	4
<b>TOTAL BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>120</b>	<b>146</b>	<b>266</b>	<b>100</b>	<b>16</b>	<b>205</b>	<b>45</b>	<b>266</b>
% PAR TRANCHE D'ÂGE			/		6	77	17	/

Source : SIF  
Pour certains CLAS, l'information par tranche d'âge n'est pas connue. L'information est transmise globalement

## État des réservations de berceaux - rentrée 2016-2017

Berceaux	Issy les Moulinaux Paris	Athis-Mons		Roissy		Reims	Lyon	
	horaires classiques	horaires classiques	horaires atypiques	horaires classiques	horaires atypiques	horaires classiques	horaires classiques	horaires atypiques
nombre de berceaux réservés	10	5	2	2	3	13	2	1
nombre d'enfants accueillis	7	9	9	0	10	18	2	2
liste d'attente	0	4	4	1 (place souhaitée en février)	2	10	0	0
préciser si agent MTO	0	0	0	0	0	0	0	0

Berceaux	Brest	Toulouse 1 - Touch à Touch + Woodparc		Toulouse 2 Imagine'R	ENAC Toulouse La Marelle	Bordeaux	Aix-en- Provence	Marignane	TOTAL
	horaires classiques	horaires T à T classiques	horaires W classiques	horaires classiques	horaires classiques	horaires classiques	horaires classiques	horaires classiques	
nombre de berceaux réservés	5	4	1	3	5	5	3	1	65
nombre d'enfants accueillis	11	4	1	3	6	8	3	1	96
liste d'attente	2	0	0	0	6	5	3	0	37
préciser si agent MTO	0	1	1	1	1	0	0	0	4

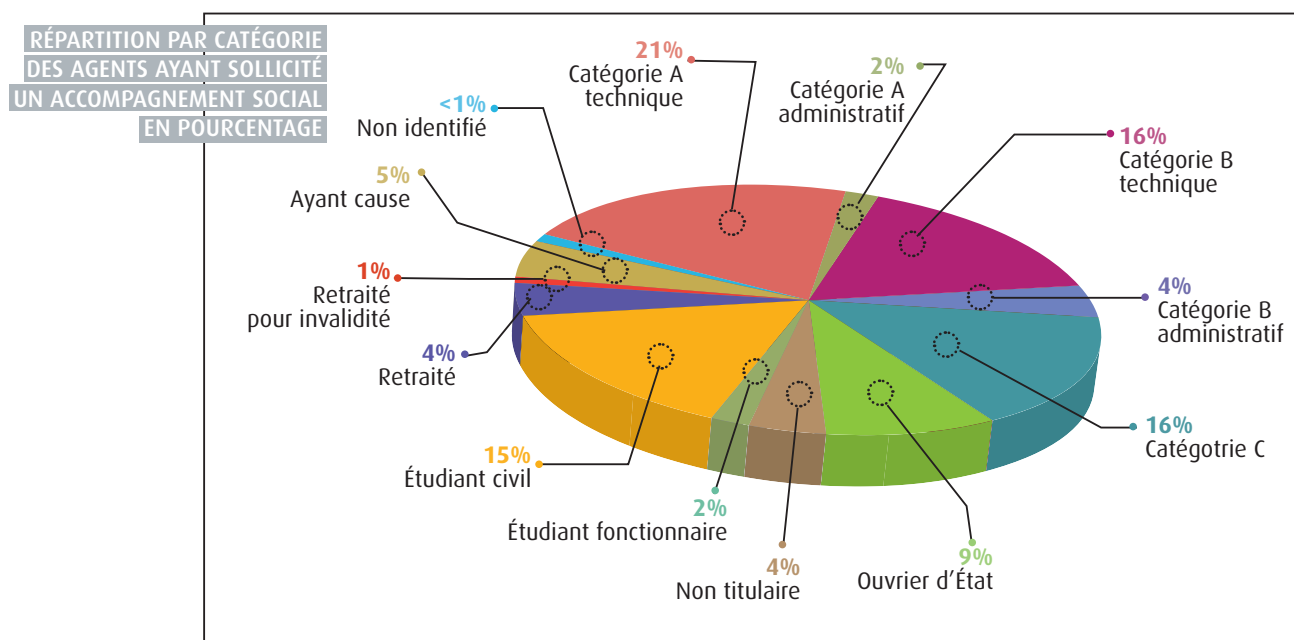
Aides financières exceptionnelles non remboursables

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	% PAR CATÉGORIE	≤35 ans	de 35 à 50 ans	>51 ans	TOTAL
A+			0	0				0
A	2	4	6	4		2	4	6
B	14	24	38	23	11	14	13	38
C	52	7	59	36	9	25	25	59
OPA	1	5	6	4		5	1	6
OE	1	13	14	8	1	4	9	14
PN			0	0			0	0
CONTRACTUELS	2	1	3	2	1	1	1	3
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>72</b>	<b>54</b>	<b>126</b>	<b>76</b>	<b>22</b>	<b>51</b>	<b>53</b>	<b>126</b>
TOTAL RETRAITES	30	9	39	24		1	38	39
<b>TOTAL BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>102</b>	<b>63</b>	<b>165</b>	<b>100</b>	<b>22</b>	<b>52</b>	<b>91</b>	<b>165</b>
% PAR TRANCHE D'ÂGE	/				13	32	55	/

Source : SIF

Répartition du public par catégorie

CATÉGORIE	NOMBRE	POURCENTAGE
TA : Technique de catégorie A	236	20,5%
AA : Administratif de catégorie A	21	2%
TB : Technique de catégorie B	188	16,5%
AB : Administratif de catégorie B	50	4,5%
C: Catégorie C	188	16,4%
Ouvrier d'état	100	9%
Agent territorial	1	0,08%
Non titulaire	46	4%
Etudiant fonctionnaire	20	2%
Etudiant civil	176	15%
Retraité	50	4%
Retraité pour invalidité	13	1%
Ayant cause	52	4,5%
Non identifiés	7	0,6%
<b>TOTAL</b>	<b>1 148</b>	<b>100%</b>



Répartition du public par genre

GENRE	NOMBRE	POURCENTAGE
Masculin	677	59%
Féminin	471	41%
<b>TOTAL</b>	<b>1 148</b>	<b>100%</b>

## Répartition du public par situation familiale

CATÉGORIE	NOMBRE	POURCENTAGE
Marié	392	34%
Divorcé	103	9%
Célibataire	325	28%
Vie maritale	102	9%
Séparé	68	6%
Pacsé	45	4%
Veuf, veuve	44	4%
Non renseigné	69	6%
<b>TOTAL</b>	<b>1 148</b>	<b>100%</b>

## Répartition du public par administration d'appartenance

ADMINISTRATION	NOMBRE	POURCENTAGE
DGAC	873	76%
ENAC	275	24%
<b>TOTAL</b>	<b>1 148</b>	<b>100%</b>

## Répartition du public par âge

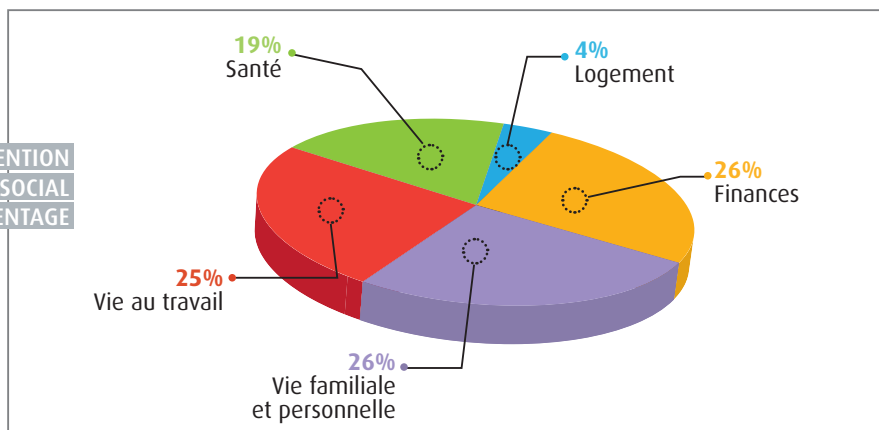
ÂGE	NOMBRE	POURCENTAGE
< 26 ans	206	18%
de 26 à 39 ans	241	21%
de 40 à 59 ans	465	40,5%
> 60 ans	152	13%
Non renseigné	84	7,5%
<b>TOTAL</b>	<b>1 148</b>	<b>100%</b>

Motifs des intervention du service social

MOTIFS	NOMBRE	POURCENTAGE
Vie au travail	813	25%
Santé	613	19%
Logement	142	4%
Finances	851	26%
Vie familiale et personnelle	854	26%
TOTAL	3 273	100%

Cette année le périmètre des statistiques concerne uniquement le public DGAC et ENAC. Météo-France n'est pas pris en compte dans ce bilan social. Néanmoins, les motifs d'intervention restent stables, par rapport à l'an dernier.

RÉPARTITION DU MODE D'INTERVENTION DU SERVICE SOCIAL EN POURCENTAGE



Modes de contact

MODES	NOMBRE	POURCENTAGE
Reçu au bureau	903	53%
Visite à domicile	66	4%
Appel téléphonique	348	21%
Courrier ou courriel	170	10%
Signalement par un tiers	118	7%
Visite sur site	33	2%
Non précisé	54	3%
TOTAL	1 692	100%

Il peut exister plusieurs modes de contact, même si l'agent est comptabilisé une seule fois. Les modes de contact les plus fréquents restent toujours l'accueil physique de l'agent et les entretiens téléphoniques



**ADAAC** : adjoints de l'aviation civile  
**ASAAC** : assistants de l'aviation civile  
**ATTAAC** : attachés de l'aviation civile  
**ATTAE** : attachés de l'État  
**BAFA** : brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs  
**BAL** : budget d'actions locales  
**BASIL** : budget d'action sociale et d'initiatives locales  
**CCAS** : comité central d'action sociale  
**CET** : compte épargne temps  
**CFP** : conseil de la formation professionnelle  
**CHSCT** : comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail  
**CLAS** : comités locaux d'action sociale  
**CNDS** : convention nationale du dialogue social  
**CP** : crédit de paiement  
**CPO** : commission paritaire ouvrière  
**CT** : comité technique  
**DTH** : détachement  
**EJ** : engagements juridiques  
**ENAC** : école nationale de l'Aviation civile  
**EO** : établissement ouvrier  
**ETP (T)** : équivalent temps plein (travaillé)  
**FIPHFP** : fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique  
**GVT** : glissement vieillissement-technicité  
**ICNA** : ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne  
**IEEAC** : ingénieurs des études et de l'exploitation de l'Aviation civile  
**IESSA** : ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne  
**IPEF** : ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts  
**JAMU** : journée d'aide médicale d'urgence  
**MAD** : mise à la disposition  
**MAP** : modernisation de l'action publique  
**OE** : ouvrier d'État  
**OPA** : ouvriers des parcs et ateliers  
**PALE** : participation aux activités de loisirs des enfants  
**PEC** : préparation examens et concours  
**PIB** : prêt immobilier bonifié  
**PSAD** : participation aux services d'aide à domicile  
**TDM** : territoire d'outre-Mer  
**TSEEAC** : techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'Aviation civile  
**VAE** : validation des acquis de l'expérience

### Organisations syndicales

**CFDT** : confédération française démocratique du travail  
**CFTC** : confédération française des travailleurs chrétiens  
**CGT** : confédération générale du travail.  
**FO** : force ouvrière  
**SNAC / CFTC** : syndicat national de l'Aviation civile  
**SNCTA** : syndicat national des contrôleurs du trafic Aérien  
**SNICAC / FO** : syndicat national des ingénieurs et cadres de l'Aviation civile  
**SNNA / FO** : syndicat national de la navigation aérienne  
**SNPACM / FO** : syndicat national des personnels de l'Aviation civile et de la météorologie  
**SNPL** : syndicat national des pilotes de ligne (France ALPA)  
**SPAC / UNSA** : syndicat des pilotes de l'Aviation civile  
**UNIPEF** : union des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts  
**UNSA** : union nationale des syndicats autonomes  
**USAC / CGT** : union syndicale de l'Aviation civile  
**UTCAC / UNSA** : syndicat des techniciens supérieurs et des cadres de l'Aviation civile

Direction générale de l'Aviation civile  
Secrétariat général  
50, rue Henry Farman  
75720 Paris cedex 15  
téléphone : 01 58 09 43 21